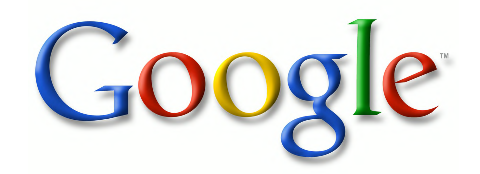


HISTOIRE

DES

FRANCS-MAÇONS

PAR

J.-P. DUBREUIL.

TOME DEUXIÈME.



Bruxelles

FRANÇOIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
RUE AUX LAINES, N° 9.

—

1838



BIBLIOTHEEK GENT
00036402

HISTOIRE

DES

FRANCS-MAÇONS.

757

HISTOIRE

DES

FRANCS-MAÇONS,

PAR

J.-P. Dubreuil∴.

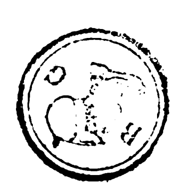
TOME DEUXIÈME.

Bruxelles.

H.-I.-G. FRANÇOIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE AUX LAINES, Nº 9.

1838.



IMPRIMERIE DE H.-I.-G. FRANÇOIS.

HISTOIRE

DES

FRANCS-MAÇONS.

LA MAÇONNERIE EN ALLEMAGNE.

Le baron Knigge, qu'on a vu travailler, avec Weischaup, à l'Illuminisme, fut le fondateur et l'instituteur de la Maçonn.·. éclectique, qui depuis quelque temps existe en Allemagne; elle fut projetée à la suite de grandes discussions entre les différents rites, et par l'intolérance et la violence des frères de la *stricte observance*, qui voulaient dominer sur tous les autres, comme si, dans le fait, ils avaient été les vrais héritiers et représentants des Templiers. L'objet de l'institution éclectique est d'éclairer les frères des autres rites sur l'abus

et le fanatisme de quelques hauts degrés templiers.

Voici la teneur de la circulaire adressée à tous les frères, par les loges de Francfort et de Wetzlar.

« Respectables, chers et dignes frères !

» Quiconque a fait quelques progrès dans la Maçonnerie et réfléchi avec attention sur ses trois grades symboliques, avouera, sans doute, que la *liberté et l'égalité* forment la base de notre Très-Vén. O. Voilà le rocher sur lequel les vénérables fondateurs élevèrent jadis cet édifice, si honorable pour l'humanité; et ce fondement devait en assurer la solidité dans un avenir reculé. *Sagesse, force et beauté* en formaient les colonnes, et l'humanité, la concorde et l'amitié, étaient le ciment qui devait le lier. C'est ainsi que ce magnifique monument se soutint inébranlable et dans le plus grand éclat pendant plusieurs siècles.

» Plus ces vérités sont manifestes et démontrées, plus tout frère, qui s'intéresse au sort de notre R. O., doit être frappé à la vue du triste état dans lequel il se trouve presque dans tous les pays de l'Europe. Quiconque, ayant lu attentivement les codes primitifs et étudié l'esprit de notre O. royal, porte en ou-

tre un œil impartial sur les divers événements qui ont eu lieu dans son sein et sur les divers écrits qui ont paru publiquement, et presque tous à l'occasion de ces mêmes événements, y trouvera, s'il compare et pèse tout cela à l'aide d'une raison tranquille, d'une saine philosophie, de la connaissance de l'histoire et de l'état présent de la société en Europe, le même contraste qu'entre le temple de Salomon et la tour de Babel. Dès la première entrée dans l'O., l'imagination du frère nouvellement reçu s'exalte par l'idée délicieuse qu'il va marcher dans le sentier de la vertu, de la vérité et de la sagesse, lié par l'amitié la plus pure et une tendresse vraiment fraternelle avec ce qu'il y a de meilleur, de plus honnête et de plus vertueux parmi les hommes. Mais qu'est-ce qu'il aperçoit, quand le bandeau lui tombe des yeux? Des sectes différentes entre elles par les buts auxquels elles tendent, autant que par leur doctrine, et qui, nées au sein de la concorde, divisèrent si cruellement des cœurs unis par un lien fraternel, qu'elles les portaient à s'entrehaïr du fond de leurs âmes et à se persécuter. Dans le même temps, où la philosophie et la tolérance ont enfin arraché les armes des mains aux antagonistes de l'ordre, l'esprit de discorde et de persécution

s'élève parmi les frères ; et lorsque l'ordre cesse de se voir inquiéter au dehors, notre temple va être détruit par des divisions intérieures. C'est avec elles que le despotisme, la haine, l'orgueil, l'avidité, le fanatisme, la soif des distinctions, se sont glissés dans le sanctuaire de la concorde, et menacent tout l'édifice d'une destruction totale.

» Tous ces maux n'ont frappé notre vénérable ordre que depuis qu'on a tenté d'en saper la base, savoir : la *liberté et l'égalité*. Et de quelles attaques du dehors n'est-il pas menacé, si on continue à violer ces lois fondamentales ! N'est-il pas à craindre que les gouvernements ne cessent à la fin de voir d'un œil indifférent qu'une partie considérable de leurs sujets se lient par la Maçonnerie, au point de reconnaître des princes et des particuliers étrangers pour leurs supérieurs, et de rassembler des sommes entre eux, pour les faire passer à des loges étrangères, surtout si les gouvernements prennent connaissance des objets dont quelques-uns de ces systèmes s'occupent ; ce qui ne saurait leur échapper encore longtemps, au moyen du bruit que l'on fait de tous côtés de ces soi-disant hauts grades de la Maçonnerie.

» Ayons donc de la prudence, respectables,

chers et dignes frères, et prenons de sages mesures pour parer au danger qui nous menace, tandis qu'il en est temps encore. Embrassons, à l'égard de tous ces systèmes connus, dont aucun n'est, jusqu'à présent, démontré, une sage neutralité aux yeux du monde maçonnique et profane, en abolissant, parmi nous, tout ce qui pourrait donner de l'ombrage aux gouvernements. Que chaque loge réponde en son particulier des grades supérieurs qu'elle adopte, et qui n'entrent point dans le lien commun. Sur toutes choses, respectables, chers et dignes frères, rétablissons la vraie Maçonnerie sur ce pied simple et véritable où elle était avant la naissance de tous ces systèmes. Nous nous abstenons entièrement de tout jugement par rapport à leur bonté, vérité, ou démonstrabilité. La tolérance étant selon nous le premier devoir de notre ordre, nous nous contenterons de rapporter ici historiquement que c'est par l'introduction de ces grades supérieurs que les divisions et les querelles, qui ont tant terni l'éclat de l'ordre, y ont pris naissance. Nous déduisons de là d'autant plus fermement le principe certain, que, dans une association comme la nôtre, il ne doit y régner que la liberté et la conviction intime que la raison ne se laisse pas dominer. Imitons enfin

ces hommes célèbres de l'antiquité, les philosophes éclecticiens, qui, sans s'attacher à aucun système en particulier, tiraient de tous ce que chacun contenait de meilleur et de mieux démontré. C'est ainsi que la Maçonnerie éclectique sera à l'avenir assurément la meilleure.

» On espère donc rendre un service signalé à tous les dignes et vertueux frères, en leur ouvrant une voie pour ramener l'ordre à sa noble et primitive simplicité ; en rappelant à leur esprit ses vrais principes auxquels on les attacherait invinciblement. A cette fin, les loges soussignées se sont associées avec beaucoup de loges de l'Allemagne et étrangères, dans le dessein de rendre à la Maçonnerie la dignité, l'autorité et la pureté, jadis son apanage ; de ranimer, par le lien de l'amitié la plus étroite, l'union fraternelle éteinte ; et de joindre tous leurs efforts pour écarter tous les obstacles qui s'y opposeraient. Ces loges se sont associées pour former une Maçonnerie éclectique, sous les conditions suivantes :

» 1. Toutes les loges, attachées les unes aux autres par le seul lien de l'amitié, réadoptent l'ancien rituel des trois degrés symboliques, et les tapis y appartenants.

» 2. Chaque loge n'en est pourtant pas moins libre d'adopter dans son sein autant de grades ultérieurs, et de quelle espèce elle voudra; pourvu qu'elle n'en fasse pas une affaire générale de l'association, et qu'elle ne change pas pour eux l'uniformité des trois grades Maçonniques, ainsi que cela s'est fait jusqu'ici dans bien des systèmes de la Maçonnerie. Chaque loge sera obligée en outre d'en répondre en son propre et privé nom, à qui il appartiendra.

» 3. Aucune des loges ainsi associées ne dépend de l'autre. Toutes sont égales, et nulle n'a le droit de prescrire des règles à l'autre. Ainsi, les noms des loges écossaises et ceux des loges supérieures cessent entièrement, quoique, d'après l'art. 2, chaque loge ait la liberté de conserver dans son sein des grades écossais ou autres grades supérieurs. Or, il ne dépendra uniquement que des loges associées, si quelques-unes d'entre elles, sans aucune influence sur l'union générale, veulent reconnaître de leur propre gré une dépendance et s'arranger à ce sujet, dès que cela peut se faire sans causer d'ombrage au souverain. De même, les frères maîtres de chaque loge restent en possession du droit d'élire à leur gré leur maître en chaire et leurs surveillants, et

ceux-ci les autres officiers de la loge. Ils peuvent les élire à vie, ou pour un temps déterminé, suivant les circonstances locales, qu'ils seront libres de consulter uniquement à cet égard.

» 4. De même, chaque loge a sa propre économie, dont elle ne doit compte à personne qu'à elle-même ou à ses officiers. Toutes les contributions pécuniaires d'une loge à l'autre cessent absolument entre les loges associées, sans qu'elles doivent avoir jamais lieu sous quelque prétexte que ce soit; à moins que quelques-unes d'entre elles, n'ayant pas à craindre d'exciter par là l'attention des gouvernements, ne veuillent de leur plein gré et mutuellement s'y engager : arrangement auquel le corps de l'association ne prendra cependant jamais la moindre part.

» 5. Tout comme ces loges ne sont dans aucune dépendance l'une de l'autre, elles ne dépendront pas non plus, sans le consentement de leur souverain, d'aucun supérieur, à l'égard des trois grades de l'Union.

» 6. Mais, comme il faut qu'un lien général cimente l'association desdites loges, ce lien consistera dans une correspondance mutuelle et amicale, où on se communiquera tous les événements relatifs à l'ordre. Il faut pour cet effet nécessairement qu'on choisisse quelques loges

pour être à la tête de cette correspondance et pour en former un centre où tout se réunit.

» 7. C'est dans cette vue, qu'à la réquisition de plusieurs loges qui ont accédé à cette association, la loge provinciale de Francfort-sur-Mein et celle de *Joseph de l'aigle impérial*, à Wetzlar, se sont réunies pour former un directoire commun, de façon que chaque loge pourra choisir à volonté celle de ces deux loges, à laquelle elle voudra écrire, et envoyer ce qu'elle aura à faire savoir de relatif à cette association, dans laquelle :

» 8. On recevra, quant à présent, toutes les loges qui voudront y entrer, sans égard à leur constitution. Mais on croit nécessaire de statuer pour l'avenir que toute nouvelle loge, qui voudra accéder à la présente association, soit constituée par quelqu'une des loges associées ; et on offre, suivant les circonstances, d'accorcorder des patentes de constitution gratis.

» 9. Tous les frères reçus dans les loges associées, ou qui s'en reconnaissent membres, y seront admis, en produisant un certificat fait sur un modèle généralement adopté, et en donnant le mot de *passe* dont on conviendra. Ils y seront accueillis avec une amitié vraiment fraternelle, et peuvent s'y promettre tous les secours possibles dans les occasions.

» 10. Il est encore permis à tout frère qui aura reçu les trois grades dans notre association éclectique, de se faire recevoir dans d'autres systèmes, sans qu'il perde par là la liberté d'entrer dans nos loges ; pourvu qu'il n'en fasse pas une affaire de loge, qu'il n'enrole pas des frères dans son parti, et qu'il ne trouble pas l'ordre des trois grades qui forment la base de notre association.

» 11. Nous admettons aussi dans les loges des trois grades de notre association tous les frères des systèmes qui en agissent de même à l'égard des nôtres. Mais si, à l'avenir, quelque système concevait l'idée, par esprit d'intolérance ou de persécution, de nous fermer les portes de leurs loges, chacune des nôtres peut décider, à sa volonté, si elle exercera la loi du talion à l'égard des frères d'un système aussi intolérant, ou si elle continuera nonobstant à suivre à leur égard les principes de tolérance ci-exposés, en leur accordant toujours l'accès à ses travaux.

» 12. Quoique les loges associées ne doivent dépendre d'aucun supérieur étranger, il n'en sera pas moins permis, à une ou à plusieurs d'entre elles, de se choisir un protecteur aux conditions qu'il ne puisse leur signifier des ordres, ni s'attribuer quelque direction en matière de loges, et que cela ne les empêche pas de recon-

naître celui qui pourrait être élu un jour pour leur protecteur général par les loges unies, à la pluralité des voix, mais aux mêmes conditions, et sans que ce titre ne lui confère non plus aucun pouvoir. On n'entend pourtant pas par là priver aucune loge de sa liberté de refuser un tel protecteur, si elle croit que cela ne convienne pas aux circonstances où elle se trouve.

» 13. L'union de la Maçonnerie éclectique portera le nom de loges associées pour le rétablissement de l'art royal de l'ancienne Franche-maçonnerie.

» 14. On recevra à ces conditions dans notre association toutes les loges de chaque système, ainsi que celles qui voudront s'établir encore. Mais si, tôt ou tard, les loges associées voulaient, de leur libre consentement, se lier plus étroitement et former un arrangement plus resserré et tendant mieux au but pour l'avantage de leur association, elles seront libres de le faire; et alors,

» 15. Il dépendra des loges de l'association de fixer à laquelle d'entre elles elles en voudront confier la direction.

» Voilà, très-chers frères, ce que nous avons jugé de plus propre à remettre sur pied une société destinée de tous les temps, et à présent plus que jamais, à servir d'asile à l'humanité

opprimée et à la vertu persécutée, et à rappeler les droits anéantis de la sagesse dans le cœur des hommes, en bannissant de leur sein tout esprit de parti, toute contrainte et toute avidité. Nous vous promettons un nombre considérable de loges associées avec nous, et un cercle respectable d'hommes fermes, honnêtes et brûlants de zèle pour la cause de la vertu et de la vérité. Nous recevrons avec joie les loges qui voudront prendre part à la présente association amicale pour le rétablissement de l'antique et vraie Franc-maçonnerie, et nous sommes prêts à travailler sincèrement avec eux à l'édifice sublime de notre V.·. ordre. Pour cet effet, nous les prions de se déclarer vis-à-vis de nous, vers la fin du mois d'août de cette année, pour nous mettre alors en état de former le catalogue des loges associées, et de l'envoyer à tous les membres de l'association.

» Le grand Architecte de l'univers répande ses bénédictions sur l'honnêteté de nos vues, et les favorise du succès désiré.

Francfort, ce 18 mars 1783.

Au nom de la R. loge provinciale.

Wetzlar, ce 21 mars 1783.

Au nom de la R. loge provinciale »

Il paraît que l'instituteur de ce rite, en se proposant une tolérance universelle, a cherché, par ce moyen, à se frayer un chemin pour pouvoir choisir dans tous les systèmes celui qui conviendrait le mieux aux doctrines dogmatiques, politiques et philosophiques, et à tout ce qui se trouverait en analogie avec son système de l'Illuminisme.

A bien examiner la circulaire des deux loges susdites, elle annonce à tous les frères Maçons de l'univers qu'elles adoptaient une tolérance particulière et parfaite envers tous les rites, et qu'elles renonçaient à toutes les spéculations cabalistiques, mystiques, templières, hermétiques, magiques, théosophiques, pour s'en tenir à la Maçonnerie des trois grades symboliques, c'est-à-dire aux simples doctrines établies par les prêtres juifs pendant la captivité de Babylone, parvenues aux premiers Chrétiens et d'origine égyptienne.

Cette circulaire a précédé tous les concordats maçonn.·., et peut-être les a-t-elle préparés.

En 1788, un certain Bahrdt, professeur et docteur en théologie à Hall, fonda une société maç.·. appelée l'Union allemande. Elle fut formée dans le principe par vingt-deux hommes de lettres qui adressèrent leurs écrits aux amis de la raison, de la vérité et de la vertu.

La doctrine de cette réforme s'appuie entièrement sur la religion de Jésus, comme dans les temps anciens; elle compte les cinq degrés suivants:

1. L'adolescent.
2. L'homme.
3. L'ancien.
4. Le misopolyte.
5. Le diocésain.

Un autre innovateur en Allemagne, qui trouva des adeptes en France et en Angleterre, fut Zinnendorf, qui établit à Berlin, à la fin du dix-huitième siècle, un Chap.·. qui porte son nom, et se trouve attaché à la grande loge nationale. Son système est tout à fait en opposition avec celui de la *stricte observance*. Quant à sa doctrine, elle rentre entièrement dans la théosophie chrétienne des premiers âges.

PREMIÈRE CLASSE. MAÇONN.·. BLEUE.

1. Ap.·.
2. Comp.·.
3. Maît.·.

SECONDE CLASSE. MAÇONN.·. ROUGE.

4. Ap.·. Écos.·. et Comp.·. Écos.·. deux points.
5. M.·. Écos.·.

TROISIÈME CLASSE. MAÇONN.˙. MYSTIQUE.

6. Favori de saint Jean.

7. Frère *élu*.

Les deux grades de la troisième classe font partie du chapitre.

Schropffer de Leipsick fut un des innovateurs de la Maçonn.˙. d'Allemagne; il suivait en partie les doctrines de Martines et de Swedemborg. Il avait réuni les principes du matérialisme, les dogmes chrétiens, le système du bien et du mal physique, ou des deux principes. Il admettait toutes les religions, néanmoins ses doctrines théologiques sont fort curieuses.

Il soutint qu'on ne peut être un véritable Maçon sans exercer la magie. Il établit dans sa maison une loge où il faisait voir des revenants: et, comme une autre loge ridiculisait ses rêveries, il alla l'insulter violemment, et la traita d'hérétique; un prince de Dresde, qui était présent, lui fit donner des coups de bâton dont Schropffer fut obligé de donner quittance. Mais Schropffer sut, peu de temps après, se venger de ce prince; car il se rendit à Dresde sous le nom emprunté de comte de Steinville, colonel français: il propagea sa doctrine; la nouveauté lui procura quantité d'adeptes; il attira chez lui le même prince qui l'avait fait battre, et lui fit voir

des revenants : ce fait arriva en 1772. Lorsque Scropffer se fut vengé de ce prince incrédule, il se démasqua, revint à Leipsick ; alors il promit à ses adeptes de leur prouver qu'il ressusciterait et reviendrait en leur présence après sa mort. Il les conduisit dans un bois près la ville, et, pour leur prouver sa promesse, il se brûla la cervelle; mais il ne tint pas toute sa parole, il ne ressuscita point.

Dans l'Allemagne protestante la Maçonn.·. prospérait; mais dans les provinces soumises à des princes liés aux opinions de Rome, elle n'eut qu'une existence précaire, ou elle y fut persécutée à cause de ses systèmes.

Dans le nord de l'Allemagne, comme on a dû l'observer, elle était professée presque publiquement, et des princes la présidaient; en 1740, Frédéric-Guillaume tint en personne une loge à Charlottembourg, où il donna l'initiation à son frère Guillaume de Prusse, au margrave Charles de Brandebourg, et au duc Frédéric-Guillaume de Holstein.

Après cette époque, la famille royale protégea toujours la fraternité. En 1796, le roi de Prusse, par une missive à la mère loge aux trois globes, lui promit sa protection royale; et, à l'occasion de l'avénement au trône de son successeur, en 1797, la loge royale Yorck de l'Amitié ayant pré-

senté à S. M. le roi ses statuts et un extrait de son rituel, elle en sollicita l'approbation de S. M., qui la lui accorda par sa missive du 29 décembre 1797.

Cette même loge déposa au pied du trône ses remercîments respectueux; et, à cette occasion, S. M. le roi renouvela son approbation ainsi qu'aux loges de sa juridiction, et un pareil événement eut lieu trois ans après, le 31 juillet 1800.

La protection que des princes d'Allemagne accordaient à cet établissement, était fondée sur la connaissance qu'ils avaient que l'ordre s'est toujours occupé de chercher à se rendre utile à ses semblables: la charité fut toujours sa devise: ainsi, par ses actes de bienfaisance, la loge, sous le titre, la Colonne couronnée, Or.·. de Brunswick, fonda un institut pour l'éducation des jeunes orphelins.

Les quatre loges qui existaient en 1776 à Prague, le jour de la Saint-Jean d'hiver, fondèrent l'institution de charité connue sous le titre de maison des orphelins. Un hospice pour les malades indigents et les femmes en couche fut fondé par les Maçons de Schleswig dans le Mecklenbourg, où S. A. le prince de Hesse assista à la cérémonie inaugurale, qui eut lieu le 3 mai 1802; cet illustre Maçon enclava lui-même les

médailles et inscriptions dans la pierre fondamentale. Tout le monde connaît le trait de S. A. S. le duc Maximilien de Lunebourg, Vén.·. titulaire *ad honorem* des cœurs sincères, à Francfort-sur-Oder, qui perdit la vie le 27 avril 1785 (1), en s'exposant courageusement pour sauver celle de plusieurs personnes qui étaient englouties par une inondation rapide et inattendue de l'Oder. Nous pourrions rapporter une infinité de traits de charité, de bienveillance, de philanthropie des Maçons allemands.

Nous finissons en rapportant un qui honore ceux de la monarchie autrichienne : c'est encore un fait arrivé à Prague. Cette ville, en février 1784, fut inondée pendant la nuit par l'Éger. Les frères de la loge *vérité et concorde*, qu'un tel péril avait rassemblés, sauvèrent, en exposant leur vie, celle d'un grand nombre d'habitants.

Les jours suivants, les quatre loges se réunissent; le tronc de charité circule couvert d'un voile funèbre; il produit une collecte de 1,500 florins qui est distribuée aux familles ruinées. Ces mêmes frères, après ce noble exemple, se rendent aux portes des églises les plus fréquen-

(1) Voyez les annales maçonn.·. des Pays-Bas, même date.

tées, ils y restent trois jours sans désemparer, et obtiennent de la bienfaisance des citoyens une collecte de 11,000 florins, qui est distribuée aux victimes de ce désastre.

On ignore comment, après ces faits de toute notoriété, la maison d'Autriche aurait cessé de protéger cette société philanthropique, paisible et fraternelle. Il paraît qu'on l'a irritée contre cette institution de pure charité chrétienne. L'empereur Charles VI avait interdit la Franc-maçonn.·. dans les Pays-Bas; il en bannit tous les Maçons dès l'année 1738 (1). Néanmoins, cette sévérité s'est relâchée ensuite, quoiqu'en 1743, le 7 mars, trente Maçons s'étant assemblés à Vienne, après la défense du gouvernement, restèrent plusieurs mois emprisonnés et n'obtinrent la liberté qu'après une sévère réprimande (2).

En 1764, l'impératrice Marie-Thérèse rassembla les Vén.·. des loges de Vienne pour qu'ils dévoilassent au gouvernement le secret de l'institution; quoiqu'ils protestassent qu'ils n'en avaient aucun, la Maçonn.·. fut proscrite de ses États.

En 1766, un édit impérial déclare que ceux

(1) Das Ganze aller geh. verb. etc., p. 140.

(2) Cron.·. Maç.·., Acta Latomorum.

qui feront partie de l'association des soi-disant Francs-maçons Rosecroix seront, *ipso facto*, privés de leurs emplois (1).

A Aix-la-Chapelle, qu'on regardait comme ville autrichienne, en 1779, le 26 mars, le magistrat fit publier une ordonnance qui infligeait une peine, accompagnée du bannissement dans le cas de récidive, contre ceux qui se permettraient de tenir loge. Cet acte a induit la populace, excitée par des moines, à des menaces et à des voies de fait contre les Maçons.

En 1779, Joseph II donne des instructions aux gouverneurs de ses provinces relatives aux Maçons; il réduit le nombre des loges, veut connaître les noms des frères qui les composent, le local des loges, et l'heure des réunions. La même année, il ordonne la fermeture de toutes les loges, sans distinction, dans ses États.

L'empereur François II, en 1793, fit proposer à la diète de Ratisbonne la suppression des Maçons, des Rosecroix, des Illuminés, et de toute autre société secrète : comme la diète était formée du corps germanique, elle répondit qu'elle ne pouvait adopter ce système, mais que S. M. pouvait les interdire à son gré dans ses États (2). Ce souverain, le 23 avril 1801,

(1) Acta Latomorum, Ier.; v. p. 89.

(2) Barruel, t. V, p. 228.

renouvela les anciennes défenses contre les sociétés secrètes et particulièrement contre les Maçons. Les fonctionnaires publics civils, militaires et ecclésiastiques furent soumis à signer qu'ils ne faisaient point partie de ces sociétés, sous peine de la perte de leurs emplois. D'après les intentions de S. M. l'Empereur, la régence de Milan arrêta un édit contre les Maçons sous la date du 26 août 1814, signé par le commissaire plénipotentiaire, F. M. comte de Bellegarde.

Sa Majesté, ou son conseil, ne s'est point relâchée de sa sévérité à cet égard, et ses défenses sont encore aujourd'hui rigoureusement maintenues.



LA MAÇONNERIE EN DANEMARCK.

La grande loge d'Écosse, en 1754, accorda des constitutions à une loge à Copenhague, sous le titre du *petit nombre,* et y nomma un député G.·. M.·. provincial, avec pouvoir d'établir des loges au rite Écoss.·. dans le royaume de Danemarck et de Norwége. Tous les chefs d'ordres anciens et modernes, dans les chartes qu'ils délivrent, se réservent la subordination des associations qui en dériveraient, ainsi que celle des grands maîtres provinciaux ; et ceux-ci doivent toujours reconnaître leur suprématie. La nécessité des émancipations a pour cause la différence de langue, la distance des mères loges, ou la crainte qu'un pouvoir politique différent ne vienne y dominer. Longtemps après la propagation de la Maçonn.·. en Danemarck, ladite G.·. L.·. du *petit nombre* demanda à la grande loge d'Écosse l'autorisation d'élire elle-même ses grands maîtres et des pouvoirs indépendants ; mais la grande loge d'Écosse a refusé. La grande loge de Danemarck a bien des exemples à suivre, sans demander une autorisation qui ne lui est aucunement nécessaire.

LA MAÇONNERIE EN SUISSE.

En l'année 1732, Ant. Brown, comte Montaigu, grand maître pour la grande loge d'Angleterre, donna des constitutions à une loge à Lausanne, quoique l'installation n'ait eu lieu que le 2 février 1739 par des gentilshommes anglais domiciliés dans cette ville, sous le titre distinctif de R.·. L.·. *la parfaite union des étrangers.*

Dans les *Acta Latomorum*, l'ouvrage le plus classique que l'on ait sur la Maçonn.·., on trouve que, l'an 1736, sous la date du 15 avril, dans sa chronologie de l'His.·. de la F.·. M.·., la grande loge d'Angleterre délivra une constitution pour une loge de Genève; et, en 1738, plusieurs loges s'établirent dans la même ville, ce qui donna ombrage aux magistrats qui supprimèrent et défendirent les réunions maçonniques. A Zurich, il existait une loge en 1740. Les Maçons furent attaqués sur les doctrines qu'ils professaient; ils se défendirent victorieusement des calomnies insérées dans le journal de ladite ville *Des Brachman.*

A ces époques, plusieurs loges en Suisse furent constituées par celles d'Allemagne et même d'Angleterre, quoique le magistrat de Berne ordonnât la fermeture des loges dépendantes de

sa république, ce qu'il renouvela en 1743, avec injonction à tous les Maçons d'abjurer leurs engagements.

Neufchâtel reçut des constitutions de Berlin, de la loge des Trois globes et à son rite, pendant que les magistrats de Berne renouvelaient les ordonnances de proscription; enfin, ils se relâchèrent de leur sévérité, qu'ils reconnurent déplacée; et, en 1764, les loges de la dépendance de Berne et celles de Lausanne reprirent leurs travaux qu'elles avaient suspendus. En 1770, de nouvelles persécutions s'élevèrent dans différents cantons suisses; les magistrats défendirent les assemblées : malgré toutes ces tracasseries, en 1777, il a pu s'établir une espèce de grand Orient pour la Suisse. Pendant que la Maçonn∴ était déchirée par des schismes en France et en Allemagne, où chaque rite voulait faire triompher son régime, les Maçons suisses, pour empêcher toute espèce de division entre eux, établirent un *couvent* à Zürich, attendu que les loges suisses avaient été indépendantes les unes des autres, et que chacune se dirigeait selon ses statuts. Ce congrès, ayant remarqué que deux langues étaient parlées en Suisse, décida que les loges où on parlait allemand auraient pour centre Zurich; que Lausanne serait le centre des loges où l'on parlait français. Il donna au

premier centre le nom de *directoire helvétique allemand;* on y suivait le système du régime *rectifié* de la Cité sainte, ou autrement dit de *la stricte observance :* et au second, le nom de *directoire helvétique romand,* où le rite *philosophique* était suivi.

En 1778, le directoire helvétique romand, publia ses constitutions d'après son rite, qui était purement philosophique et nullement hermétique, comme quelques auteurs l'ont annoncé. Les loges de ce rite étaient gouvernées par des maîtres instruits, dont le choix appartenait au directoire; les maîtres restaient en place pendant trois ans. Nous donnons cette pratique, car elle se trouve en opposition avec les statuts fondamentaux, où chaque loge doit pourvoir à son Vén.·.

En 1779, un traité d'union eût lieu entre le grand O.·. de Genève et le directoire helvétique romand.

En 1782, les deux directoires unis envoyèrent, en député, au congrès de Willemsbade, le docteur Lavater, quoique les tracasseries du gouvernement de Berne se renouvelassent souvent.

En 1789, le directoire helvétique romand fit un traité d'alliance et d'amitié avec la grande loge d'Angleterre. La même année, ce direc-

toire perdit son grand chancelier, enlevé par une mort subite ; il était le dépositaire des archives de l'ordre, qui étaient enfermées dans trois caisses. Le magistrat fut chargé de l'apposition des scellés ; sur ces entrefaites, deux de ces caisses furent sauvées, mais la troisième, qui renfermait les papiers les plus intéressants, étant tombée entre les mains d'un fonctionnaire timide, celui-ci se crut compromis s'il ne la remettait aux magistrats. Le directoire ne put en obtenir la remise, cette portion d'archives fut impitoyablement brûlée.

Dans le grand Orient de Genève, en 1790, il arriva de fortes dissensions ; une partie se détacha pour s'unir au grand Orient de France, et en obtint des constitutions au rite primordial, tandis qu'un autre forma un corps à part. La même année, le 10 février, le prince Édouard, duc de Kent, fils du roi d'Angleterre, fut reçu Maçon à Genève, dans la loge l'Union des cœurs. Ce prince fut depuis nommé grand maître des Templiers en Angleterre.

Le directoire helvétique allemand professait, en 1793, le régime rectifié de la Cité sainte, d'après les décisions du couvent de Wilhemsbade ; ce qui eut lieu dans tous les cantons suisses qui professent le christianisme réformé, où, malgré les ordonnances des magistrats, il

exista toujours des établissements maçonn.·., depuis la moitié du XVIIIe siècle.

En 1810, le chevalier Maurice Glaise restaura le directoire helvétique romand, et fut nommé grand maître national par les frères députés du même directoire, qui a été en relation avec bien des loges, dans le Piémont et dans le Milanais, en Allemagne et en France.

Le rite de Misraïm avait été proscrit de France et des Pays-Bas.

Néanmoins, on voit par le tableau de la Resp.·. L.·. de Misraïm des méditateurs de la nature, constituée à Lausanne, sous les auspices de la puissance suprême pour la France en son 90e et dernier degré, que ce rite, proscrit partout, a trouvé un asile en Suisse. A peine ose-t-on le dire, mais, par le nom qui figure sur ce tableau du très-illustre F.·. Morison de Grienfield, attaché à la maison de S. A. S. le duc de Sussex, qui en a été le Vén.·. fondateur, il paraît que les FF.·. bedarrides ont pu se couvrir de cette égide pour établir en Suisse leur rite égyptien cabalistique.

Nulle donnée sur les FF.·. actifs de cette loge; cependant on peut assurer qu'il se trouve neuf Israélites, sur 39 membres honoraires du Misraïm, à Lausanne.

LA MAÇONNERIE EN POLOGNE, EN SUÈDE ET EN RUSSIE.

Un acte d'Auguste II, roi de Pologne, de 1739, fit connaître que les rites maçonn.·. étaient répandus dans ces contrées et ordonna la fermeture des loges; par cette ordonnance, la bulle de Clément XII fut exécutée et les Maçons cessèrent leurs travaux.

La proximité de l'Allemagne avait contribué à l'introduction des différents systèmes maçonn.·.. En 1780, époque à laquelle les travaux avaient repris force et vigueur, Cagliostro arriva à Varsovie et y apporta son rite. L'année suivante, le grand Orient de France, sur l'invitation des loges *la Catherine à l'étoile du Nord* et *la déesse d'Éleusis*, établit à Varsovie une commission à l'effet d'y constituer des loges de son rite et, s'il était possible, un grand Orient; ce qui eut lieu en 1784. Alors la Maçonn.·. se propagea et, en 1787, on comptait 70 loges de la dépendance de ce nouveau G.·. O.·..

Ce royaume, aujourd'hui partagé en trois parties, appartient à trois puissances différentes, qui, d'accord, ont ordonné la fermeture des loges; et, par là, cette partie de notre histoire reste sans suite.

Les frères suédois ont toujours joui d'une très-brillante réputation dans l'ordre par leur instruction (1) : la preuve en est que toutes les nations ont adopté dans la maîtrise le signe *de secours*, comme il fut établi dans le catéchisme de ses grades symboliques.

Un des anciens régimes qu'on professait en Suède, était celui de Rosecroix, que nous croyons avoir été introduit par des Allemands, avec quelque différence. Voici comme les Maçons suédois établissent leur légende. « En « 1118, les Rosecroix arrivèrent d'Orient en » Europe, pour la propagation des doctrines » de Jésus : trois d'entre eux fondèrent en Europe l'ordre des Maçons d'Orient, pour servir » de séminaire aux sujets qu'on devait instruire » dans les sciences les plus intimes.

» Cet ordre existait en 1196, et Édouard, fils » de Henri III, fut admis Rosecroix, par Raimond Lulli (2). On n'admettait alors dans cet » ordre que les savants et les personnes du plus » haut rang.

» Le fondateur de Rosecroix fut un prêtre » séraphique d'Alexandrie; c'était un des sages

(1) Selon Rudebeck, suédois, le Nord serait le point où s'est formé le premier foyer de la lumière.

(2) Lulli fut un célèbre alchimiste.

» d'Égypte. Son nom fut Ormesius ou Ormus ;
» il avait embrassé le christianisme à la sollicitation de saint Marc évangéliste, avec six de ses confrères, l'an 46 de Jésus. Cet homme savant purifia la doctrine des Égyptiens, selon les préceptes du christianisme (1), fonda la société d'*Ormus*, c'est-à-dire des *sages de la lumière*, et donna à ses adeptes, pour décoration, une croix rouge. Vers le même temps, les esséniens et autres Juifs fondèrent une école salomonienne, laquelle s'unit aux sages de la lumière ou ormusiens. Après cette circonstance, la société fut divisée en divers ordres, connus sous ces noms :

» 1° Des conservateurs des secrets maçonniques ;

» 2° Des conservateurs des secrets hermétiques ;

» 3° Des conservateurs des secrets théosophiques. »

On est induit à croire que la légende d'Ormesius et de saint Marc l'évangeliste, et son emblème qui est un lion, emblème aussi du rite de la Cité sainte et qui se trouve dans

(1) Cette légende se rapporte à notre exposé sur les prêtres coptes qui avaient adopté les doctrines des nouveaux chrétiens.

ceux du *royal secret*, tirent leur origine des Vénitiens; car les anciens parchemins des Rose-croix qui s'occupaient de l'alchimie, avaient dans leur sceau un lion qui tenait avec la griffe droite un papyrus, avec la légende : « *Pax tibi, Marce, evangelista meus.* » Le lion est un des signes du soleil, et par là l'emblème de la Divinité. C'est le soleil mystique ou le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·., qui annonce que Marc portait, avec ses doctrines, la paix à ses adeptes. Remarquons que ce lion et cette devise se trouvaient être le sceau de l'ancienne république de Venise. Après tout cela, on ne pourrait assez répéter que toutes les branches possibles de la Maçonn.·. tiennent aux doctrines égyptiennes, juives et chrétiennes.

De temps immémorial, la Maçonn.·. est établie en Suède, et les Maçons suédois prétendent que les Écoss.·. d'Hérodom et de Kilwinning ont emprunté d'eux la légende de Garimont, patriarche de Jérusalem.

Le grand chapitre de Stockholm prétend posséder le testament autographe de Jacques Molay, dans lequel il a établi la continuation des mystères des Templiers, sous l'apparence de la confrérie mystique des Maçons: si ce document existait, il détruirait la charte de Larminius du nouvel ordre du Temple de Paris.

On a aussi voulu faire croire, que ce même chapitre possédait un titre authentique qui constate, que Beaujeu, neveu de Jacques Molay, a pu rassembler ses cendres (1) et leur donner une sépulture honorable, en les faisant couvrir d'une pierre qui avait les formes monumentales égyptiennes, et sur laquelle il fit graver l'inscription suivante :

I. B. M. B.
A—Do—N—I—J—C.
M CCC XIII.
XI Martii.

dont voici l'interprétation :

Jacobo Burgundio Molayo Busto, anno Domini nostri Jesu-Christi, etc.;
ou autrement Adonay, Jéhova, Cruciferri.

On doit toujours répéter que l'authenticité de tous ces documents, qui paraissent de nos jours, peut être révoquée en doute : observons que celui ci-dessus est en opposition avec la légende du chr. d'Aumont.

Un des plus illustres réformateurs des rites maçonn.·., fut le savant Swedemborg, né de l'évêque luthérien de Skara, à Uspal, ville qui

(1) Voici une seconde légende analogue à celle des os brulés du grand maître, conservés par l'ordre du Temple à Paris.

figure dans les légendes maçonn.·.. Il naquit en 1688. Il posséda la philosophie, la métaphysique, la minéralogie, l'astronomie; il a traité, dans ses ouvrages, de Dieu, de l'infini, de l'esprit, de la matière et de la création; il a laissé des écrits sur toutes ces sciences, et eut une profonde connaissance des langues anciennes; il fit des recherches très-savantes sur les mystères maçonn.·.. Il a cru et écrit que leur doctrine était de la plus haute antiquité, émanée des Égyptiens, des Perses, des Mages, des Juifs et des Grecs.

Swedemborg s'est aussi créé chef d'une religion nouvelle; il a réformé celle de Rome, et sa réforme fut suivie d'un brillant succès en Allemagne, et en Angleterre, où il y a des villes qui comptent de quatorze à vingt mille de ses adeptes. A cette fin, il écrivit sa *Jérusalem céleste*, ou son *Monde spirituel;* il mêla à sa réforme des idées purement maçonniques.

Dans cette Jérusalem céleste se trouve la parole que Dieu même lui a communiquée, comme autrefois à Moïse; cette parole est Jéhova, perdue sur la terre, mais qu'il invite à chercher en Tartarie, pays qui est encore de nos jours régi par des patriarches : voulant par là dire allégoriquement, que ces peuples se rapprochent le plus de l'état primitif de la perfection de l'innocence; ce qui a été suivi par Weischaup, comme

on a eu occasion de le dire dans le développement de son système.

La Jérusalem céleste de Swedemborg est couverte de villes, de rivières, de bois, de campagnes riantes ; il introduit des anges mâles et femelles à double nature, jouissant du plaisir de l'amour conjugal, auquel ils sont extrêmement sensibles.

Swedemborg établit son être créateur en Jésus-Christ, Dieu unique, vie, amour, sagesse, chaleur, lumière ; il explique les livres de la religion juive et chrétienne comme des écrits d'une allégorie continuelle, ayant toujours un double sens. D'après son système, la mort n'existe dans l'homme qu'en apparence, car c'est dans ce moment qu'il renaît à une vie future éternelle, et qu'il ressuscite à jamais, en devenant un ange.

Swedemborg a donné l'idée à Martines Pascalis de son rite des élus Coëns, qui se rapporte à la théosophie biblique et chrétienne, et qui est assez répandue en Allemagne et dans les villes les plus considérables.

La Genèse a fourni au rite de Swedemborg le programme de ses trois premiers grades et toute la marche de l'initiation ; en elle le *Tout-Puissant* (1), allégorie du G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.,

(1) Le rite Misraïm se sert de ce nom, au lieu de celui

donne la vie au néophite, qui sort du chaos, fait serment de discrétion, de fuir la débauche, les jeux, les femmes publiques, l'adultère, et d'être fidèle à l'ordre. Or comme, selon la bible, l'homme est formé de boue et de limon, cet instituteur a ajouté aux symboles maçonniques ceux des éléments, qui sont : un vase contenant de la terre pétrie, un second plein d'eau, et une terrine avec des charbons allumés (1). Les doctrines du premier temple et des quatre premiers grades se rapportent à la création de l'homme, à sa désobéissance, à sa punition, aux peines du corps et de l'esprit ; ce qui est réellement représenté dans l'initiation.

La suite des grades est celle-ci : premier temple, Ap.·., Com.·., M.·., élu; second temple, Comp.·., M.·. Coens, grand Arch.·. et Ch.·. Commdr.·., Kadosch.

Dans les mystères, il est dit que, lorsque l'homme, par une vie nouvelle, sainte et exemplaire, s'est réintégré dans sa dignité primitive et que, par des travaux utiles, il a recouvré ses droits primitifs, alors il se rapproche de son

du G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.; c'est au rite de Swedemborg et à celui de Martines Pascalis, que le compilateur du rite égyptien l'a emprunté.

(1) Ces symboles furent adoptés par les Carbonari.

créateur par une vie nouvelle, spéculative, animée du souffle divin, il est initié élu Coëns; dans les institutions qu'il reçoit, il apprend les sciences occultes dans toutes leurs parties, qui lui font connaître les secrets de la nature, la haute chimie, l'onthologie et l'astronomie.

Lors de l'admission, des cercles sont tracés au milieu du temple représentant le système universel planétaire, et le soleil au centre.

Le G.·. tout-puissant explique et découvre comment s'est opéré le mystère de la création, *etc.*

La Maçonn.·. était publiquement professée en Suède dès 1738, lorsqu'un interdit, daté du 21 octobre, par Frédéric I[er], défendit les réunions maçonn.·. sous peine de mort. Deux mois après, ce roi, mieux instruit du but de la fraternité, rapporta cette ordonnance; à la naissance du prince royal, qui arriva en 1746, les Maçons de Stockholm firent frapper une médaille pour un tel souvenir; en 1753, les loges de cette capitale, lors de la naissance de la princesse Sophie-Albertine, fondèrent une maison de secours pour les enfants orphelins, et l'on adopta le projet d'un concert annuel à l'avantage de cet établissement, qu'en 1767 le frère Boham dota d'un fond équivalent à cent trente mille francs: en 1778, la reine de Suède et le magistrat de Stock-

holm concoururent à des dotations pour favoriser cet établissement.

Les Maçons de ce royaume s'honorent de pratiquer la bienveillance : ainsi, à Gothembourg, ils firent construire un bâtiment destiné à l'inoculation des enfants.

En 1792, lors de l'assassinat du roi Gustave III, les Maçons firent frapper une médaille pour éterniser leur deuil. Son successeur, Gustave IV, fut reçu Maçon dans la grande loge de Stockholm, qui, en 1797, célébra le mariage de son roi par des actes de bienfaisance.

Ces Maçons invitèrent à un repas et habillèrent cent cinquante pauvres des deux sexes; le duc de Sundermanie présidait la tenue, étant le grand maître; Sa Majesté le roi y assista comme spectateur, donna un dollar de banque à chaque convive, et deux mille à l'hospice fondé par les Maçons. Voyez l'*Almanach des loges de Hollande, pour l'an* 1806.

A présent la Maçonn.·. est protégée en Suède, et, en particulier, le rite suivi par le roi.

Le roi régnant Charles XIII en est le grand maître; il a établi un ordre auquel il a donné son nom.

Les doctrines de la *stricte observance* dominent le système de Charles, il a douze degrés divisés en classes, ainsi qu'il suit :

1re Classe. 1. Ap.·., 2. Comp.·., 3. Maît.·.

2me Classe. 4. Ap.·. et Comp.·. de saint André, 5. Maît.·. de saint André, 6. Le frère Stuart.

3me Classe. 7. Le F.·. favori de Salomon, 8. Le F.·. favori de saint Jean, ou du cordon blanc, 9. Le F.·. favori de saint André, ou le cordon violet, ou autrement dit le Ch.·. du cordon pourpre.

4me Classe. 10. Le F.·. de la croix rouge de première classe, 11. Le F.·. de la croix rouge de seconde classe, 12. Le F.·. de la croix rouge de troisième classe.

Tous les grades de ce système font allusion à l'ordre des Templiers, à ses doctrines ou à son rétablissement : lorsqu'un frère est admis au quatrième degré, il devient noble, s'il ne l'est pas. Il paraît que les nouveaux Templiers de Paris ont ici puisé leur plan pour anoblir leurs adeptes.

Les frères de la quatrième classe composent le chapitre illuminé, dans lequel aucun frère ne peut aspirer d'être grand dignitaire de l'ordre, s'il n'a pas prouvé dans sa famille quatre générations de noblesse.

L'opinion reçue sur l'époque de l'introduction de la Maçonn.·. en Russie, est, qu'elle commença à se produire en 1731 par constitution de la grande loge d'Angleterre, sous l'empire d'Anne Iwanova. Elle ne fit pas de progrès, ce qui est attribué à l'ambition de Biren, qui possédait la confiance de sa souveraine et qui craignait les grands, attachés à la Maçonn.·.; cet esprit de jalousie le rendit persécuteur, et il sacrifia les hommes les plus illustres à son ambition.

Après cette crise, quelques frères zélés anglais tâchèrent de répandre la lumière et les sciences maçonn.·.. En 1740, une loge fut instituée derechef, et un grand maître provincial fut nommé pour la gouverner. La grande loge d'Angleterre, en 1752, donna des constitutions à la loge la *Clio*, à Moscou. Par le moyen de cet établissement, l'ordre reprit de l'accroissement; on nomma un maître provincial pour diriger les loges de sa dépendance, et Catherine II se déclara la protectrice de l'ordre et la tutrice de la loge la Clio. Aussitôt la Franc-maçonn.·. fit beaucoup de progrès; et, à Mohilow, on fonda, en 1770, la L.·. des Deux aigles, qui suivait le rite et les doctrines qui se trouvent dans la nouvelle Atlantide de Bacon et prônée par Elias Ashmole; on a nommé ce nouveau rite, l'*Académie des sages*.

Catherine continua à protéger la Maçonn.·., ce qui donna occasion, le 24 juin 1781, à l'installation de la L.·. Écoss.·. à Saint-Pétersbourg, qu'on appela l'Impériale. Cette époque est celle de la splendeur de l'art dans ces contrées. La Maçonn.·. devint objet de mode. Les seigneurs de la cour firent construire des loges particulières dans leurs hôtels, et leurs réunions ne se formaient que de personnes du premier rang. La Maçonn.·. devenue aristocratique, les loges se changèrent malheureusement en clubs politiques. Bientôt les rivalités causèrent sa décadence, qui eut lieu vers la fin du règne de Catherine. A la fin du dix-huitième siècle on comptait cent quarante-cinq loges dans les seules principales villes.

Paul Ier, en 1789, ayant appelé en Russie les jésuites, en reçut le conseil, selon l'opinion générale, de proscrire les frères Maçons, et avec eux toutes les sociétés secrètes; ce qu'il exécuta.

En 1803, M. Boeber, conseiller d'État, dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur Alexandre Ier, lui fit voir que les frères Maçons étaient des sujets fidèles, attachés dans tous pays à leur prince et à l'État; que leur but était la bienfaisance; et que tous les premiers États de l'Europe, et les plus éclairés, les protégeaient: il

mit dans les intérêts de l'ordre l'empereur qui, dans la suite, se fit initier.

Lorsqu'on établit à Saint-Pétersbourg un G.·. O.·., les frères reconnaissants élurent le susdit M. Boeber grand maître national de toutes les Russies. Mais après ces époques, et avant la mort de cet empereur, les jésuites et leurs coryphées avaient pu persuader le gouvernement que les Maçons intriguaient contre la cour et contre les ministres. Ces accusations, les malheurs arrivés à la France, des commotions générales dans l'Europe, furent la cause des dernières persécutions contre la fraternité des Maçons dans cet empire.



LA MAÇONNERIE EN ANGLETERRE.

Des auteurs anglais pensent que les confréries des Maçons étant nombreuses et très-puissantes au XIV[e] siècle, les chevaliers Templiers se réfugièrent, après leur désastre, chez elles, et se couvrirent de leur voile, pour pouvoir pratiquer leurs mystères et enseigner leurs doctrines.

Cela paraît d'autant plus croyable que la légende d'Hiram et celle du temple à rebâtir peuvent être prises à la lettre par les profanes pour des légendes analoges à celle des Maçons de pratique. Quoi qu'on en dise, c'est d'après les principes des Templiers, que s'est formé le régime du rite primitif de la grande loge d'Écosse; peu importe l'époque. Ces mêmes auteurs rapportent, pour appuyer leur système, que Bruce, roi d'Écosse, fut le fondateur de cet ordre maçonn.·. en 1314, et que le 24[e] jour de ladite année, il institua l'ordre de Saint André du Chardon (1), en mémoire des fidèles Écossais

(1) Dans différentes régions, les chapitres, qui ont des dimissoires du rite primitif Écossais, ont adopté dans leurs sceaux et médailles des chardons.

qui s'étaient immortalisés à la bataille de Bannockborn, où ce monarque, avec trente mille Écossais avait battu cent mille Anglais.

Bruce en instituant cet ordre y aurait, selon les mêmes légendaires écossais, uni l'ordre d'Hérodom, conservant, pour lui et ses héritiers, le titre de grand maître de la respectable loge d'Hérodom, qui fut présidée par différents rois d'Écosse, et qui transféra son siége à Édimbourg. Il paraîtrait, d'après cette légende, que cet ordre aurait pris son origine à l'époque de la destruction des Templiers. De cette fusion, réelle ou non, naquirent des grades chevaleresques dans lesquels on professe aujourd'hui des doctrines qui ne sont aucunement celles des anciens croisés, c'est-à-dire celles des éléments ou de la génération, destruction, réintégration, ou résurrection égyptiennes, remplacées par des légendes théosophiques ayant pour but les doctrines de Rome.

Ces ordres ou grades, non-seulement furent accordés par la grande loge d'Écosse, mais ils furent aussi délivrés et le sont encore par des commandeurs de l'intérieur du temple, qui les répandirent en Europe et les apportèrent en Amérique vers le milieu du dernier siècle : telle est l'origine de la Maçonn.·. Écos.·. templière.

En Angleterre, après le règne de Henri II, des évêques ou des grands seigneurs furent les grands maîtres des Maçons. — Henri VI (1), en 1442, après avoir été instruit des mystères, des objets, des études de la confraternité, se fit initier et s'appliqua à l'étude de l'*art* royal. Son exemple fut suivi par tous les seigneurs de la cour. Son conseil approuva les chartes anciennes et les priviléges des Maçons. Daubusson, en 1485, fut élu grand maître des Maçons, quoiqu'il fût G.·. M.·. des Ch.·. de Saint-Jean-de-Malte. Dans cette circonstance, les Ch.·. de Malte rivalisèrent de zèle pour l'ordre des Maçons avec les anciens Templiers. Quoique nous n'en ayons aucune preuve, il paraît plus que certain que c'est depuis ces époques que la haine des Templiers envers les Maltais s'est apaisée, et que quelques souvenirs de ces circonstances auront peut-être occasionné à des innovateurs, par la suite des temps, l'introduction de la chevalerie de Malte, qui est dès à présent greffée sur la Maçonn.·. d'Angleterre et d'Amérique, plus particulièrement que sur celle de France, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse.

Henri VII, en 1502, présida, comme grand maître, une grande loge de Maçons qui se réu-

(1) Acta Latomorum; vol. I., page 9.

nit dans son palais. Le cardinal Wolsey fut créé grand maitre en 1509. Des hommes illustres continuèrent à être grands-maitres jusqu'en 1561. Dans cette année, la reine Élisabeth, après avoir été instruite des objets des réunions maçonn.:., devint la protectrice de l'ordre. En 1608, Jacques Ier se déclara protecteur de l'ordre; et Inigo Jones, savant et architecte célèbre, fut nommé grand maitre. A cette occasion, la Maçonn.:. anglaise reçut un nouveau lustre. Beaucoup de gentilshommes se firent admettre dans la confraternité, ce qui prouve qu'elle avait quelque attrait scientifique, religieux et politique; car il n'est pas possible d'imaginer ce concours d'hommes illustres pour l'admission, si cette société n'avait eu d'autre but que celui des amusements frivoles ou des dévotes prières qu'on pratique de nos jours dans différents grades et ordres chevaleresques.

Christophe Wren, qui était, en 1663, surveillant de la confraternité des Maçons à Londres, étant devenu G.:. maître en 1698, avait tiré d'une société templière, qui se conservait à Londres, l'idée et le fond d'une nouvelle société maçonn.:. dont il fut établi le restaurateur.

Les Maçons templiers étaient en grand nom-

bre et en grande réputation vers le XII• siècle et jusqu'au XIIIe; Wren ne fit que modifier leurs institutions.

L'Angleterre avait été dans une violente fermentation par le penchant de Jacques II vers le despotisme. Wren, un siècle après, chercha par une réforme à établir une concorde fraternelle parmi les hauts personnages qui composaient la société des Francs-maçons acceptés; il voulait, par une uniformité de grades et d'honneurs, réconcilier l'homme avec l'homme, en fixant dans cette même société le point de réunion du genre humain. Il proposait par ses institutions des principes pleins de *tolérance*, de *bienveillance*, et de *charité*.

Voilà comment plusieurs auteurs établissent l'histoire de l'introduction ou de l'origine de la Maçonn.·. templière en Angleterre, qui a bien, si l'on veut, des degrés d'une nomenclature différente de l'écossaise ou de l'irlandaise, mais qui est la même dans les doctrines.

Ces faits doivent avoir introduit les premiers changements que la Maçonn.·. a éprouvés; c'est ce qui explique comment il a pu s'introduire des commémorations templières de Rhodes et de Malte, que les innovateurs ont entées sur la Maçonn.·., en y reproduisant ces ordres. Néanmoins il sera très-difficile d'expliquer de quelle

manière, sans un but réel, il a pu s'introduire tant de rites et d'ordres égyptiens, mysraimitiques, chevaleresques, templiers de vingt espèces, écossais, irlandais, anglais, français, allemands, juifs, grecs chimistes, alchimiques, cabalistiques, et tous peu philosophiques, qui sont accordés par communication pour de l'argent, sans qu'il se trouve une instruction réelle dans les cahiers. Un tel est fait chevalier avec deux mots à huis clos, et cela, pour avoir tel ou tel cordon et une stalle à l'Orient.

Aux époques de Wren, différentes confraternités maçonn.·. existaient en Angleterre : elles suivaient différents rites. La plus illustre était celle d'Yorck qui prétendait avoir été instituée, en 926, par le prince Edwing; celle-ci donna des constitutions aux loges d'Angleterre et à celles de Londres (1); elle prit le titre distinctif de grande loge des Maçons d'Yorck; son rite se composait d'une partie des grades écossais de Kilwinning et d'Herodom.

La grande loge de Londres s'est ensuite vantée de son ancienneté sur les autres loges an-

(1) Dans toutes les constitutions et capitulaires que la Resp.·. mère loge d'Yorck délivra, elle rappelle toujours cette origine.

glaises, écossaises et irlandaises; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a tiré son existence de celle d'Yorck, et qu'on ne peut éclaircir si ses titres sont vrais ou faux, car ses archives ont été brûlées en 1720.

On a été très-affligé de cet accident qui a détruit une infinité de documents sur la Maçonnerie : mais ce qu'on a regretté le plus, c'est un ouvrage du frère Nicolas Stone qui contenait des détails très-étendus sur l'origine, les devoirs et les secrets de la confraternité.

Payne, qui occupait la G.·. maîtrise à l'époque de cet accident, chercha à réunir encore plusieurs anciens règlements, et plusieurs chartes de la confraternité qui avaient échappé aux flammes; il les remit au révd. Jean Anderson, ministre anglais, Maçon zélé et savant distingué, qui en forma un corps de lois et de doctrines à l'usage des loges du rite adopté par la grande loge d'Angleterre.

En 1723, sir Martin Falkes, président de la société royale des sciences, fut député grand maître (1), et Jean Senex, mathématicien célèbre, était un des grands surveillants.

(1) Ce fut lui qui apporta la Maçonn.·. en Italie, et à Rome même.

Toutes les loges de l'empire britannique reçurent leurs institutions, ou de la grande loge d'Yorck, ou des grandes loges d'Écosse de *Kilwinning* et d'*Herodom*, ou d'Irlande.

La Maçonn.·. fut troublée et persécutée dans ce pays; et des schismes naquirent entre ses rites. Au commencement du XVIIIe siècle, la grande loge de *Kilwinning* et d'*Herodom* fut obligée par des circonstances de suspendre ses travaux jusqu'en 1738. Sur ces entrefaites le frère Roslin de Sainte-Claire établit une nouvelle loge à Édimbourg, pendant que la première tenait son atelier fermé.

Cette nouvelle loge fut appelée grande loge de saint Jean; déjà plusieurs membres de la famille de Roslin avaient rempli la place de grands maîtres de l'*ordre de saint Jean,* qui avait été institué en faveur de cette famille par Jacques II, roi d'Écosse, en 1437: ce roi avait voulu récompenser Guillaume de Sainte-Claire de son attachement particulier à sa personne, en lui donnant ainsi qu'à ses successeurs l'*héritage* de la grande maîtrise en chef, et en le nommant gouverneur des frères Maçons pour les grades symboliques.

Cette grande loge de saint Jean ne pouvait donner des constitutions que pour ces trois grades; mais, dans la suite, on ne sait comment elle

se permit d'en donner pour les hauts grades écossais, pour lesquels cette grande loge n'avait pas été constituée.

Les rites en France, pour cette même cause, se querellent depuis près d'un siècle : mais les esprits étant plus calmes, on est descendu au fond de la question.

En Écosse et en Angleterre, à l'époque où la grande loge d'*Herodom* à Édimbourg reprit ses travaux, elle s'opposa à de pareils actes arbitraires et en arrêta le cours. La grande loge de saint Jean rentra dans ses devoirs, en se bornant à délivrer les constitutions des degrés symboliques, pour lesquels seuls elle avait des pouvoirs, et en laissant à celles d'*Herodom* et de *Kilwinning* la profession et l'institution des hauts grades ; elle décida même que les frères qui auraient obtenu chez elle les trois grades symboliques pourraient passer ensuite dans celles d'*Herodom* et *Kilwinning*, pour l'admission aux grades supérieurs écossais templiers et philosophiques.

C'est après ce temps, et dès l'époque de la grande maîtrise de Wren, qu'on a une histoire fidèle de la Maçonn.·. en Angleterre.

Pendant l'année 1703, dans laquelle arriva la mort de Wren, on commença à se relâcher davantage pour l'admission des frères; cette

année, une grande quantité de citoyens de toute condition furent admis à l'iniation. On crut que la Maçonn.·. acquerrait de l'éclat, mais le contraire arriva : cette marche la conduisait à sa décadence, et, par ce mauvais expédient, le nombre des Maçons diminua considérablement; car cette fraternité, sans choix dans ses membres, non-seulement négligea les séances ordinaires, mais encore les fêtes annuelles étaient presque oubliées; cet état dura jusqu'au mois de février 1717. Alors les quatre loges qui existaient et qui avaient reçu leurs constitutions de la grande loge d'Yorck se constituèrent en chef d'ordre pour relever la Maçonn.·. anglaise, en se donnant le nom de grande loge d'Angleterre, avec la réserve modeste *pro tempore*.

Le 24 juin de cette même année, cette nouvelle grande loge passa à l'élection d'Antoine Sayer pour son G.·. M.·.

Sous sa maîtrise, on chercha à arrêter les désordres qui s'étaient glissés dans la confraternité : des statuts furent présentés et adoptés comme lois générales. C'est après ces faits, que la Maçonn.·. fut fixée sur le plan actuel.

A ces époques, les grands maîtres étaient à vie ; ils avaient une puissance illimitée ; ils faisaient valoir leur autorité dans les assemblées ;

et, de leur propre gré, ils donnaient des constitutions à qui bon leur semblait.

Plusieurs FF.·. s'opposèrent à de tels abus; la confusion et le désordre se trouvaient dans les séances; les mystères furent profanés; et il en résulta une différence notable dans les rites. Outre les véritables maîtres en chaire, il y avait aussi un certain nombre de frères qui avaient le pouvoir de faire des Maçons, de les assembler, et de les promouvoir à toutes les dignités de la Maçonn.·., en vertu de priviléges qu'on vantait comme très-anciens; et, de plus, les loges établies par de tels frères ne jouissaient d'aucuns brevets.

En conséquence de ces désordres, lors de la réunion de la grande loge d'Angleterre, au solstice d'été ou de la Saint-Jean-Baptiste, en 1717, on adopta le règlement suivant:

« Le privilége de se rassembler comme Maçons, qui jusqu'à présent était illimité, sera restreint à certaines loges de Maçons, convoquées en certains endroits fixés; et chaque loge désormais sera convoquée et légalement autorisée à agir par un brevet du grand maître, pour tel temps accordé à certains frères après requête, et par consentement et approbation de la grande loge en communication. Sans ce brevet, aucune loge, par la suite, ne sera recon-

nue comme régulière et constitutionnelle. »

En cela, les intentions de la grande loge étaient très-sages; car, sans une règle et sans une constitution qui servît de guide, ces loges devaient se trouver dans une complète anarchie.

Pendant que cette grande loge s'occupait de ces réformes, la grande loge du nord de l'Angleterre ou d'Yorck, qui avait donné des constitutions à la plus grande partie des loges anglaises, voyant que les quatre loges de Londres s'étaient émancipées et érigées en *grande loge d'Angleterre pro tempore*, même sans avis préalable, était inquiète de cette mesure; et, pour conserver son droit d'aînesse, elle prit aussi, en 1719, le titre de grande loge de toute l'Angleterre.

Ce fut d'après cette sorte de rivalité établie entre ces deux grandes loges, que les Maçons de l'une ne furent plus reçus dans celle de la constitution de l'autre.

La grande loge d'Angleterre empiéta de plus en plus sur celle d'Yorck, en formant même des établissements maçonniques dans son district. Ce procédé affecta vivement la loge d'Yorck, et excita des jalousies et des haines; les Maçons d'Yorck séparèrent tout à fait leurs intérêts de ceux de la grande loge de Londres; ils l'accusaient d'avoir *introduit des innovations*,

altéré les rituels et supprimé des cérémonies en usage depuis un temps immémorial.

Sur ces motifs, les frères de la loge d'Yorck, en 1739, déclarèrent que, leur unique but étant de maintenir les lois et usages maçonn.·. dans la pureté de leur antique institution, ils se trouvaient forcés de se séparer des *Maçons modernes*, pour conserver la corporation des Maçons anciens, suivant la constitution d'Yorck : ils envoyèrent à cette effet des circulaires aux loges de leur correspondance; après cette encyclique, beaucoup de loges constituées par la G.·. L.·. d'Angleterre se séparèrent d'elle. Ce fut alors qu'on fonda à Londres même une seconde grande loge d'Angleterre au rite ancien et accepté. Les grandes loges d'Écosse et d'Irlande, dans la crainte que de pareils attentats à leur juridiction ne se renouvelassent dans leurs Orients, refusèrent alors toute correspondance avec la grande loge du rite moderne ou d'Angleterre, en s'unissant aux Maçons anciens d'Yorck.

Ces deux grandes loges continuaient à se livrer des combats pour la suprématie et l'antique dogme maç.·.; ses institutions et ses mystères furent près d'être anéantis, dans les dernières années du dernier siècle, par ces discussions sur l'indépendance et la suprématie, qu'après ces

exemples toutes les loges voulaient exercer les unes sur les autres. A ces désordres, ajoutons que des frères avaient, comme on l'a dit, la vaine prétention de constituer des loges, et, de plus, de conférer eux seuls les grades chevaleresques templiers, sans parler des innovateurs des rites, qui avaient porté l'amour de la nouveauté à un tel excès qu'on ne pouvait plus se reconnaître en Maçonn∴; et, en unissant toutes ces malheureuses circonstances, on verra le tableau affligeant, mais vrai, de notre religion en Angleterre, dans les époques indiquées plus haut.

Un des réformateurs les plus accrédités fut le chevalier Ramsay, écossais. Il créa, en 1728, un nouveau rite; aux trois grades symboliques, il en ajouta quatre autres, basés sur de nouvelles institutions et doctrines : 1° l'écossais, 2° le novice, 3° le Ch∴ du Temple, enfin le 4° et le dernier des sept était le royal-arche, sous l'emblème duquel l'Église est toujours symbolisée : chacun de ces ordres avait différents points. Ramsay admettait dans ces doctrines que son institution était venue d'Orient par Godefroy de Bouillon, au temps des croisades.

En 1768, Ramsay transporta de ce royaume en France son rite et ses doctrines Écos∴ Templ∴, qui passèrent ensuite ailleurs.

Le suédois Swedemborg a introduit en An-

gleterre un nouveau système maçonn.·. et une réforme religieuse. En 1767, Bénédict Chastanier, après avoir reçu les instructions de Swedemborg, établit une société secrète purement théosophique chrétienne, qui bientôt professa ses doctrines publiquement.

Cagliostro, italien, joua un grand rôle en Angleterre avec son rite égyptien : il surprit la bonne foi de plusieurs frères, qui, ayant reconnu plus tard qu'il ne tendait qu'à les duper, retournèrent à leurs anciennes bannières.

Un *rite,* dont on dit le chef établi en Angleterre, et sur lequel nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, est celui *des Grands-juges inconnus*. On dit que l'initiation se fait tête à tête avec un seul de ces Grands-juges, que le décor est un anneau plat d'or que les membres portent à l'index de la main droite, sur la face inférieure duquel sont gravés les noms de l'initiateur, de l'initié, et le date de l'initiation.

Selon *des Ganze aller gen. verb.,* p. 179, le grand chapitre du Royal-Arche aurait été institué à Londres, l'an 1777. Néanmoins, il était professé auparavant par les réformes de Ramsay, et par la grande loge des anciens Maçons, ou d'Yorck. Cette grande loge, dans cette année, avait pour grand maître le duc d'Athol, qui,

l'année suivante, passa grand maître de la grande loge d'Écosse. En 1791, il fut élu de nouveau grand maître par la grande loge des anciens Maçons ou d'Yorck. Cette loge reçut des félicitations sur un tel choix de la grande loge d'Écosse, qui était le sénat des rites écossais. Ceci prouve l'harmonie qui existait entre les différents rites d'Yorck, d'*Herodom*, et de *Kilwinning*.

Le degré *royal-arche* est le plus considéré dans la Maçonn.·. anglaise; on le regarde comme représentant la suprématie ou la royauté des Hébreux. L'assemblée ou chapitre représente le grand sanhédrin; les frères, dans leur tenue, forment un demi-cercle. Les trois premiers officiers s'appellent: le 1er, le prince Zorobabel; le 2e, le prophète Haggai; le 3e, le grand prêtre Jeshua. Leurs siéges sont au centre de l'arc; vis-à-vis sont placés les trois officiers, appelés *habitants temporaires*. Le 1er a le titre de *principal;* le 2e *d'ancien;* et le 3e de *jeune*. Il y a aussi deux couvreurs qui s'appellent, l'un *l'ancien scribe* Esdras, l'autre le *nouveau scribe* Néehemiah. Lorsqu'il manque un officier, on le prend parmi les plus anciens des membres du chapitre.

Le temple est orné de l'arche et de la table des pains de proposition.

Dans le transparent, au milieu d'une gloire, il y a les initiales des noms de Salomon, roi d'Israël; d'Hiram, roi de Tyr, et d'Hiram-Abiff.

Il y a de rigueur une orgue, ou de la musique, dans la chambre contiguë, ou dans un orchestre pratiqué plus haut en forme de galerie.

Les officiers doivent avoir des habits propres aux offices; Zorobabel a une couronne, et les deux autres ont une tiare. Ils entrent processionnellement dans le chapitre, le scribe en tête, et les dignitaires ferment la marche. Les scribes s'arrêtent à la porte d'entrée, et se placent un de chaque côté, et gardent le chapitre. — En entrant, tous font le signe de détresse, ou autrement celui de respect, qui se fait en abaissant la tête et en portant la main droite au front. Ces signes sont répétés à l'approche de l'autel et du piédestal d'or; lorsque les tours sont finis, les officiers prennent leurs places, et ouvrent les travaux de la manière suivante.

(*Zorobabel frappe un coup.*) Zor. « Au commencement était la parole.

Hag. » Et la parole était avec Dieu.

Jezhua. » Et la parole était Dieu. (1)

(1) Cette ouverture est celle de l'évangile de saint Jean.

Zor. » Tout puissant.

Hag. » Présent à tout.

Jeshua. » Qui sait tout. »

Zor. frappe un coup; tous les frères se lèvent et répètent en chœur ce qu'on vient de lire. Voici l'obligation, ou engagement des trois premiers officiers:

« Nous trois, assemblés ici en accord, amour
» et unité, assurons de tenir cachée la parole
» sacrée du Maçon royal-arche, promettant de
» ne pas la révéler à qui que ce soit sur terre,
» à moins que nous ne soyons trois, reçus
» comme à présent, régulièrement et d'accord.
» Ainsi, nous ne donnerons le signe de détresse,
» qu'en trois temps, afin d'être assurés, que
» celui qui le reçoit est de ce même office et
» rang. »

Zor. « Compagnons, aidez-moi à ouvrir ce
» chapitre. Compagnon jeune habitant tempo-
» raire, quel est le devoir d'un Maçon royal-
» arche?

J. H. T. — » Celui de voir si le chapitre est parfaitement couvert.

Zor. » Veuillez vous en acquitter.

J. H. T. — » Grand chef, le chapitre est dûment couvert.

Zor. » Jeune habitant temporaire, quel est votre devoir dans ce chapitre?

J. H. T. — » Celui de garder la première vallée, afin qu'aucun n'y puisse entrer sans qu'il soit en possession des paroles de passe, des signes et des attouchements par nous admis, et sans en avoir obtenu la permission du principal habitant temporaire.

Zor. » Compagnon ancien habitant temporaire, quel est votre soin dans ce chapitre?

A. H.T. —» Celui de garder la seconde vallée, afin de n'y laisser entrer que ceux qui sont en possession des paroles de passe, *etc.*, et qui ont obtenu l'adhésion du principal habitant temporaire.

Zor. « Compagnon principal habitant temporaire, quel est votre devoir dans ce chapitre?

P. A. T. — « Celui de garder la troisième vallée, afin de n'y laisser entrer *etc.*, et qui ont obtenu la permission des grands chefs.

Zor. « Compagnon Esdras, quel est votre devoir dans ce chapitre?

E. » D'enregistrer les documents, actes, lois et transactions qui regardent le bien être de ce chapitre.

Zor. » Compagnon Néehemiah, quel est votre charge dans ce chapitre?

N. » Celui d'assister Esdras dans ses opérations (I).

(1) Néehemiah était un des échansons du roi de Perse;

Zor. » Compagnon Jeshua, quel est votre devoir dans ce chapitre?

Jeshua. » Celui d'aider et d'assister à élever la maison du Seigneur.

Zor. » Compagnon Haggai, quelle est votre fonction dans ce chapitre?

H. » Celle d'aider et d'assister à accomplir la maison du Seigneur.

Zor. » Faisons notre prière.—« ODieu, toi dont l'existence est essentielle, grand Architecte de l'univers, grand principe, cause de toute existence, toi qui as élevé ces deux colonnes qui supportent le firmament formé d'arches magnifiques, toi dont le souffle a produit cette immensité d'étoiles, orné la lune de rayons argentés, et fait le soleil de toute splendeur.

» Nous nous trouvons assemblés en ton nom, pour confesser ton pouvoir, ta sagesse, ta bonté et implorer ton assistance. Nous te prions, ô Dieu de grâce, de bénir nos entreprises dans la vie, et de nous accorder une heureuse fin. Accorde nous, autant que possible, la grâce de ton divin esprit, *etc*. Accorde-nous cela, ô Dieu! ainsi soit-il! »

cet office était très-considéré, car il le mettait à même de parler au roi dans des temps très-favorables, c'est-à-dire au milieu des banquets; et ici l'échanson assiste Esdras dans ses desseins pieux.

Zor. » Au commencement était la parole.

H. » Et la parole était avec Dieu.

Jeshua. » Et cette parole était Dieu.

Zor. » Compagnons chefs, quels sont les grands attributs de cette grande parole ?

H. » De tout savoir.

Jeshua. » De tout pouvoir.

Zor. » D'être présent à tout. — Il sais tout; il peut tout; et il est présent à tout, *etc.*

Zor. » Très-excellent Haggai, de quel endroit venez-vous ?

H. » De Babylone.

Zor. » (T. E. Jeshua) où allez-vous à présent ? »

Jeshua. » Vers Jérusalem.

Zor. » (T. E. Haggai) qu'est-ce que vous allez faire, en allant de Babylone à Jérusalem?

H. » Aider à rebâtir un second temple, et faire nos efforts pour obtenir le verbe mystérieux.

Zor. » Compagnons, mettons la main à l'œuvre, pour célébrer un si grand projet. »

(Ici on répète l'obligation, dont nous avons parlé. «Nous trois, *etc.*)

Zor. « Maintenant je déclare que ce chapitre est dûment ouvert *au nom du grand Jéhova* (1). »

(1) Cette ouverture est antimaçonnique. Le Dieu des

Ici est prononcé un discours, qui est réservé pour la fin de la séance; s'il y a quelque réception à faire, il roule sur la légende du degré et sur les beautés de ses allégories; après le discours, suit le catéchisme de la demande d'où il vient et de celle de donner le grand signe de royal-arche, de quelle manière il a pu être admis à cette dignité : il nomme les degrés qu'il a passés d'ap.·., de *Fellow Craft,* du vrai compagnon, de maître Maçon, de Past master de parole, de Past master de science, enfin de Maçon royal-arche; le reste du catéchisme roule sur la Bible, sur Giblum, sur l'adoration du serpent et de la Croix, sur Noah, Shem, Japhet, sur les pains de proposition, sur Éléazar — Aaron — Moïse,— sur les tables de pierre de la Loi, sur le vase d'or de la manne — sur le sanhédrin; enfin, s'il y a réception, on fait faire au néophite la recherche de la parole qui est dans un puits, où on le descend au moyen d'une corde qui le tient attaché par le milieu du corps, et où il est descendu trois fois pour les fouilles sacrées. Il ne faut pas oublier que la découverte de la parole est suivie d'oraisons et de psaumes à n'en plus finir. Tout cela est accom-

Maçons est celui de tous les peuples de la terre, le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

pagné de cérémonies israëlites et bibliques, cousues avec d'autres tirées du N. T., et unies à des formalités romanesques et chevaleresques des anciens Chétiens et croisés.

Différents emblèmes, qui sont attachés à ce grade, se rapportent à ceux des croisés; entre autres le H. Ce signe est expliqué par *Templum Hierosolimæ :* mais, dans le fait, il n'est que l'ancien nilomètre.

Cette marque, par laquelle les croisés se désignaient, fut empruntée, avant toute autre, des Égyptiens par les moines. Elle décorait leurs épaules ou leurs poitrines ; ce dont on peut s'assurer par une quantité de monuments où il y a des moines, qui existaient avant les croisés, et cette marque avait été empruntée par les moines, aux divinités païennes et égyptiennes.

Le respect pour cet emblème date de très-loin.

Des T ou Thau existaient au Caire dans un puits appelé Michiah, qui communique avec les eaux du Nil (1). Dans l'intérieur de ce puits, il

(1) Il est encore d'usage que, pendant l'inondation du Nil, un crieur aille trois fois par jour à ce même puits, et proclame avec une grande solennité la hauteur des eaux du Nil, qui est toujours indiquée par ce phallus intérieur ou *Thau* à plusieurs crocillons.

y a trois T, qui indiquent la hauteur des eaux du Nil.

Les Égyptiens gravaient partout ce symbole de mesure : lorsqu'ils bâtirent Memphis, ils avaient placé partout cette enseigne ; et c'est de la mesure du Nil que la ville reçut son nom.

Il fallait donner ces détails sur le royal-arche, parce qu'on a eu tant de faux rapports sur cette matière, qu'il était utile de ne plus laisser exister d'équivoques.

Une très-grande quantité d'écrits illustrent l'histoise maçonn.·. de l'empire britannique après sa restauration. Plusieurs volumes ne suffiraient pas à répéter ce qu'on a dit sur les institutions, sur les rites et sur le but de la confraternité.

Aujourd'hui les frères anglais ne courent plus après des innovations. La plus grande partie se tient à ses anciens rites et cérémonies, tels qu'ils sont.

J'ai dit les désordres qui désolaient la Maçonn.·. vers la fin du dernier siècle ; en 1813, lorsque S. A. R. le duc de Sussex fut investi de la grande maîtrise des Maçons par le prince de Galles, devenu roi depuis, des frères zélés désirant voir cesser le schisme de la grande loge d'Angleterre avec la grande loge des anciens Maçons, obtinrent que les rites en opposition

éliraient des représentants pour terminer toute querelle. Les frères délégués signèrent un accord par lequel il était convenu qu'il ne devait plus exister qu'une seule grande loge nationale pour tous les rites en Angleterre.

Il est à remarquer que, quoique le rite moderne fût le plus répandu et le plus suivi lors de la fusion des rites, le premier article dit que le rite ancien serait reconnu et pratiqué dans toute l'Angleterre.

Cet accord, qui contient 21 articles, fut fait au palais de Kensington, le 25 novembre 1813.

Les deux grandes loges d'Angleterre confirmèrent cette union dans une grande loge spéciale ouverte à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, le 15 décembre suivant.

Le même jour, réunion à l'hôtel des Francs-maçons, où parut une commission de 58 loges; cette grande loge était présidée par le duc de Sussex. Ce fut dans cette séance que ce prince fut élu G.·. M.·. des Maçons de l'empire britannique.



LA MAÇONNERIE EN AMÉRIQUE.

La Maçonn.·. doit certainement avoir été professée dans l'Amérique du Nord immédiatement après l'établissement des colonies anglaises. Mais le premier document écrit que l'on connaisse sur ses travaux dans cette partie de la terre, est l'acte octroyé par le très-Vén.·. G.·. M.·. anglais *Antoine Montaigue*, qui, sur la demande de plusieurs FF.·. établis à Boston, le délivra au très-Vén.·. frère *Henri Price*, comme G.·. M.·. des FF.·. MM.·. dans l'Amérique du Nord; ce brevet porte la date du 30 avril 1733, S.·. P.·., et contient des pleins pouvoirs de nommer un député G.·. M.·., et autres officiers nécessaires pour former une G.·. L.·. américaine de Maç.·. *francs et acceptés,* aussi souvent qu'il serait jugé convenable.

En conséquence, le grand maître *Henri Price* ouvrit en forme régulière une grande loge à Boston, dès le 30 juillet suivant; il nomma pour son député grand maître *André Belker*, et pour grands surveillants *Thomas Kennely* et *Jean Quann;* il nomma aussi les grands chapelain, porte-épée, maréchal, *etc.*

Cette G.·. L.·. fut appelée *saint-Jean des Maç.·. modernes;* elle accorda la première des pa-

tentes régulières pour l'établissement de plusieurs loges dans diverses parties de l'Amérique du Nord; dans la suite quelques-unes de ces simples loges devinrent elles-mêmes des grandes loges, vu les grandes distances et les difficultés de correspondance avec la mère loge primitive de Boston.

Mais on doit surtout la propagation soudaine et étonnante de la Maçonn.·. dans toute l'Amérique du Nord à une seconde patente ou autorisation accordée à plusieurs GG.·. Maît.·. provinciaux, par la grande loge d'Écosse au rite d'*Heredom de Kilvinning;* ces grands maîtres provinciaux délégués avaient le pouvoir de créer des loges sans s'inquiéter du grand maître américain du rite des Maç.·. modernes de Boston.

En 1755, plusieurs Maçons du rite Écoss.·., résidants à Boston, présentèrent une supplique à la grande loge d'Écosse pour être autorisés à professer publiquement leur rite et à le propager régulièrement dans toute l'Amérique. La G.·. L.·. fit droit à cette demande, et le G.·. M.·. lord *Aberdour* leur signa une patente le 30 décembre 1756 (S.·. V.·.), pour établir une loge régulière Écoss.·. à Boston, sous le titre distinctif de *Saint André*, n° 82.

La G.·. L.·. de saint Jean voulut vainement s'opposer à cet établissement; elle considéra

ses droits et priviléges comme enfreints par l'indépendance qu'affectait la L.·. de saint André, refusa toute communication avec elle.

Cette discussion n'avait d'autre source que les divisions alors existantes dans la mère patrie entre les Maçons dits *anciens* et ceux dits *modernes*.

Mais, en dépit de tous les efforts et oppositions des Maç.·. modernes, le rite Écoss.·. d'*Heredom de Kilwinning* prospéra dans toute l'Amérique, et même d'une manière inattendue; on aimait l'éclat de ses travaux.

Les Écossais devenus très-nombreux à Boston et dans la province de Massachussetts s'adressèrent bientôt à la grande loge d'*Herodom* de *Kilwinning,* en Écosse, pour obtenir la création d'une G.·. L.·. Écoss.·. en Amérique. Les LL.·. ambulantes attachées aux régiments anglais se joignirent à eux, et ils ne tardèrent pas à voir leurs vœux comblés.

Le 27 décembre 1769, la fête solsticiale de l'évangéliste *Jean* fut célébrée avec la plus grande pompe par les Mac.·. Écoss.·. réunis à Boston; on y proclama la patente du T.·. Ill.·. F.·. *George de Dalhouse* alors G.·. M.·. de la G.·. L.·. d'Écosse qui (sous la date du 30 mai 1769, nommait *Joseph Warren* G.·. M.·. du rite Écoss.·. à Boston *et à* 100 *milles à la ronde;*

ce G.·. M.·. fut aussitôt installé avec tout le cérémonial usité; il nomma sur-le-champ les autres GG.·. Offi.·. Dignit.·.; et, dès ce moment, la G.·. L.·. Écoss.·. américaine fut complètement organisée et constituée.

La G.·. L.·. Écoss.·. de Boston ne tarda pas à accorder des constitutions à une foule de LL.·. qui se formèrent sous son ressort dans le Massachussetts, Nouvel-Hampshire, Connecticut, Vermont, Nouvel-York, *etc., etc.*

Pour augmenter encore l'éclat et la puissance de l'écossisme américain, le G.·. M.·. écossais *Patrice, comte de Dumfries,* délivra, sous la date du 3 mars 1772, un second brevet au même *Joseph Warren,* par lequel il le constituait G.·. M.·. des Maç.·. Écos.·. *pour tout le continent de l'Amérique;* son installation eut lieu, en cette nouvelle qualité, à Boston, au sein de la G.·. L.·., au solstice d'hiver 1773.

En 1775, la guerre commença entre la Grande-Bretagne et ses colonies révoltées dans l'Amérique du Nord. Boston fut fortifiée, et devint place d'armes. Dès lors un grand nombre de ses habitants l'abandonnèrent. Les réunions régulières des deux GG.·. LL.·. dûrent cesser; leur exemple fut forcément suivi par les LL.·. particulières.

La célèbre bataille de Bunker'shill, l'une de

celles qui consolidèrent la liberté du Nouveau-Monde, fut livrée le 27 juin 1775. La Maçonn.·. et les Maç.·. Écoss.·. y firent une perte irréparable! Leur G.·. M.·. *Warren*, après avoir contribué à la victoire, y périt glorieusement en combattant pour la liberté de sa patrie!

Lorsqu'après les malheurs et les désastres de la guerre ces belles contrées furent enfin rendues au calme et à la liberté, les Maç.·. rentrèrent dans leurs foyers; et, le 8 mars 1777, la G.·. L.·. Écoss.·. de Boston se réunit solennellement. L'objet de l'assemblée était de prendre en considération l'état actuel de la Maçonn.·. Écoss.·. américaine, désolée par la perte de son G.·. M.·. et séparée pour toujours de sa métropole! Après de longues délibérations, il fut résolu de se constituer en G.·. L.·. Écoss.·. *indépendante*, et le Vén.·. F.·. *Webb* fut élu G.·. M.·., travaux tenants.

De son côté, la G.·. L.·. *de saint Jean* des Maç.·. modernes reprit ses travaux; elle se trouvait, de même que toutes les LL.·. de son obédience, également affranchie, par les événements politiques, de toute dépendance, de toute tutelle envers la G.·. L.·. de Londres; elle invoqua la maxime fondamentale de la Maçonn.·. universelle qui ordonne aux Maç.·. *obéissance aux gouvernements sous lesquels ils sont placés;*

et, en conséquence, toutes les GG.·. LL.·. et LL.·. des États américains se constituèrent et se déclarèrent indépendantes de toutes autorités maçonn.·. d'Angleterre et d'Écosse, établirent leurs juridictions respectives, et fondèrent leurs nouvelles institutions.

D'après les procès-verbaux du 3 janvier, 2 et 24 juin 1783, des comités des deux anciennes GG.·. LL.·. de Boston, *écossaise* et de *saint Jean,* avaient été nommés dans le sein de chacune d'elles pour s'occuper de concert de la grande question de *l'émancipation ;* elle y fut décrétée à l'unanimité; les rapports des comités ou commissions furent acceptés et sanctionnés par les deux G.·. L.·. qui prirent à l'instant toutes les résolutions et les arrêtés qui devaient être les conséquences de cette grande mesure. Bientôt après, la grande majorité des Maç.·. américains, convaincue que l'uniformité dans les croyances et les systèmes maçonn.·. fait toute la splendeur et la stabilité de l'ordre, s'occupa de cet objet important. Sur l'initiative de la G.·. L.·. de *saint Jean,* celle d'Écosse nomma, le 5 décembre 1791, une commission pour conférer avec celle qui avait été choisie par la première, sur la possibilité d'une fusion complète et intime de la Maçonn.·. américaine, abstraction faite des rites connus dans le Nouveau-Monde. Après de lon-

gues conférences et bien des discussions, la fusion fut adoptée et décrétée le 5 mars 1792 : ce jour-là, tous les Off.·. et membres des deux GG.·. LL.·. se réunirent et proclamèrent leur association. Ils élurent un seul G.·. M.·. pour toute l'Amérique, ce fut le Vén.·. F.·. Cutler, et arrêtèrent que la nouvelle G.·. L.·. composée des deux anciennes supprimées, porterait le titre de *grande loge américaine de l'ancienne et honorable société des Maç.·. francs et acceptés.*

Cet exemple fut suivi dans toutes les provinces de l'Union américaine. Dès que ces Maç.·. se virent libérés de l'influence étrangère, et qu'ils s'aperçurent que la différence des rites et l'introduction d'un grand nombre d'ordres chevaleresques ambulants, accompagnés de leur cortége de prestiges et d'illusions, pourraient à la longue enfanter des schismes et des querelles, ils cherchèrent les moyens de prévenir ces malheurs, et les GG.·. LL.·. qui s'étaient établies peu à peu dans les diverses provinces ne tardèrent pas à s'entendre pour conserver partout l'harmonie et l'unité maçonn.·.

On avait un modèle dans ce qui venait de se passer à Boston, et l'on tomba généralement d'accord sur les bases suivantes.

Dans toutes les grandes villes chefs-lieux de provinces, ainsi qu'on le voit dans le tableau ci-

après, les grandes loges des divers rites, représentant toutes celles de leur ressort, se fondirent dans une seule grande loge à l'exemple des deux GG.·. LL.·. de Boston.

Elles admirent en outre dans leur sein tous les rites, ordres et grades chevaleresques et templiers qui auparavant n'en faisaient pas partie.

De cette manière, la nouvelle et l'ancienne Maçonn.·., avec toutes leurs dépendances directes ou indirectes, se trouvèrent concentrées dans une seule grande loge pour chaque État particulier de l'Union américaine; c'est ce que les Français appellent *grand Orient*.

Depuis lors la plus parfaite intelligence n'a jamais cessé de régner dans la Maç.·. américaine.

Malgré la séparation politique et l'émancipation de la Maçonn.·. américaine de toute influence anglaise ou Écoss.·. des mères LL.·. primitives d'Europe, il paraît qu'une correspondance fraternelle continue d'exister entre ces hautes puissances maçonn.·.

Voici l'extrait d'une communication faite par la grande loge d'Angleterre à celle de la Caroline du Sud, après la convention ou concordat qui opéra la fusion des rites entre les deux GG.·. LL.·. anglaises en 1813; une copie de cet acte était jointe à la lettre suivante.

Londres, le 16 mai 1814, S.·. P.·.

« Mon cher monsieur et T.·. R.·. F.·.,

« Je saisis cette occasion pour vous trans-
» mettre des détails sur l'union des tous les Mac.·.
» anglais sanctionnée par S. A. le duc de Sussex,
» notre G.·. M.·. Natio.·. Cet événement ne peut
» qu'être un sujet d'allégresse pour tous les M.·.
» de l'Univ.·. Je regrette d'avoir aussi peu de
» temps libre, mais au moins je me trouve assez
» heureux pour pouvoir vous transmettre ci-joint
» *l'acte ou concordat d'union, en votre qualité de*
» *notre correspondant près de votre grande loge.*

« Veuillez me croire, *etc.*, *etc.*

Signé « *Edward Harper, Gr.·. Secrét.·.*

« Au très-Rév.·. F.·. *H.·. Stephens Chr.*, Dép.·.
» G.·. M.·. de la G.·. L.·. de la Caroline du Sud, à
» *Charles-Town.* »

Il sortit de là *un projet d'union maçonn.·. universelle.*

Dès le 24 juin suivant, 1814, il fut présenté à la G.·. L.·. un mémoire contenant une proposition ou appel à faire, dans ce grand but, aux GG.·. LL.·. d'Irlande, d'Écosse, et d'Angleterre; cette proposition fut longuement discutée, et adoptée enfin à l'unanimité par cette même G.·. L.·. de Charles-Town, dans son assemblée du

24 août suivant, où assistaient tous les Dép.·. de 30 LL.·. de son ressort.

Ce projet fut immédiatement envoyé aux GG.·. LL.·. d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. On ignore quel accueil il y a reçu et si on a tenté quelques démarches pour le réaliser en s'unissant aux GG.·. LL.·. et GG.·. Or.·. d'Europe.

NOMENCLATURE DES DEGRÉS OU GRAD.·. MAÇONN.·. LES PLUS USITÉS DANS LE NORD DE L'AMÉRIQUE.

Ce tableau nous reporte à l'année 1816, E.·. V.·. Tous ces Grad.·. sont pratiqués dans les ressorts des GG.·. LL.·. de *Charles-Town, de la Caroline méridionale,* de *New-Yorck* de *Newport, R.*

1. App.·.
2. Comp.·.
3. Maît.·. maçon.
4. Maît.·. mercant.
5. Past.·. maît.
6. Maît.·. subl.
7. Royal-arche.

Ces sept grades constituent le rite le plus suivi en Amérique et connu sous le nom de *Royal-Arche*. On a vu, à l'article *Angleterre,* en quoi consiste ce septième et dernier grade. Voici maintenant les titres des GG.·. Off.·. de ce

rite en Amérique ; on remarquera que leurs dénominations sont tirées en partie des institutions religieuses juives et chrétiennes.

1. Général, grand et *souverain pontife*.

2. Général, grand roi.

3. Général, grand *scribe*.

4. Général, grand trésorier.

5. 6 et 7. Général, grand *chapelain, etc., etc.*

En ce qui regarde cette dernière dignité, il paraît que la G.·. L.·. d'Écosse l'institua en 1759, et arrêta en même temps qu'elle ne pourrait jamais être remplie que par un ecclésiastique qui demeurerait chargé des discours et des sermons dans les solennités.

8. Maître royal.

9. Chevalier de la croix rouge.

10. Chevalier de Malte.

11. Chevalier du saint sépulcre.

12. Chevalier chrétien.

13. Chevalier du temple.

14. Maître secrét.

15. Maître parfait.

16. Secrét. intime.

17. Prévôt et juge.

18. Intendant des bâtiments.

19. Chevalier El.·. des neuf.

20. Maît.·. El.·. des quinze.

21. Sublime chev.·. El.·.

22. Grand Maît.·. architecte.
23. Chev.·. du IXme arche.
24. Chev.·. de la perfection.
25. Chev.·. d'Orient.
26. Prince de Jérusalem.
27. Chev.·. d'orient et d'occident.
28. S.·. P.·. R.·. C.·. d'Hérodom.
29. Grand pontife.
30. Gr.·. Maît.·. de toutes les LL.·. Symb.·.
31. Patriarche noachite ou chevalier prussien.
32. Prince du Liban.
33. Chef du tabernacle.
34. Prince du tabernacle.
35. Prince de merci.
36. Chev.·. du serpent de bronze.
37. Commandeur du temple.
38. Chev.·. du soleil.
39. Chevalier du Saint-Esprit.
40. — 41. — 42. Prince de royal secret, prince des Maçon.·..
43. Souverain grand inspecteur général.

On remarquera que, dans cette liste, à dater du nº 14 inclus, se trouvent 27 degrés de l'Écoss.·. Anc.·. et Accep.·.. Outre ces 43 grades ou degrés tirés de la librairie maçonn.·. américaine, et qui sont régulièrement conférés par les GG.·. LL.·. américaines, les GG.·. Insp.·. GG.·. sont encore en possession d'une multitude

d'autres grades ou degrés détachés et qu'ils peuvent accorder *seuls* et *gratuitement* aux FF.·. qu'ils en jugent dignes et qui sont capables d'en comprendre la doctrine.

Enfin, au-delà de tous ces grades, on compte encore en Amérique, le *Maçon choisis du* 27e, le *royal-arche* tel qu'il est établi par la constitution de Dublin, le *Compt.·. Écoss.·.*, le *Maît.·. Écoss.·.*, et le *G.·. M.·. Écoss.·.*, plus les *six degrés de la Maconn.·. d'adoption*, ce qui forme un total de 54 grades ou degrés, non compris ceux à la disposition des GG.·. Insp.·. GG.·.

TABLEAU DES PRINCIPALES LOGES DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DU CANADA.

1° *G.·. L.·. de la Nouvelle-Hampshire*, constituée le 8 juillet 1789. — Chef-lieu, *Portsmouth*.—Titre, *Saint-Johns*. — LL.·. du ressort, 22

2° *G.·. L.·. du Massachussetts*, formée des deux anciennes G.·. L.·. réunies des deux rites *modernes* et *anciens*; constituée le 19 juin 1792. — Chef-lieu, *Boston*.—Titre, *Saint-Johns*. — — LL.·. du ressort divisées en 12 districts 98, plus deux autres, hors du territoire de la république : total, 100

3° *G.·. L.·. du Rhode-Island,* constituée le 25 juin 1791.—Chef-lieu, *Newport.* — Titre, *Saint-Johns Lodge.* — LL.·. du ressort, 13

4° *G.·. L.·. du Connecticut,* constituée le 8 juillet 1789. — Chef-lieu, *New-Haven.* — Titre, *Hiram.* — LL.·. du ressort, 53

5° *G.·. L.·. de Vermont,* constituée le 14 octobre 1774. — Chef-lieu, *Windsor.* —Titre, *Vermont Lodge.*—LL.·. du ressort, 34

6° *G.·. L.·. de New-Yorck,* constituée le 5 septembre 1781. — Chef-lieu, *New-Yorck.* — Titre, *Saint-Johns Lodge n° 1.*—LL.·. du ressort dans le chef-lieu seul 24, et, en total, 157

7° *G.·. L.·. de New-Jersey,* constituée le 18 décembre 1786. — Chef-lieu, d'abord, *New Brunswick,* maintenant *Somerville.* — Titre, *Salomon Lodge.* — LL.·. du ressort, 33

8° *G.·. L.·. de Pensilvanie,* constituée le 24 juin 1734. — L'acte de constitution indique pour Vén.·. *Benjamin Francklin;* ce fut donc lui qui posa la première pierre maçonn.·. dans cette province. — Chef-lieu, *Philadelphie.*

— Titre *Philadelphie.* — LL.·. du ressort, 139

9° *G.·. L.·. Delaware*, constituée le 5 juin 1806. — Chef-lieu, *Wilmington.* — Titre, *Washington.* — LL.·. du ressort, 9

10° *G.·. L.·. de Virginie*, constituée le 30 octobre 1778. — Chef-lieu, *Richemont.* — Titre, *idem.* — LL.·. du ressort, 96

11° *G.·. L.·. du Kentucky*, constituée le 30 octobre 1810. — Chef-lieu, *Lexington.* — Titre, *idem.* — LL. du ressort, 28

12° *G.·. L.·. de la Caroline du Nord.* Elle existait dès 1771, en vertu de patente de la mère L.·. d'Écosse, et se convoquait à *Newbern* et à *Edenton.* Toutes ses archives furent brûlées dans la guerre de l'indépendance. En 1788, elle établit son siége dans la ville de *Raleigh.* — LL.·. du ressort, 65

13° *G.·. L.·. de la Caroline du Sud*, constituée le 24 mars 1787. — Chef-lieu, *Charles-Town.* — LL.·. du ressort, 68

14° *G.·. L.·. de Tennessée*, constituée le..... — Chef-lieu, *Knoxville.* — Titre, *Tennessée Lodge.* — LL.·. du ressort, 9

15° *G.·. L.·. de l'Ohio*, constituée en janvier 1808. — Chef-lieu, *Chilicothe.* — LL.·. du ressort, 30

16° *G.·. L.·. de Géorgie*, constituée par lord Weymouth en 1780. — Chef-lieu, *Savannah*. — Titre, *Salomons Lodge*. — LL.·. du ressort, 29

17° *G.·. L.·. de la Louisiane*. Elle faisait jadis partie et dépendance de celle de Pensilvanie. — LL.·. du ressort, 6

18° *G.·. L.·. de Maryland*, constituée en 1783. — Chef-lieu, *Baltimore*. — Titre, *Washington Lodge*. — LL.·. du ressort, 60

19° *G.·. L.·. du district de Colombie*. — Chef-lieu, *Washington*. — Titre, *Federal Lodge n° 1*. — LL.·. du ressort, 7

20° *G.·. L.·. de la Nouvelle-Écosse*. — G.·. M.·. *George Pike*. — Chef-lieu, *Annapolis*. — LL.·. du ressort, 21

21° *G.·. L.·. du Canada supérieur*. — G.·. M.·. *William Favers*. — LL.·. du ressort, 12

22° *G.·. L.·. du Canada inférieur*. — G.·. M.·. actuel, S. A. *le prince Édouard*. — LL.·. du ressort, 15

LL.·. établies aux Grandes-Indes par la G.·. L.·. de Pensilvanie, 9

Total. 1014

Quant à la Maçonn.·. dans l'Amérique méri-

dionale, nous manquons de documents pour pouvoir en parler avec certitude. On sait seulement que des LL.·. y sont établies, et qu'elles professent divers rites qui y ont été transportés par les Espagnols, par les Anglais et par les Français.

Quand nous parlons de l'Amérique du Nord, où toutes les religions sont entièrement et complétement libres, il serait superflu d'ajouter que la Maçonnerie y étant considérée et révérée comme la religion universelle par excellence, tous les FF.·. s'y chérissent et s'y reconnaissent selon les vrais préceptes de l'évangile; que, dans toutes les cérémonies publiques, dans les pompes funèbres, etc., ils se montrent parés de leurs ornements et de leurs décorations; que la considération qu'on leur porte *augmente en proportion* des bienfaits qu'ils répandent, plutôt que par l'éclat des couleurs qui les distinguent.

Je dois faire remarquer, en terminant, que tous les auteurs américains qui ont écrit sur la Maçonn.·., après avoir publié, examiné et critiqué les nombreux cahiers et rituels qui coordonnent entre eux plusieurs centaines de degrés maçonn.·., sont tombés enfin d'accord, que les trois premiers grades seulement sont généraux, universels, et communs à tous les

Maçons de la terre ; qu'eux seuls peuvent servir de signe de ralliement ; et que tous les autres, sans exception, ont été enfantés par diverses associations ou religieuses, ou philosophiques ; par des motifs ou des spéculations diverses, à des époques modernes, et chez différents peuples.



LA MAÇONNERIE EN PORTUGAL.

Vers l'an 1742, des Anglais hasardèrent d'établir une loge à Lisbonne. La Maçonnerie y eut même quelques succès. Mais lorsque Jean V put être persuadé par les inquisiteurs, alors tout-puissants, que les Maçons étaient des hérétiques, qu'ils étaient en outre des ennemis de l'État, il lança des ordonnances contre la fraternité : une grande partie fut jetée dans des cachots; ceux qui purent échapper à la persécution cessèrent toute espèce d'assemblée.

Après cette époque, la Maçonn.·. ne se rétablit dans Lisbonne qu'au commencement du XIXe siècle, lorsque les inquisiteurs du saint office perdirent, pendant quelque temps, une partie de leur influence : alors on a pu établir, à Lisbonne, un grand Orient, en y donnant la grande maîtrise à Don Egaz Moniz; mais cette tolérance ne dura guère. En 1806, les persécutions se renouvelèrent, des citoyens et des étrangers furent arrêtés, et tous les interrogatoires de la police ne tendaient qu'à savoir si un tel était Maçon.

Ces incriminés par l'Église de Rome ayant été tenus au secret pendant un mois, on n'élargit que ceux qu'on s'était assuré n'être pas

Maçons; mais ceux près desquels on avait saisi des diplômes maçonn.·. ou des papiers qui les déclarassent tels, furent irrémissiblement confinés dans les cachots de la tour de Bélem, et ensuite déportés en Amérique; ce qui avait fait oublier les Maçons pendant quelque temps. Mais, en 1809, ils furent derechef en butte à des persécutions occasionnées par l'imprudence de quelques Anglais qui s'étaient permis de faire publiquement une procession maçonn.·. dans Lisbonne, comme ils étaient en usage de le pratiquer en Angleterre; ils portaient en tête de la procession un drapeau, sur lequel il y avait un T, Tau, ou la croix de l'ordre. Les corps de garde par où ils passèrent rendirent les honneurs militaires à ce cortége; mais, à la suite, l'erreur ayant été reconnue, les soldats et le bas peuple commirent un grand nombre d'assassinats clandestins.

Antérieurement à ces époques, des Maçons, pour se soustraire à la persécution, établirent à Lisbonne un rite sous des formes entièrement apostoliques qu'ils appelèrent l'ordre du Christ, qui fut même apporté à Paris. Mais comme cette institution tient, ainsi qne l'ordre du Temple, à des doctrines qui nous paraissent en opposition à la tolérance universelle, comme antimaçonniques, il n'y a rien à dire de ses auteurs, ni de ses progrès.

En 1823, on a voulu faire croire en Portugal, que la fraternité s'occupait des affaires politiques, ce qui lui causa une persécution cruelle de la part de don Miguel, de la reine mère, et du conseil.



LA MAÇONNERIE EN ESPAGNE.

On a des traces très-incertaines si la Maçonnerie a existé en Espagne avant l'an 1728. — A cette époque des Anglais établirent une loge à Madrid, dans la rue Saint-Bernard. Elle constitua des loges à Cadix, Barcelonne et Valladolid; mais l'inquisition fit interrompre les travaux pendant bien des années.

Lors de l'occupation française, et dès 1809, on a établi une grande loge nationale à Madrid, dans le local qu'occupait la sainte inquisition, qu'on venait de supprimer; et, en 1811, on a établi dans cette ville un grand Orient, auquel on attacha un suprême conseil de 33 degrés de l'Écos.·. An.·. et Acc.·., par patente de M. Grasse de Tilly. Après que les Espagnols eurent rendu le trône à Ferdinand VII, ce roi persécuta la fraternité des Maçons, rétablit le tribunal de l'inquisition, et défendit, sous peine de mort, les rassemblements maçonniques.

Lors des Cortès, l'inquisition fut dissoute, et la Maçonn.·. se rétablit et se propagea extraordinairement, avec le Carbonarisme; le clergé séculier la protégea autant qu'il le put, sans se compromettre; et, en 1812, presque tout le chapitre de la cathédrale de Valladolid était

Maçon et faisait même partie du Souv.·. chapitre de la loge la Parfaite union. Malgré la faveur que la Maçonn.·. a obtenue, sa nouvelle existence ne fut pas de longue durée. En 1823, les Français, entrant en Espagne, par les menées du ministère de Paris, occasionnèrent une nouvelle persécution. Ce ministère, envieux du bonheur que la nouvelle constitution libérale promettait aux Espagnols, voulut y établir l'absolutisme, avec *la pureté de la religion de saint Louis*, phrase qu'on remarque dans le manifeste du général en chef de l'armée française, lorsqu'elle envahissait la paisible Espagne. Après cette nouvelle invasion, les frères Maçons furent persécutés à mort; ils se sont reconstitués depuis les événements de juillet, mais malheureusement aussi avec eux une foule de sociétés secrètes qui ne s'occupent que de politique, et qui ajoutent beaucoup aux maux que souffre depuis si longtemps ce pays, à qui la nature a pourtant donné de si beaux éléments de prospérité.



LA MAÇONNERIE EN FRANCE.

L'historien du grand Orient de France n'a donné aucune espèce de notions sur l'établissement de la confrérie des Maçons de pratique, et des architectes des temps anciens. Il n'a rien dit non plus des personnages illustres qui ont pu diriger et présider cette société.

Malgré ce silence, il est certain qu'en France cette société a dû anciennement exister; car il y a des preuves que d'autres corporations, qui ne devaient pas être d'une aussi haute importance, ont existé en société fermée.

Un document du commencement du XVI[e] siècle atteste l'existence de deux loges écossaises en 1535, une à Paris, l'autre à Lyon; *An.·. Maçon.·. des Pays-Bas,* 4[e] vol. p. 372. Le *tombeau de Jacques Molay*, page 86, prétend qu'à la fin de l'hiver 1623 les frères Rosecroix existaient en France.

L'histoire de la fondation du grand Orient assure que la Franc-maçonn.·. n'a existé en France que depuis l'année 1725, et que le rite symbolique fut le premier qui eut des constitutions en règle. L'auteur des *Acta Latomorum,* I., p. 22, dit que la loge qui fut établie la première en France le fut cette même année, et qu'elle

travailla l'espace de dix années sous les auspices et selon les usages de la grande loge de Londres; mais qu'elle n'a laissé aucun document historique de son existence; ce qui jette de l'obscurité sur la nature des premiers travaux de la Maçonn.·. en France. Cet auteur dit qu'on ignore quel rite y était suivi; mais, comme on doit y avoir pratiqué celui de la réforme anglaise, par conséquent les hauts grades pouvaient aussi y être professés. Milord Derwent Waters, le Ch. Maskelyne, et Heguetti en furent les premiers propagateurs et les premiers instituteurs. La Maçonnerie se propagea avec une célérité incroyable dans Paris et dans les provinces.

En 1736, la grande loge d'Angleterre donna des constitutions à la loge d'Aumont. Ramsay, était le grand orateur de cette loge d'Aumont; ce qui fait croire qu'elle a pratiqué les hauts grades chevaleresques, et que ceux-ci ont pu fournir les matériaux du rite dit de la Perfection, qui n'est que le résultat des degrés du rite de la loge d'Yorck, et du rite de la loge *de Kilwinning d'Herodom*. Quatre loges existaient alors à Paris : elles élurent un G.·. M.·. en remplacement de lord Derwent Waters. Ce fut encore un Anglais, lord comte d'Harnouester, qui occupa le fauteuil de la grande maîtrise de France.

La Franc-maçonn.·. éprouva dans ce royaume de fortes oppositions, lors de son établissement; elle fut m ême persécutée par le gouvernement. Louis XV, en 1737, interdit la cour aux seigneurs qui s'étaient fait recevoir; et, lorsque le dernier grand maître quitta la France et qu'il fallut passer à l'élection d'un nouveau G.·. M.·. inamovible, le roi, qui avait eu connaissance de ce fait, déclara que si le choix de ce nouveau G.·. M.·. tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille.

A la convocation des quatre loges de Paris, qui formaient alors la grande assemblée, le duc d'Antin fut élu; les menaces du roi n'eurent aucune suite.

Les grades chevaleresques étaient alors en vogue; et il paraît, d'après les historiens français, qu'à Lyon on avait composé, en 1743, le Kadosch, qu'on avait fait précéder pour son introduction par l'Élu de neuf, l'Élu de quinze, et le Maître illustre; et que l'on fit suivre, pour sa perfection, du Chevalier de l'aurore, du Grand inspecteur, du Grand élu, du Commandeur du temple, etc., etc.

A cette époque les loges se trouvaient déjà si multipliées dans Paris et dans les provinces, qu'on assembla les vénérables maîtres pour former, comme en Angleterre, un seul corps. On

y élut alors pour G.·. M.·. le comte de Clermont, et ce corps fut appelé la grande loge anglaise de France.

Le nouveau grand maître, peu après son installation, abandonna la direction de la grande loge à elle-même, négligea les grandes assemblées, et nomma, en 1744, pour son substitut, M. Baure, qui était un homme absolument nul. La Maçonn.·., par là, se trouva dans une véritable anarchie pendant plusieurs années; ce fut dans ces époques que l'on fabriqua des origines mensongères, qu'on fonda des chapitres, des mères loges, sans autorisation légale. Des constitutions et des chartes antidatées furent délivrées. Pendant ces désordres, de nouveaux rites s'établirent, et des grades furent inventés: des loges étrangères donnèrent des constitutions, malgré la grande loge établie à Paris; et tout cela sous prétexte de la différence des rites.

En 1747, Charles-Édouard Stuard institua à Arras un chapitre de R.·. R.·. †.·. †.·. Jacobites, en sa qualité de substitut du grand maître du chapitre écossais *d'Heredom*.

Un des degrés les plus intéressants de ce rite est l'écossais de saint André, où l'acolyte est élevé au sacerdoce. Les travaux commencent par le sacrifice de la messe: la loge est dans la vallée du sérénissime lord Stuard; on y rappelle

la mort *J*acques *Ma*-*B*iotte, dont les initiales servent à diverses interprétations : elles peuvent s'accommoder avec celles de Jacques Molay et avec celles du mot sacré du 3e degré Ma. Be.

En 1751, une loge Écos.·. s'est établie à Marseille, fondée par un grand maître substitut de celle d'Édimbourg, et qui constitua des loges dans le Levant.

Les dissensions élevées à Paris, et qui déshonoraient les Maçons, donnèrent occasion à M. le Ch.·. Bonneville de fonder, en 1754, un chapitre de hauts grades, qui prit le nom de Chap.·. de Clermont, et qui renchérit, dans ses institutions, sur les Écossaises, en voulant faire revivre entièrement les Templiers, et en se constituant leur G.·. M.·. (1).

Ce fut dans ce rite et dans cette loge que l'allemand baron de Hund puisa ses doctrines de la stricte observance qu'il établit et répandit avec ferveur en Allemagne; ce fut à cette époque, et en 1756, que la grande loge anglaise de France se déclara la grande loge du royaume, et s'affranchit du joug, de l'Angleterre; mais elle

(1) Ce grand maître avait fait construire un beau local pour cet établissement : cette société était composée de personnes distinguées de la cour et de la ville. Voyez *Acta Latomorum*, tome I, p. 68.

conserva ses anciens abus, celui de conférer à certains frères des titres personnels, et, ce qui était pire encore, l'inamovibilité dans le vénéralat; ce qui fit que ces maîtres regardèrent les loges comme leur propriété : ils les gouvernaient à leur gré; et le désordre se perpétua ainsi dans une infinité de chapitres, colléges, conseils, tribunaux templiers à Paris et dans les villes de France, qui professaient à volonté toute espèce de rites, sans tenir aucun procès-verbal de leurs travaux, et donnaient à pleines mains des constitutions en rivalité avec la grande loge. Il résulta de cette anarchie une telle confusion, qu'à cette époque, et bien longtemps après, on ignorait en France quel était le vrai corps constituant du royaume.

En 1758, des éléments de tous ces chapitres, colléges, conseils, tribunaux, il se forma un nouveau chapitre qui fut appelé des empereurs d'Orient et d'Occident. On donna à ses membres les titres de souverains, de princes, de maçons substituts, généraux de l'art royal, de grands surveillants et d'officiers de la grande et souveraine loge de *Saint-Jean-de-Jérusalem*. Ce chapitre, l'année suivante, en fonda un second à Bordeaux, qui porta le titre de Conseil des princes du royal secret.

On a dit que le grand maître, comte de Cler-

mont, avait nommé, en 1744, un substitut tout à fait incapable; en 1761, il en nomma un second, et choisit un danseur de profession, qui s'appelait le Corne; de là naquirent de nouvelles discordes. Il s'éleva une seconde grande loge contre la première présidée par le Corne.

A cette même époque, le conseil des empereurs d'Orient et d'Occident de Paris accorda à Stephen Morin une patente, comme député grand inspecteur, avec le pouvoir de propager la Maçonn.·. des empereurs dans les Iles sous le vent et dans les colonies françaises en Amérique.

La même année 1762, un nouveau conseil des hauts grades s'éleva à Paris, et prit le modeste titre de Conseil des chevaliers d'Orient; ce qui donna naissance au rite d'Adonhiram, qui fut composé, en grande partie, par le baron Tschoudy, connu par ses écrits maçonn.·., entre autres par celui de l'Étoile flamboyante. Ce rite était en opposition au système des Templiers et des empereurs d'Orient et d'Occident: la plus grande partie de ses doctrines se rapportaient à celles des Égyptiens et des Juifs lors de leur restauration, et se rapprochaient de celles du Nouveau-Testament; son but est la construction du temple de Salomon sur les *dessins d'Hiram* (1).

(1) Le rite primordial français suit la plus grande partie de ses formalités et de ses doctrines.

Ce même conseil de Tschoudy publia, en 1766, une adresse qui, en mettant tous les Maçons en garde, leur prescrivait de méconnaître toute filiation qu'on prétendrait exister entre les Francs-maçons et les Templiers, *proscrivant tout grade qui aurait un rapport direct ou indirect avec ce système.*

Martines Pascalis, allemand, de famille pauvre mais honnête, apporta à Paris le rite des élus Coëns. Il naquit vers l'année 1700 : à l'âge de seize ans, il savait le latin et le grec; il voyagea en Turquie, en Arabie, en Palestine; il chercha à s'instruire dans les mystères du temple, qui, d'après ce qu'il en rapporta en Europe, devaient s'être conservés dans ces contrées lointaines. Il établit, entre autres ordres, un ordre particulier de Roses †.·. †.·.. Ses instructions sont celles des grands prêtres juifs; elles roulent sur la création de l'homme, sur sa désobéissance, sur sa punition, sa régénération, et sur sa réintégration dans l'innocence qu'il avait perdue par le péché originel. Son but était le perfectionnement de l'homme, afin qu'il pût approcher du souverain Architecte des mondes dont il est émané.

Lorsque l'adepte a recouvré par les nouveaux ordres ses droits primitifs, il se rapproche de son Créateur; il peut connaître les secrets de la

nature, ceux des sciences occultes (1) et de la théologie mystique. Ses cérémonies étaient entièrement israélites, et tirées de la Bible.

Ce rite est fondé sur la théosophie, sur la chimie, et sur les évocations. Il paraît que le matériel lui a été fourni par les Juifs Talmudistes et par les Chrétiens de Saint-Jean, qui vivaient dans les lieux d'Orient qu'il avait visités pendant sa jeunesse.

Son rite fixa l'attention des Maçons, il eut beaucoup d'adeptes; ses loges s'appelèrent *martinistes*.

La grande loge rejeta de l'intérieur des loges de sa constitution les opinions et les doctrines de Martines-Pascalis, qui, déjà avancé en âge, s'embarqua pour Saint-Domingue, ennuyé peut-être des oppositions de la grande loge, et finit sa carrière, âgé de près de cent ans. M. de Saint-Martin a fait revivre ce rite et ces cérémonies. Il a même rectifié les mots sacrés en Hébreux; et il s'en sert, ainsi que tous les rites maçonn.·..

Par la réforme de M. de Saint-Martin, son rite était divisé en dix grades. Les sept premiers formaient le premier temple, dans lequel on s'oc-

(1) D'après cet aperçu, ce rite tenait de la cabale des sciences occultes que les Misraïmites ont voulu reproduire avec des noms nouveaux.

cupait de la chimie, afin d'arracher à la nature ses secrets. Dans les trois autres, on étudiait les sciences occultes qui se trouvaient en rapport avec la cabale, les évocations, et la théosophie mystique.

Ce rite de Saint-Martin a donné naissance à la loge des Philalètes à Paris, qui avait ajouté au second temple que nous avons indiqué, deux autres degrés, ce qui faisait douze, dont toute l'étude roulait sur la chimie et les sciences occultes. Cette loge fut instituée par M. La Savalette; elle possédait une bibliothèque riche en monuments maçonniques et littéraires. Après sa mort, elle fut vendue et alla enrichir les archives de la mère loge du rite philosophique de Paris. Mais, malgré toutes les sciences occultes dont les Philalètes s'occupaient, on convient qu'ils avaient adopté bien des maximes du rite de la Cité sainte et de la stricte observance, ainsi que des rêveries templières.

Le régime rectifié, ou de la Cité sainte, a cinq degrés; les trois premiers sont, les Symboliques; le quatrième, l'Écossais; et le cinquième, celui des Ch.·. de la Cité sainte.

Les symboles qui lui sont particuliers représentent :

1° Une colonne brisée par le haut,

2° Une pierre cube,

3° Un vaisseau démâté,

4° Un lion dans un ciel orageux,

5° Un tombeau avec les initiales I.·. M.·. avec un aigle, un pélican et la devise « *Ecce quod superest.* »

Après l'introduction de tous ces rites, il s'établit, à Narbonne, le rite écossais primitif, avec patentes de la mère loge d'Édimbourg, sous le titre distinctif de *Philadelphes* (1); il participait des doctrines de M. de Saint-Martin.

Les grades sont : 1° Ap.·., — 2° Comp.·., — 3° Maît.·., — 4° Maît.·. parf.·., — 5° M.·. Irland.·., — 6° Élu de neuf, — 7° Élu de l'inconnu, — 8° Élu de quinze, — 9° M.·. Élu, — 10 Élu parf.·., — 11° Petit Arch.·. ou Ap.·. Éeos.·., — 12° Grand Arch.·. ou Comp.·. Écoss.·., — 13° Subl.·. Arch.·. ou Maît.·. Écoss.·., — 14° M.·. Élu ou la Parf.·. architecture, — 15° Royal-Arche, — 16° Noachite ou Ch.·. prussien, — 17° Ch.·. de l'Or.·. ou de l'Épée, — 18° Prince de Jérusalem, — 19° Vén.·. des loges, — 20° Chev.·. d'Occid.·., — 21° Ch.·. de la Palestine, — 22° Sou.·. P.·. R.·. C.·. X.·., — 23° Sub.·. Écoss.·., — 24° Ch.·. du soleil, — 25° G.·. Écoss.·. de Saint-André, — 26° Maçon.·. du secret, — 27° Ch.·. de l'aigle

(1) Un ordre attaché au Carbonarisme porte le même nom.

noir, — 28° Ch. : Kadosch, — 29° G.·. Élu de la vérité, — 30° Novice de l'Int.·., — 31° Ch.·. de l'Int.·. — 32° Préf.·. de l'Int.·., — 33° Commandeur de l'intérieur.

Le G.·. O.·. et les chapitres ont négligé en France les hauts grades, peut-être parce qu'ils traitaient des matières de mysticité relatives à l'Ancien et Nouveau-Testament, ou des sciences vraiment occultes et abandonnées par les philosophes du jour.

En 1805, le grand Orient de France, pour faire cesser les querelles entre les différents rites, et pour tâcher d'amener à une unité maçonn.·. d'après les exemples de l'Amérique du Nord, publia, le 14e jour du 10e mois, son acte de tolérance de tous les rites maçonn.·., déclarant que, dans la suite, il les professerait tous dans son sein.

La France, en 1800, était partagée dans les croyances maçonn.·. suivantes, qui étaient les plus répandues; savoir :

Le rite Écos.·. philosophique,

Les Philalètes, ou les chercheurs de la vérité,

Le rite Adonhiram,

Le rite de Saint-Jean-d'Écosse, établi à Marseille,

Le rite des sublimes Élus de la vérité,

Le rite hermétique de Montpellier,

Le rite de Saint-Martin,

Le rite des Coëns, par Martines Pascalis,

Le rite primitif, ou d'*Herodom* de *Kilwinning*,

Le rite écossais de la grande loge d'Angleterre,

Le rite primordial de France,

Le rite de l'Écos.·. An.·. et Acc.·.,

Le rite des trois grades symboliques.

Ce furent ces différents rites professés indistinctement, qui, forcèrent, pour ainsi dire, le grand Orient, vu l'anarchie et l'insubordination de ses différents chefs d'ordre, à faire cet *acte de tolérance*, dont je viens de parler; d'autant plus que le rite de l'Écos.·. An.·. et Acc.·., qui avait ébloui par ses réceptions et par la multitude de ses grades, avait pu, au moyen de ses partisans, prétendre avec orgueil que le nouveau rite français n'était qu'un extrait de quelques grades de l'Écos.·. An.·. et Acc.·., qu'il était imparfait, et que ses quatre ordres, ajoutés aux trois symboliques, n'étaient que le produit d'une compilation très-gauchement puisée dans une multitude de grades Écos.·. mis à contribution pour former un corps mutilé.

Le G.·. O.·. a conservé les trois premiers grades avec ses anciens cahiers, en adoptant, par

cette mesure, cette Maçonn.·. philosophique universelle, liée aux doctrines primitives des Égyptiens. Par ses quatre ordres, le G.·. O.·. a cherché à attacher à son rituel des cérémonies et des instructions qui développassent l'histoire maconn.·. (1), en s'arrêtant à l'établissement des dogmes égyptiens, mosaïques et chrétiens, avec leurs emblèmes et les vertus prescrites par les anciens préceptes philosophiques et chrétiens. Ces savants Maçons se sont occupés avec succès, en employant les anciens matériaux, à rebâtir le temple de Salomon, qui maintenant peut se trouver en analogie avec la civilisation et la philosophie du jour.

(1) Bien des loges qui suivent ce rite ont négligé de se procurer les cahiers du grand Orient de France : par cette négligence, elles se trouvent dans une parfaite ignorance des doctrines qu'elles doivent professer.



DE L'ORDRE DES TEMPLIERS MODERNES.

Un grand nombre d'écrivains célèbres croient que l'ordre du Temple, qui parut en 1804, est une réforme maçonn.·. fondée sur les ruines des anciens Templiers. Il est à observer que ce nouvel ordre a des doctrines théosophiques en opposition avec la tolérance; des croyances particulières à l'Europe, et contraires à celles de la Maçonn.·., qui sont les fondements de ses statuts : par cette raison, nons ne pouvons regarder cet ordre comme une branche maçonn.·..

Les Orients de la terre ferme européenne n'ont pas encore reconnu cet ordre qui n'admet pas les grades symboliques ; ses représentants n'ont pas encore été reçus dans le giron du grand temple, ni ses doctrines approuvées par les ateliers des rites.

Cet ordre se rapporte entièrement dans ses attributions à celui des Templiers, comme dans la stricte observance, dans le rite primitif, et dans plusieurs grades du rite Écos.·. An.·. et Accep.·., et comme, dans plusieurs Kadosch, il suppose être la continuation véritable des Templiers institués par Hugues de Payens, c'est de 1118 qu'il date ses actes ; il conserve les formes et les habits des Templiers et suit strictement la règle de saint Bernard, que le

synode de Troyes, en 1127, a prescrite, et telle qu'elle fut donnée à Clairvaux. Ils conservent aussi les noms des mois hébreux; ils sont habillés dans leurs assemblées avec une soutane blanche, et avec des manteaux sur lesquels il y a la croix teutonique, afin de rappeler le costume de cet ordre religieux et militaire.

Dans leurs doctrines, ils suivent en entier les opinions théosophiques des Chrétiens orientaux, dits de Saint-Jean.

Voici comment ils établissent leur légende : « Jacques Molay, disent-ils, étant en prison à la Bastille, et prévoyant que l'ordre du Temple pouvait être détruit, remit une charte par laquelle il créait un certain Marcus Larminius, de Jérusalem, G.·. M.·. de l'ordre, avec pouvoir de nommer son substitut et ses successeurs. »

Cette charte, que Larminius a laissée plus tard, fut écrite, à ce que l'on dit, par le même G.·. M.·.; elle explique la volonté sur la disposition des charges et la discipline de l'ordre.

Sur cette charte, qui est en parchemin, écrite en latin, se trouve la signature de Larminius, qui, de son vivant, institua pour son successeur à la grande maîtrise des Templiers François-Thomas-Thibaut Alexandrin, sous la

date du 13 février 1324; à celui-ci succéda, en 1340, un Français nommé Arnould de la Bracque. On y trouve ensuite l'acceptation et la signature de vingt-deux autres grands maîtres de l'ordre qui se succédèrent jusqu'au dernier, Bernard-Raymond Fabre, sous la date du 10 juin 1804. Tous ces grands maîtres sont des Français recommandables par leurs dignités profanes ou par leurs talents.

La généralité des frères Maçons n'accorde pas de croyance à ces documents : elle les soupçonne forgés pour illustrer l'ordre; elle croit aussi que ce sont des documents fabriqués après coup, comme tant d'autres, pour soutenir de petites prétentions. Ces incrédules font observer qu'il est impossible d'admettre la véracité de tous ces documents qui ne regardent que l'histoire, car ils ne peuvent avoir passé par les mains de tant de possesseurs différents, depuis un si long laps de temps, sans qu'aucun autre en ait pris connaissance et en ait parlé ou écrit. L'ordre du Temple prétend que, d'après les aveux des experts, ce parchemin porte des caractères incontestables d'authenticité. Il est plus facile de le croire que de le vérifier.

Cet ordre conserve un coffret antique, en bronze, qui a la forme d'une église, où se trouvent renfermés, dans un suaire de lin, des

fragments d'os brûlés, que l'on prétend avoir été recueillis sur le bûcher où périt Jacques Molay. Ce suaire est brodé en fil blanc sur les bords; et, à son centre, est une croix templière brodée. Cet ordre prétend posséder aussi l'épée de Jacques Molay, ainsi que sa crosse et sa mitre. Il est notoire que les grands maîtres de l'ordre du Temple étaient investis de la dignité pontificale.

On a fait croire, en outre, que l'ordre du Temple de Paris possédait non-seulement l'institution chevaleresque militaire dont nous avons parlé, mais aussi celle de l'initiation religieuse. On trouve même dans Dulaure, *Histoire de Paris,* tom. VIII, pag. 99, que ces Templiers la possèdent.

Cet ordre conserve différents manuscrits grecs et latins; le principal est de 1154. Ils contiennent l'histoire de l'initiation lévitique depuis des temps très-reculés; des documents sur la doctrine de l'initiation et sur la philosophie des prêtres égyptiens et juifs; les évangiles primitifs; l'histoire de la fondation du Temple; les témoignages de la transmission légale de l'initiation lévitique et patriarchale à Hugues de Payens, premier grand maître de l'ordre des Templiers; la table d'or ou liste des G.·. G.·. M.·. M.·.; enfin la charte latine de Jean-Marc

Larminius. En outre, cet ordre possède l'architype de ses statuts et trois anciens sceaux qui servaient aux Templiers.

Le 1er désigné, de Jean. M. Jean.
Le 2e, du chevalier croisé.
Le 3e, de saint Jean.

Il y faut ajouter le *beau-séant* (étendard de l'ordre) en laine blanche avec les raies noires.

Cet ordre se distingue par ses actes de bienfaisance.

On a déduit de la légende de cet ordre, que les Templiers, qui avaient été assez heureux pour échapper à la persécution, s'étaient réunis en secret, après avoir ramassé les débris de leurs archives et de leurs titres, dans l'espoir qu'ils pourraient, avec le temps, recouvrer leurs anciennes possessions et conserver toujours leurs grands maîtres.

Les chefs d'ordre prennent encore aujourd'hui les plus grandes précautions pour conserver ces monuments.

Cet ordre est très-étendu et entretient des rapports avec les pays les plus éloignés. On suit pour l'admission les règles de l'ordre maçonn.·., telles que les établit le roi de Suède Charles XIII : il faut être noble pour s'y faire admettre ; mais, à celui qui est roturier, on dé-

livre des lettres de noblesse, on lui désigne en outre des armes et une devise.

Les cérémonies de l'initiation se font devant un crucifix placé sur un autel à la romaine, avec des cierges, un pupitre et un missel. Il y a, en outre, lors des initiations chevaleresques, un prêtre de Saint-Jean, afin de rendre la cérémonie plus régulière et plus religieuse.

Cet ordre, connu seulement depuis 1804, distribue les commanderies et les prieurés que les Templiers possédaient autrefois; il autorise les évêques à porter la lumière et la chrétienté de Saint-Jean jusqu'aux Indes.

L'ordre a également conservé les mêmes dignités dont il était jadis honoré. Il a un très-grand maître, qui est patriarche dans la hiérarchie ecclésiastique; un régent, des évêques, des vicaires magistraux, des princes primats, une chancellerie de perception, une milice ecclésiastique, un grand comte des écuries, un grand prieur général, des grands prieurs, un préfet général, des légations, des envoyés magistraux, des nonces, un grand balive, des balives, des commandeurs, des prieurs, des chevaliers et des chapitres d'adoption avec des dames, des tantes, des chanoinesses et des abbesses. Malgré cette série de dignités, l'ordre,

dans le chevaleresque, n'a que les cinq degrés suivants :

1° L'initié, 2° l'initié intime, 3° l'adepte, 4° l'adepte oriental, 5° l'adepte du grand aigle noir de saint Jean, l'apôtre.

Dans les instructions de cet ordre, l'apôtre Jean a le droit de suprématie sur les anciens chefs de l'Église occidentale. Ces doctrines combattent celles que les Chrétiens donnent à saint Pierre et les désavouent tout à fait. Ce corps, en mémoire de Clément V, est armé contre saint Pierre et saint Paul.

Le titre des nouveaux Templiers est l'ordre du Temple; il le partage en deux classes : l'ordre du Temple et l'ordre d'Orient.

Ils prétendent suivre dans leur pureté primitive les doctrines des Chrétiens orientaux, connus sous le nom de Chrétiens de Saint-Jean. Ils font un seul et même personnage de saint Jean l'évangeliste et de saint Jean-Baptiste.



FÊTES MAÇONNIQUES.

BASE DU CULTE.

Il a été suffisamment démontré que la Maçonn.·. est une société très-ancienne et religieuse, qui doit son origine aux mystères égyptiens, juifs et chrétiens. Ses cérémonies en sont une dernière preuve, tout comme ses emblèmes, ses préceptes, et les vertus qu'elle honore et qui sont celles que pratiquaient les premiers Chrétiens, savoir : la foi, l'espérance et la charité.

Parmi les fêtes, qui, d'après le rituel du F.·. Riebesthal, se célèbrent encore dans les loges, la Vraie fraternité et les Frères réunis de l'or.·. de Strasbourg, il en est surtout quatre que l'ordre doit célébrer dans leur temps.

FÊTE DU RÉVEIL DE LA NATURE.

Le premier dimanche qui suit l'équinoxe du printemps, on célèbre la fête du réveil de la nature.

En examinant les ornements de la loge, on voit que tout y est relatif aux mystères des Juifs-Chrétiens.

Au milieu de l'Orient, sous le trône ou au-dessus, est un triangle en forme de gloire, avec le nom de *Jéhova*, en caractères hébraïques;

du côté du midi, dans un transparent, un soleil élevé au-dessus d'un tombeau; à son côté, un autre transparent, représentant la constellation du Bélier. Près de ce transparent, on place une table, sur laquelle il y a un agneau en pâtisserie, un couteau, une coupe et un vase de vin. Au nord, la lune dans un transparent; et, en face du Bélier, un oranger chargé de fleurs et de fruits verts: *omissis*, etc.

Ici il y a différents emblèmes relatifs à l'astronomie. Sur une table, se trouve un encensoir et un vase contenant des parfums. Un chandelier à trois branches est sur l'autel; ces branches sont sur une ligne, avec l'inscription: *Sagesse, justice, bonté*; et, sur les trois candélabres, se trouveront les inscriptions suivantes: sur celui près de l'Orat.·., *au grand Architecte de l'univers*; sur celui du premier Surv.·., *à la Vertu*; sur celui du deuxième Surv.·., *à l'Humanité.* Sur le tapis, les différents instruments maçonn.·..

Le vénérable fait connaître le but de la fête du jour, qui est la célébration de la nouvelle année maçonn.·. et le retour du soleil à l'équinoxe du printemps; c'est un devoir pour les vrais Maçons de se réunir pour rendre grâces au G.·. A.·. D.·. l'Un.·. des bienfaits qu'il a répandus sur les hommes dans l'année précédente, pour lui demander de les maintenir dans le chemin

de la vertu, et de bénir les travaux maçonn.·. pendant l'année qui va commencer. Le vénérable fait aussi sentir l'avantage du culte raisonnable, naturel et purement moral, que les frères Maçons professent.

Les travaux s'ouvrent par l'invocation suivante :

« Être éternel et immuable, que nous adorons » sous le nom de Jéhova! ta présence remplit » l'univers; et ta toute-puissance, ta justice, » ta bonté, se manifestent dans l'étendue de » l'immensité. Un seul et même instant déve- » loppe devant toi la durée infinie du passé et » celle de l'avenir; et, à chaque instant, com- » mence par toi une nouvelle éternité. Les » mortels, au contraire, habitants de la terre, » voient chaque jour approcher la fin de leur » frêle existence, et ils comptent avec soin les » heures, les jours, les mois, les années, pen- » dant que la nature leur apporte chaque jour » de nouvelles preuves de ta sagesse, de ta jus- » tice et de ta bonté.

» L'année 58 — vient de s'engloutir dans » l'abîme du passé, mais nous continuerons » néanmoins à jouir des bienfaits que la divine » Providence a versés sur nous pendant son » cours. Une nouvelle année vient de commen- » cer, et nous promet de nouvelles jouissances.

» Le globe majestueux du soleil s'est approché
» de l'équinoxe du printemps, pour apporter
» dans notre hémisphère la lumière, la chaleur,
» la vie. C'est en célébrant cette époque solen-
» nelle, que les enfants de la Lum.·. viennent
» t'offrir leur encens, comme une preuve de la
» profonde vénération et de la gratitude vive et
» sincère dont ils sont pénétrés.

» *Hommage* et *gloire* à ta *sagesse*, à ta *justice*
» et à ta *bonté infinie !* »

Le Vén.·. encense trois fois le chandelier à trois branches.

» Fais, ô Gr.·. Ar.·. de l'Un.·., que ces trois
» perfections divines soient toujours présentes
» à nos esprits ; qu'elles soient la base de toutes
» nos opinions religieuses, et les seuls guides
» de notre volonté: afin que nous soyons sages,
» justes et bons, tant par rapport à nous-mêmes,
» que par rapport à nos semblables. *Amen.* »

Le Vén.·., accompagné des deux Surv.·., se dirige avec une petite bougie allumée vers le candélabre placé près de l'orateur et dit:

» Être infiniment sage, tu nous a doués de
» la raison pour nous mettre en état de distin-
» guer le vrai du faux, d'observer et d'admirer
» les chefs-d'œuvre que ta toute-puissance opère
» dans la nature, et d'y reconnaître la preuve
» évidente de ta grandeur et de tes perfections. »

Le Vén.·. allume et encense une fois le flambeau du candélabre :

« Allume à jamais dans nos cœurs la vénéra-
» tion et la gratitude que nous te devons. Con-
» duis-nous dans le chemin de la vérité, et
» communique à nos esprits la force de conce-
» voir des idées dignes de toi, afin que nous
» ne cessions jamais de reconnaître en toi l'Être
» le plus parfait possible. *Amen!* »

Le Vén.·. et le Surv.·. vont au candélabre placé du côté du premier Surv.·. ; le Vén.·. continue :

« Être infiniment juste, tu nous a doués d'une
» conscience qui juge nos actions, en nous fai-
» sant sentir la différence entre le bien et le
» mal. »

Le Vén.·. allume le flambeau, l'encense et poursuit :

« Allume dans nos cœurs l'amour de la vertu.
» Conserve à nos consciences la pureté que tu
» leur as communiquée, et préserve-nous de
» toute action dont l'effet pourrait devenir nui-
» sible, soit à nous-mêmes, soit à nos semblables.
» *Amen!* »

Le Vén.·. et le Surv.·. se rendent au candélabre placé près du deuxième Surv.·.; le Vén.·. continue :

« Être infiniment bon, tu nous a doués d'une

» libre volonté, pour que nous puissions choisir
» entre le bien et le mal, et pour que nous puis-
» sions éprouver une satisfaction d'autant plus
» grande, lorsque nous aurons contribué à notre
» bonheur en faisant le bien. Tu veux que les
» hommes soient liés entre eux; et, à cet effet,
» ta sagesse a réglé les choses de manière que
» le bonheur individuel ne pût avoir lieu sans
» être le résultat du bonheur commun. »

Le Vén.·. allume le flambeau, l'encense, et dit :

« Allume donc dans nos cœurs l'amour de
» nos semblables, et communique à tous les
» enfants de la Lum.·., l'ardeur et la force de
» travailler sans relâche au bien de l'humanité,
» dans lequel consiste le but noble et généreux
» de notre institution. *Amen !* »

Le Vén.·., après qu'on aura allumé les douze étoiles représentant les douze mois de l'année, dit :

« Que l'obscurité s'évanouisse, et que l'éclat
» d'une nouvelle lumière paraisse sur la surface
» de notre hémisphère, pour y vivifier tout ce
» qui existe; que la vraie lumière dissipe les
» ténèbres de l'erreur, comme le soleil dissipe
» les ombres de la nuit; que le Gr.·. Ar.·. de
» l'Un.·. couvre la terre de ses bienfaits et ré-
» pande sa bénédiction, d'Or.·. en Occid.·. et du

» midi au nord, sur tout ce qui respire. *Amen.!* »

« Joignez-vous à moi, mes frères, pour saluer » le retour du soleil sur notre hémisphère par » une triple batterie (1). »

Le maître des cérémonies découpe l'agneau. L'harmonie se fait entendre, et le Vén.·. dit :

« Frères, premier et second Surv.·. invitez » les frères, *etc.*, à se réunir à moi, pour termi- » ner les travaux de cette journée solennelle, » en resserrant les nœuds du lien sacré de l'a- » mitié sincère qui nous unit, et en consommant « à cet effet les aliments que la divine Provi- » dence a mis à notre disposition. Rassemblez- » vous autour du tableau, mes frères. »

Le Vén.·. étend la main droite au-dessus, en disant :

« Gr.·. Ar.·. de l'Un.·., bénis les aliments que » nous allons consommer à ta gloire. Conserve » dans nos cœurs l'amitié fraternelle qui nous » unit, et fais que son but et ses effets soient » toujours salutaires pour l'humanité. *Amen!* »

Le Vén.·. prend le plat sur lequel se trouve l'agneau découpé; et, après avoir pris un morceau, il présente le plat au frère qui est à sa droite, en disant :

(1) Terme de convention pour désigner les applaudissements.

« Prenez, et partagez entre vous le même » aliment, en témoignage de la sincérité des » sentiments fraternels dont vous êtes animés » l'un pour l'autre. »

Ensuite il prend la coupe, il boit, et la présente au frère qui est à sa droite, en disant :

« Prenez, et buvez dans la même coupe avec » vos frères, et que cette liqueur fortifie l'atta» chement que vous leur avez voué. »

La coupe passée, le Vén.·. donne le baiser de paix au frère qui est à sa droite, *etc.*

L'usage de la communion de pain, personne ne l'ignore, fut regardé comme la consommation du sacrifice d'alliance, et a été pratiqué par les anciens Hébreux. Voilà comme s'explique l'Exode, chap. XVIII, § 12 : « Jéthro, beau-père de Moïse, prit aussi un holocauste et des sacrifices *pour les offrir à Dieu;* et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent pour manger du pain avec le beau-père de Moïse, *en la présence de Dieu.* » Il n'est pas étonnant que cet usage ait passé aux Chrétiens et aux Maçons.

La communion de pain, en oblation à Dieu et en sa présence, est une cérémonie commune à la plupart des religions de l'antiquité. Elle était usitée par les prêtres madianites; elle le fut par les Hébreux, avant même que Moïse

eût établi son code de sacrifices ; les Juifs la conservèrent dans les azymes qu'ils offrent aux Pâques, en commémoration des excellents conseils que, selon la Bible, Jéthro donna à Moise, à la sortie d'Égypte. Car Moïse s'était placé en chef absolu du peuple hébreu : ce fut Jéthro qui lui conseilla de se décharger de ce pouvoir si difficile à exercer, et de le partager avec les anciens d'Israël. Voici comme ce sage Madianite parla à Moïse, EXODE XVIII, § 19 : « Écoute donc » mon conseil. Je te conseillerai, et Dieu sera » avec toi : sois pour le peuple envers Dieu, et » rapporte les causes à Dieu. » *Loco citato,* § 21 et 22. « Et choisis toi, d'entre tout le peuple, » des hommes vertueux, craignant Dieu ; des » hommes *véritables,* haïssant le gain déshon- » nête, et établis-les chefs des milliers, chefs » des centaines, chefs des cinquantaines, et » chefs des dixaines ; et qu'ils jugent tout le » peuple. » § 24. « Et Moïse obéit à la parole » de son beau-père et fit tout ce qu'il lui avait » dit. » Jésus, dont les doctrines sont entièrement populaires et en opposition à tout pouvoir arbitraire, devait, dans ces cérémonies, rappeler ce fait qui est échappé aux commentateurs de sa sagesse. Voilà d'où dérivent les communions juive, chrétienne et maçonnique.

Nos ancêtres, les Hébreux, ont célébré le renouvellement de leur année (1) ecclésiastique par la Pâque : c'est avec le pain des azymes qui est de forme ronde et plate, avec une épaule d'agneau, un œuf dur, et quelques herbes amères, que l'on célèbre cette fête mémorable de la sortie de l'Égypte, et du passage de l'esclavage à la liberté, et où le plus âgé de l'assemblée s'écrie : « Voici le pain de misère et d'oppression que nos pères ont mangé sous les Pharaons; que celui qui à faim approche et mange, c'est ici le sacrifice de l'agneau pascal. Venez en

(1) Les Juifs avaient quatre sortes d'années :

1° L'année civile qui commençait le premier Thisry, ce qui répond à la moitié de septembre.

2° L'année ecclésiastique, le premier Nisan, qui répond à la moitié de mars.

3° Celle de la Dime, qui commençait le premier Élul, à la moitié d'août.

4° L'année agricole, qui commençait vers le milieu de janvier, au premier de Sébat.

Comme les mois sont lunaires, ils commencent le jour de la nouvelle lune.

Lors du commencement de l'année civile, les Juifs ont la fête des trompettes, qui rappelait le jugement de Dieu. S'il y avait une telle fête chez les Hébreux, si elle était précédée de jeûnes et de confessions, on ne doit aucunement être surpris des idées du jugement dernier, dont il est parlé dans l'Apocalypse et les Actes des apôtres.

manger avec nous, vous qui êtes nécessiteux, cette année à Babylone, l'année prochaine sur la terre d'Israël, cette année esclaves, l'année prochaine hommes libres. » (Voyez Salvador).

Chacun, prenant un morceau de pain, porte le verre à ses lèvres, et le *chef* du repas implore ensuite la clémence de Dieu pour les peuples qui méprisent son pouvoir.

Halevy, historien des anciens Juifs, dit qu'on a attribué à Esdras cette prière.

Les Éphémérides, tom. I, pag. 57, nous rapportent une espèce de communion, qui était pratiquée par les Perses, au renouvellement de leur année : un jeune homme, d'une rare beauté, allait l'annoncer au roi entouré des grands de la couronne et du peuple; en abordant le prince, il lui disait : « Je t'apporte la nouvelle année. » et, avec des présents symboliques, il lui offrait un pain que le roi, après en avoir gouté, distribuait à ses courtisans.

FÊTE DU TRIOMPHE DE LA LUMIÈRE.

La fête du triomphe de la lumière doit être célébrée le jour où le soleil entre dans le signe du Cancer, ou le dimanche qui suit cette époque. Les peuples de l'antiquité ont appelé cette

constellation le Cancer ou l'Écrevisse, parce que le soleil, arrivé à sa plus haute élévation boréale, rétrograde vers l'équateur, et marche comme cet animal.

Cette fête n'est pas moins religieuse et morale que celle du réveil de la nature.

Elle nous représente que le soleil, arrivé à sa plus grande élévation, a chassé les ténèbres, et se trouve dans sa plus grande splendeur, point qui a toujours été solennisé par les sages de l'antiquité qui suivaient le culte de la nature, lequel consiste à en observer toutes les merveilles. Cette contemplation élève l'âme jusqu'à l'auteur de tout ce qui existe.

L'attention aux mouvements, aux variations et aux effets qui en résultent, découvre les miracles du grand Architecte de la nature : elle conduit à la connaissance des perfections, elle donne des idées dignes de la grandeur du moteur de toute chose.

Pour fixer donc l'esprit de l'homme sur ces combinaisons et ces variations merveilleuses, on s'est servi d'allégories et de symboles, comme d'images agréables qui représentassent aussi une morale pure et naturelle qui pût exciter l'homme à pratiquer la vertu.

L'allégorie adoptée pour cette fête, est une pyramide surmontée du soleil ; cette forme qui

présente une idée de la perfection, rappelle la recherche de l'art : c'est cette vertu que l'on se propose.

Cette recherche est faite par les trois premières lumières en se rendant aux trois flambeaux indiqués dans la recherche de la fête précédente. Les flambeaux portent, en forme de question, ces trois inscriptions :

1re « Chercher dans les merveilles visibles de l'univers la connaissance de Dieu et de ses perfections, et être toujours docile à la voix de la nature, qui est celle de la raison et de la conscience. »

2me « Pratiquer la vertu et fuir le vice, *non dans l'attente d'une récompence, ou dans la crainte d'une punition*, mais pour être toujours satisfait de soi-même. »

3me « Aimer ses semblables, leur être utile autant que possible, et ne chercher son propre intérêt que dans le bien-être commun de tous. »

FÊTE DU REPOS DE LA NATURE.

Cette fête est célébrée le jour de l'équinoxe d'automne, ou le dimanche qui suit immédiatement.

Le but moral de cette fête consiste dans la ma-

nifestation de notre gratitude, due au grand Arch.·. de l'Un.·., pour les bienfaits que sa providence a versés sur les hommes pendant les belles saisons de l'année.

La cérémonie commence par l'invocation suivante :

« Être éternel, source de toute bien, il n'existe » aucun lieu dans l'immense étendue du ciel » et sur la terre, qui n'atteste ta présence; et » nos regards ne peuvent se porter nulle part » sans y rencontrer des preuves de ta grandeur et » de ta toute-puissance. Ces corps célestes, qu'un » mouvement régulier fait circuler dans la vaste » étendue de l'espace, pourrions-nous les voir » planer au-dessus de nos têtes, sans admirer ta » sagesse infinie?.... Ce soleil mystérieux qui » lance alternativement ses rayons bienfaisants » sur les deux hémisphères, pour y produire » ce qui est nécessaire à la vie de tous les êtres » qui les habitent, n'est il-pas une preuve évi» dente de ta justice? Les agréments sans nom» bre que la nature offre à chacun de nos sens, » n'attestent-ils pas ta bonté? Être infiniment sage, » juste et bon, reçois, avec l'encens qui s'élève » de cet autel, l'hommage de notre vive grati» tude, pour tous les bienfaits que tu viens de » répandre sur nous. Fais que nous puissions en » jouir en paix et avec modération, et que cette

» jouissance ne nous fasse jamais oublier ceux » qui sont dans le malheur.

» Quand le souffle glacé de Borée couvrira » nos contrées de frimas, quand les longues nuits » de l'hiver nous envelopperont dans les ténè- » bres ; échauffe alors notre zèle, afin que nous » ne cessions de marcher dans le sentier de la » vertu et de la bienfaisance ; et fais que le flam- » beau de la vérité brille à nos yeux avec un » éclat d'autant plus vif ; que l'obscurité dans » laquelle nous serons plongés ne nous empêche » point d'élever nos âmes vers toi, et de lire » dans le livre sacré de la nature, où ta toute- » puissance a tracé, en caractères inaltérables et » intelligibles pour toutes les générations, les » preuves évidentes de ta grandeur et de tes » perfections ! *Amen.* »

Dans cette fête, on commémore les bienfaits du grand Architecte, par l'offrande du pain et du vin, à peu près comme dans la cérémonie du réveil de la nature.

La prière qu'on prononce dans cette occasion est ainsi conçue :

« Que le grand Arch.·. de l'Un.·., bénisse le » pain et le vin que sa divine bonté nous a ac- » cordés pour nous nourrir et réjouir nos cœurs ; » qu'il verse également sa bénédiction sur tout » ce que la nature a produit pour faire subsister

» les êtres qui habitent le globe terrestre! *Amen.* »

« Partageons entre nous un même pain et » buvons dans la même coupe, et que ces » deux aliments servent de ciment à l'alliance » fraternelle qui unit les vrais enfants de la » lumière! »

Après cette cérémonie, le vénérable couvre le soleil d'un crêpe noir (1) et il éteint les étoiles; ensuite il dit :

« Que le grand Arch.·. de l'Un.·. veille tou- » jours sur les contrées de notre hémisphère! » Que sa bénédiction ne cesse point de s'y ré- » pandre, d'orient en occident et du midi au » nord, sur tout ce qui existe! Que la nature y » repose en paix, pour être d'autant plus féconde » et fertile à son réveil! Que les frimas et les » ténèbres de l'hiver, loin de nous nuire, nous » apprennent à apprécier d'autaut plus la dou- » ceur de la chaleur, et l'éclat de la nouvelle » lumière dont nous jouirons au retour du prin- » temps! *Amen.* »

FÊTE DE LA RÉGÉNÉRATION DE LA LUMIÈRE.

Cette fête, célébrée ordinairement par les Ma-

(1) Ces quatre fêtes, relatives aux quatre saisons, rappellent à peu près les quatre fêtes chrétiennes : Pâques, la Fête-Dieu, les Morts, et Noël.

çons à la Saint-Jean d'hiver, doit avoir lieu quelques jours après l'entrée du soleil dans le signe du Capricorne, ou à cette époque même.

Comme tous les fêtes des Maçons présentent des allusions avec l'astronomie, celle-ci est instituée pour nous rappeler le retour du soleil qu'on a vu voilé d'un crêpe noir dans la dernière fête, en signe du deuil de la nature. Ce n'est que le renouvellement de la vigueur de cet astre, qui a lieu audit solstice, et fait revivre l'espoir d'une prochaine année heureuse. Ainsi la cérémonie commence par la recherche de la lumière; le plus ancien des trois frères qui en sont chargés dit: « Nous venons de l'orient, où » l'étoile du matin nous a annoncé que le so- » leil va renaître pour nous. Guidés par cette » étoile, nous sommes arrivés au lieu où les » premiers rayons du soleil naissant frapperont » nos regards. Nous venons y apporter nos of- » frandes, et nous joindre à vous, pour rendre » grâce au grand Arch.·. de l'Un.·. de la douce » jouissance qu'il nous fait éprouver, en nous » assurant, par la position actuelle de l'astre du » jour, qu'il nous prépare un avenir heureux. »

Le vénérable, après avoir découvert le soleil et mis le feu à l'urne aux parfums, fait l'invocation suivante :

« Être tout-puissant, tu as ouvert devant nous

» le grand livre de la nature, pour que les ca-
» ractères inaltérables que tu as tracés nous
» apprennent que tu es l'être le plus parfait
» possible sous tous les rapports, et pour que
» notre intelligence puisse y entrevoir les vues
» de ta sagesse et de ta bonté.

» Les rigueurs de l'hiver flétrissent nos con-
» trées; leur agréable verdure est remplacée
» par des frimas, et tout ce qui végète nous pa-
» raît inanimé; mais, loin de redouter dans ces
» événements les effets d'une vengeance cé-
» leste, nous y reconnaissons ta bonté sans
» bornes, et nos regards lisent dans la bril-
» lante clarté des astres et dans les rayons du
» soleil naissant l'assurance qu'un avenir heu-
» reux nous attend; que, lorsque tu permets aux
» vents du Nord de nous pénétrer de leur souf-
» fle glacé, et aux ténèbres de nous envelopper,
» c'est pour mieux nous faire sentir les effets
» de l'agréable lumière, et de la douce chaleur
» du printemps.

» Daigne, ô Gr.·. Arch.·. de l'Un.·., accueillir
» en cette circonstance les hommages de notre
» gratitude et de notre profonde vénération, et
» accorde-nous les facultés de te les témoigner
» constamment par la pratique de toutes les
» vertus. *Amen.* »

L'instruction de ces quatre fêtes est prise dans

l'allégorie du soleil et dans ses quatre principales positions astronomiques, qui occasionnent les quatre saisons de l'année.



CÉRÉMONIES MAÇONNIQUES.

LOGES D'ADOPTION.

Les modernes innovateurs des rites maçonn.·. ont cru, pour le plus grand lustre de l'ordre, devoir établir des loges d'adoption, où le beau sexe pût participer d'une certaine manière aux mystères de l'ordre, et où ils pussent avoir des collaboratrices aux œuvres de bienfaisance.

En France, Saint-Germain a introduit les loges d'adoption à Ermonville. Barruel a dit que les dames reçues dans cette société étaient communes à tous les frères, à l'exception de celle que le chef s'était choisie. Saint-Germain vantait dans les loges l'immortalité ; il débitait qu'il avait vécu plusieurs siècles auparavant ; il aimait à se faire admirer par ses récits extraordinaires ; mais, jamais, il n'a donné des exemples ni des leçons de libertinage.

En Amérique, on comptait six grades dans les loges *d'adoption;* la généralité en Europe n'en compte que quatre : App.·., Comp.·., Maît.·., Maît.·. Parf.·.. En France, néanmoins, un rite avait porté ses degrés à dix; l'histoire et les fastes de Judith servaient au dernier échelon. L'ordre du Mont-Thabor a des chapitres où les dames sont

admises à des degrés philosophiques qui sont accordés à celles dont les lumières et les vertus sont les plus éminentes : l'ordre du Temple possède des chanoinesses et des abbesses.

Cagliostro adopta l'admission des dames aux mystères de sa haute Maçonn.·. égyptienne : il avait établi trois degrés seulement ; mais, dans ses instructions, il a renchéri sur tous les instituteurs qui l'avaient précédé. Voyez l'*Histoire du grand Orient.*

Les loges d'adoption se répandirent en Allemagne, en Pologne, en Italie et en France, plus qu'ailleurs. Les doctrines admises se rattachent, pour le premier grade, à la création de l'homme et à Ève, qui le tente et le séduit par le fruit défendu ; pour les grades suivants, à la Genèse et aux autres Livres saints, mais plus particulièrement au V. T.

L'Angleterre n'a jamais voulu adopter ces établissements, comme n'étant pas analogues aux mœurs de ses habitants, qui non-seulement n'aiment pas les réunions de personnes de différent sexe, mais encore celles de différents âges.

La plupart des institutions chrétiennes admettaient les femmes à des fonctions sacerdotales ; les Anglais, comme les plus superstitieux des Chrétiens, les en ont toujours éloignées : peut-être ont-ils voulu, dans cette circonstance,

suivre à la lettre ce que dit saint Paul à Tim., v. 11 et 12 : « Qu'ayant observé qu'Adam ne fut » pas séduit, et qu'Ève le fut, en conséquence » les femmes ne doivent pas participer au sacer- » doce, ni enseigner dans les églises. »

Aujourd'hui, les loges d'adoption n'existent qu'en France et dans quelques villes d'Allemagne : dans ces dernières, des dames et des demoiselles de frères Maçons se réunissent sans que les réunions servent de noviciat ou d'introduction dans l'ordre ; leur but est de cultiver les arts d'agrément, car ces dames y donnent des concerts, déclament quelques morceaux de poésie, *etc.*

Ces assemblées n'ont aucune forme secrète, aucun cérémonial maçonn.·. d'adoption; elles n'ont de commun avec les Maçons que le local, des actes de bienfaisance, des relations d'estime et d'affection. La réception en est dévolue aux officiers d'administration de la loge. Aucun frère ne peut paraître dans ces réunions, décoré des emblèmes maçonn.·..

Les loges d'adoption sont très-brillantes à Paris. Voir, sur leurs tenues, un procès-verbal de la fête d'adoption célébrée par la R.·. loge écossaise, la Clémente amitié, Or.·. de Paris, le 29e jour de la lune Veadar, l'an de la vraie lumière 5827 (15 mars 1828, ère vulgaire).

Cette fête fut honorée de la présence du duc de Choiseul, T.·. Ill.·. et T.·. Puis.·. Souv.·. G.·. Commd.·. du rite, de plusieurs membres du Souv.·. Con.·., et de visiteurs de tout rite et bannière, tous personnages très-illustres, comme les F.·. F.·. Dupin jeune, amiral sir Sidney Smith, colonel écossais, Wright, colonel suédois, Soarez d'Avezedo, Schelfield, Donker-Vander Hof, Vén.·. de la R.·. loge d'Emeth, Jesson, Vén.·. de la R.·. loge du Mont-Sinaï, *etc.* L'assemblée était de plus de 300 sœurs et frères.

Les travaux furent ouverts de la manière suivante, après que les F.·. F.·. F.·. et S.·. S.·. S.·. furent à leurs places.

Le Vén.·. titulaire, Le Blanc de Marconnay, est le président des travaux.

L'Ill.·. G.·. M.·. se lève et dit :

« Mes sœurs et frères, un premier devoir doit être l'objet de notre première pensée; tournons nos yeux vers le maître de toute choses, et tâchons, par une fervente prière, d'attirer sur cette journée, la faveur de sa grâce ineffable. »

Tous les frères et sœurs se lèvent.

PRIÈRE.

« Grand Architecte de l'univers, toi qui seul es grand, qui seul es égal à toi-même, toi qui

pour palais as l'immensité, pour sceptre la toute-puissance, et pour règne l'éternité; âme de la nature, reçois nos vœux et notre hommage. Nous ne t'immolons point de victimes, le sang ne coule point sur notre autel; l'oubli des ressentiments, le pardon des injures, les actes de bienfaisance, la douce amitié qui nous unit : voilà les offrandes et le pur encens que nous devons te présenter.

» Daigne descendre jusqu'à nous, remplis nous de toi-même, et rends-nous dignes, après une heureuse carrière, de rentrer enfin dans ton sein paternel. »

Après des discours pleins de dignité, d'éloquence et de galanterie de différents frères, qui sont successivement appelés par leur représentation, on passe à la proposition d'initiation de la profane Joséphine-Marie Masa; après les conclusions de la sœur d'éloquence, cette proposition est adoptée.

La profane, qui est demeurée longtemps dans un lieu sombre et rempli d'emblèmes propres à disposer une âme à un retour sur elle-même, est introduite dans le plus grand silence et dans une obscurité complète. Elle répond avec fermeté et modestie aux questions qui lui sont proposées, elle découvre bientôt l'arbre de la science, goûte le fruit défendu, prête son ser-

ment, et reçoit la lumière au milieu des félicitations qui lui sont adressées.

CÉRÉMONIAL

DU BAPTÈME MAÇONNIQUE D'UN FILS MAÇON, POUR TOUS LES RITES MAÇONN.·.

Le Vén.·., après avoir fait prendre note des noms du père de l'enfant, du jour de la naissance de celui-ci, et du désir que le père manifeste de faire reconnaître son fils pour enfant de la loge et de lui faire donner une éducation propre à le rendre digne de figurer un jour parmi les frères Maçons, lorsqu'il aura atteint l'âge requis, fait apporter les premiers emblèmes des Maçons, c'est-à-dire la pierre brute, le ciseau et le maillet; ensuite il s'adresse au père en lui parlant en ces termes: « Mon frère, la divine
» Providence a confié ce luwton (1) à vos
» soins paternels, afin que vous en formiez un
» homme qui puisse un jour être utile à l'hu-
» manité. La tâche qui vous est imposée est d'au-
» tant plus pénible, que l'erreur, le vice et l'im-
» posture lutteront sans cesse contre vos efforts;

(1) C'est un terme de convention pour indiquer le fils d'un Maçon.

» mais ne redoutez point ces peines, elles s'é-
» vanouiront, et l'avenir vous en récompensera
» par la douce jouissance que vous éprouverez,
» lorsque votre fils marchera dans le sentier de
» la vertu et de la vérité, et que ses bonnes ac-
» tions le feront estimer et chérir de tous les
» gens de bien.

» Considérez cette pierre brute, mon frère;
» la nature l'a composée d'une matière qui est
» parfaite dans son genre. Dans l'état où elle
» est maintenant, la main d'un habile artiste
» peut parvenir à en former un objet utile et
» intéressant; ce qui serait impossible, dès que
» le ciseau d'un ignorant s'en serait emparé
» pour la défigurer. Frère, appuyez ce ciseau
» sur la pierre brute, et frappez-y les trois coups
» mystérieux à l'aide du maillet; car c'est à vous
» à être le premier à l'ouvrage, et à le conti-
» nuer avec persévérance.

» Reprenez votre luwton, mon frère. Le
» travail que vous venez de faire symbolise ce-
» lui que vous aurez à faire pour lui; l'enfant,
» dans l'état d'innocence, ressemble à la pierre
» brute; il sort des mains de la nature avec le
» germe de toutes les qualités propres à lui faire
» acquérir la perfection à laquelle il peut aspi-
» rer sur cette terre. Comme la façon future de
» la pierre brute dépend de la manière avec

» laquelle elle sera travaillée, de même le sort
» futur de l'homme dépend de l'éducation qu'il
» recevra, de l'exemple qu'il aura sous les yeux,
» et des circonstances dans lesquelles il se trou-
» vera placé. Les trois coups mystérieux que
» vous avez frappés, symbolisent le travail qu'il
» y a à faire à l'égard des trois parties intégran-
» tes qui constituent l'homme, *le physique, le*
» *moral*, et *l'intellectuel*. Ce sont ces trois par-
» ties qu'il faut travailler : le physique, en exer-
» çant le corps pour lui donner de la force et
» de la santé ; le moral, en lui enseignant des
» principes qui puissent le rendre sage, juste,
» humain, et en lui faisant aimer la vertu en
» raison de la satisfaction dont on jouit lors-
» qu'on fait le bien, et en lui faisant mépriser
» le vice en raison des remords qui en sont la
» suite. Il faut travailler sur l'intellectuel, en
» ornant son esprit de connaissances utiles, et
» en mettant sa raison en état de distinguer le
» vrai du faux. »

Le parrain tient de la main droite le fil d'un aplomb de manière que l'extrémité intérieure de l'aplomb soit en face du cœur du luwton; le premier surveillant touche de la main droite le côté du cœur du luwton, et dit :

« Que la ligne verticale de l'aplomb t'ensei-
» gne à marcher droit dans le chemin de la

» vertu et de la vérité, et à ne jamais en dévier ;
» qu'elle dirige tes regards vers la voûte cé-
» leste où tant de merveilles se déploieront à
» tes yeux, et vers la terre qui te nourrit et
» qui t'offre des jouissances sans nombre ; qu'elle
» t'apprenne enfin à lire dans le grand livre de
» la nature les preuves évidentes de l'existence
» d'un être infiniment sage, juste, bon et tout-
» puissant. »

Ensuite, le premier Surv.·. soutient de la main droite un côté du niveau, tandis que le parrain soutient le côté opposé, en sorte que la base du niveau soit horizontale et qu'elle se trouve à la hauteur de la poitrine du luwton. Le premier Surv.·. s'exprime ainsi :

« Puisse ce symbole de la justice et de l'éga-
» lité être toujours présent à ton esprit, afin
» que tu sois juste envers toi-même et envers tes
» semblables ! Puisse-t-il sans cesse te faire res-
» souvenir que tous les hommes sont égaux de-
» vant Dieu et devant les lois ! Puisses-tu être
» préservé de tout excès, et maintenir pendant
» le cours de ta vie ce parfait équilibre qui est
» nécessaire à la conservation de tes forces phy-
» siques et morales ! »

Enfin, le Vén.·. et le parrain prennent l'équerre, et la tiennent élevée au-dessus du luwton de manière que les deux côtés de l'in-

strument soient dirigés vers la terre ; alors le vénérable dit :

« Que ta raison et ta conscience se réunissent
» toujours comme les deux côtés de cet instru-
» ment pour agir d'accord, et déterminer ta
» volonté pour le bien. Que la réunion de ces
» deux facultés te fasse distinguer le vrai du faux,
» le bien du mal, afin que tu puisses juger de tes
» propres actions et de celles d'autrui, comme
» l'architecte juge de la rectitude des angles au
» moyen de l'équerre. »

Les deux Surv.·. et le parrain se munissent chacun d'un flambeau. Le luwton est porté par son père près du candélabre de l'angle sud-est du tableau, qui est entouré par les frères sus-désignés. Le Vén.·. dit :

« Mes frères, promettez-moi que vous ferez
» tout ce qui dépend de chacun de vous, pour
» inspirer à ce luwton la profonde vénéra-
» tion et la reconnaissance vive et sincère que
» nous devons au Gr.·. Arch.·. de l'Un.·.. »

Les frères répondent : « Nous le jurons. »

Le Vén.·. prend le flambeau du premier Surv.·., il allume celui du candélabre, et en le rendant il dit : « *Amen.* »

Après, ils se portent au candélabre de l'angle sud-ouest ; le Vén.·. dit :

« Mes frères, promettez-moi que vous ferez

» tous vos efforts pour faire marcher ce luw-
» ton dans le chemin de la vertu et de la vérité,
» et pour préserver sa raison et sa conscience
» des préjugés et de l'erreur. »

Les frères répondent : « Nous le jurons. »

Le Vén.·. allume, comme la première fois, le flambeau du candélabre, et dit : « *Amen.* »

Enfin, ils se rendent près du candélabre nord-ouest, et le Vén.·. dit :

« Mes frères, promettez-moi que vous allu-
» merez dans le cœur de ce luwton l'amour
» de ses semblables, l'ardeur et le désir de tra-
» vailler un jour au bien de l'humanité. »

Les frères répondent : « Nous le jurons. »

Le Vén.·. allume le flambeau du troisième candélabre, et dit : « *Amen.* »

Ensuite le Vén.·. fait apporter de l'eau, se lave les mains, les essuie ; puis il prend le vase déposé sur l'autel, qui contient du vin, le remet au parrain, il y trempe l'index et le porte sur la bouche du luwton, en disant : « N.-.N.·.,
» que ta bouche manifeste les principes de la
» sagesse et de la justice ; qu'elle soit toujours
» prête à dire la vérité, à défendre l'innocence
» et le malheur contre l'oppression, et à porter
» la consolation et la paix dans le cœur de tes
» semblables ! »

Il trempe une seconde fois l'index dans le vin,

le porte à l'oreille droite et sur l'oreille gauche du luwton, en disant: « Sois toujours attentif » aux leçons de la sagesse; écoute les plaintes » du malheur et de l'innocence, et sois sourd » à la voix du mensonge, de l'imposture et de » la médisance. »

Il trempe une troisième fois l'index dans le vin, et le passe sur les yeux du luwton, en disant : « Que tes yeux t'apprennent à lire dans » le grand livre de la nature les caractères » inaltérables que la toute-puissance y a tracés » pour t'attester l'existence de ton Créateur! » Que la vertu paraisse toujours à tes yeux sous » les nobles traits qui peignent la douceur de la » satisfaction intérieure qu'elle éprouve, et que » le vice se présente à tes regards avec les traits » hideux qui annoncent les remords et la des- » truction! Frères, éteignez vos flambeaux. Puis- » sent les vœux et les principes que nous venons » de manifester servir un jour à rendre ce luw- » ton heureux, aussi longtemps que les restes » de ces trois flambeaux éteints ne seront pas » consumés par le feu, dans leur état actuel! »

Après l'obligation d'usage, contractée par qui de droit au nom de luwton, le Vén.·. fait l'invocation suivante : « Être infiniment sage, juste » et bon, ta toute-puissance a créé ce luwton, » pour qu'il remplisse sur cette terre les vues

» de ta sagesse, et qu'il atteigne le but de sa destination. Que ta bonté divine lui réserve le bonheur, qu'elle fasse éprouver à son père la douce jouissance de se voir renaître dans son fils. Reçois l'encens que nous brûlons à ta gloire, en témoignage de notre vive gratitude. Que ta divine providence veille à la conservation de ce luwton, et qu'elle protége son enfance et son adolescence contre les funestes insinuations du vice, du préjugé et de l'imposture. Guide-le dans le sentier de la vertu, fais que le flambeau de la vérité éclaire sa raison; et que ta sagesse, ta justice et ta bonté dirigent toutes ses actions. *Amen.* »

Les cérémonies de la réception et la proclamation du luwton faites, le Vén.·. termine les travaux en disant: « Mes frères, retirez-vous en paix, et emportez avec vous les vœux ardents que nous formons pour la prospérité de tous ceux qui vous appartiennent. »

DE LA CONFIRMATION D'UN LUWTON QUI EST PARVENU A L'AGE DE DIX-SEPT ANS.

Le luwton qui a demandé sa confirmation est conduit en silence dans la chambre de réflexion (1) : le préparateur lui dit :

(1) La chambre de réflexion représente une espèce de

« Ce local obscur vous représente un de ces
» antres que la nature a creusés dans la terre.
» C'est sur la terre que nous avons reçu la vie :
» c'est elle qui nous fait subsister ; c'est elle qui
» nous reçoit dans son sein, quand la mort a
» terminé notre frêle existence. Sur la terre, la
» vie et la mort se touchent de si près, que
» l'une succède à l'autre, et que la mort d'un
» seul individu donne souvent la naissance à
» mille autres. Considérez les emblèmes de la
» mort que vous voyez en ce lieu, et souvenez-
» vous que vous devez toujours vivre de ma-
» nière à pouvoir mourir à chaque instant, sans
» être tourmenté par quelque remords. Cet
» emblème (2) vous prescrit la vigilance, et vous
» en gage à veiller sans cesse sur vous-même,
» afin d'éviter toute action qui pourrait devenir
» nuisible à vous-même, ou à quelqu'un de vos
» semblables.

cimetière ou le supulcre de Jésus, comme on l'a dit ci-dessus : elle est parée des mêmes emblèmes que les temples chrétiens dans le jour de la commémoration des Trépassés ; on y voit tracés des os en sautoir, des squelettes, des coqs sur des colonnes, qui rappellent l'infidélité du premier des apôtres ; des sabliers, etc., des inscriptions analogues aux doctrines, etc.

(2) Celui du coq.

» Ce symbole (1) est l'image du temps qui
» s'écoule avec rapidité. Profitez toujours du
» temps présent et n'attendez jamais l'avenir,
» lorsque vous avez l'occasion et le moyen de
» faire le bien.

» Lisez toutes les inscriptions que vous trouve-
» rez ici, et refléchissez-y, afin de bien répon-
» dre aux questions qui pourront vous être
» adressées. »

Observons ici qu'il est de rigueur qu'un profane ait atteint l'âge de vingt-un ans pour être présenté dans cette société religieuse, et que le luwton est libre d'en faire partie ou non, car elle se refuse à des engagements d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la raison.

Lorsque le luwton est introduit, et qu'on lui a demandé l'explication des emblèmes qu'il a dû observer dans la chambre de réflexion, et qu'il a réitéré son désir de faire partie de la confrérie, on lui fait connaître les épreuves auxquelles on va le soumettre, et les devoirs qu'il aura à remplir; s'il persiste dans son désir d'être admis, le vénérable lui fait les questions suivantes :

« Croyez-vous à l'existence du G.·. A.·. D.·.
» L.·. U.·.? »

(1) Celui du sablier.

« Quelle idée vous formez-vous du G.·. A.·.,
» sous le rapport des qualités qui le distinguent? »
« Ne devons-nous pas croire que cet architecte
» est l'être le plus parfait possible ? »
« Par quels moyens l'homme est-il à même
» de se persuader de l'existence du G.·. A.·., et
» de ses perfections? »
« N'est-ce pas par l'observation et la contem-
» plation des chefs-d'œuvre que sa toute-puis-
» sance produit dans la nature? »
« Quels sont les devoirs que vous croyez avoir
» avoir à remplir à l'égard du G.·. A.·. ? »
« Que devez-vous à vous-même, et à vos sem-
» blables? »
« Que devez-vous à votre souverain, à votre
» patrie? »
« Qu'entendez-vous par ce mot : *Vertu?* »
« Qu'entendez-vous par ce mot : *Vice?* »
« Quelles sont les raisons qui doivent engager
» l'homme à pratiquer la vertu, et à fuir le
» vice? »
« Êtes-vous fermement résolu à pratiquer la
» vertu et à fuir le vice? »

Après que le postulant a répondu à ces questions et autres, toutes morales, que le vénérable pourra lui faire, on le prépare aux épreuves : la première doit être la *confession* de ses défauts. Le vénérable lui dit à ce sujet : « Don-

» nez-nous une preuve de la résolution que
» vous nous marquez de faire partie de notre
» société, en avouant franchement quelques-uns
» de vos principaux défauts dont vous désirez
» vous corriger. Ne vous abusez point en vous
» imaginant que ces défauts nous sont cachés,
» et que nous ne cherchons qu'à satisfaire notre
» curiosité; croyez, au contraire, que je ne vous
» en demande l'aveu que pour vous donner
» occasion de nous prouver votre franchise et
» votre sincérité et vous faire faire un pas de plus
» vers la perfection morale à laquelle vous de-
» vez aspirer. »

Lorsque, pour la première épreuve, le frère préparateur présente au luwton le calice d'amertume, en lui enjoignant d'avaler jusqu'à la dernière goutte, le vénérable continue à lui parler en ces termes :

« L'amertume de ce breuvage symbolise la répugnance qu'on éprouve lorsqu'il s'agit d'avouer ses fautes, et la difficulté qu'on a de quitter les mauvaises habitudes qu'on a contractées. Suivez avec courage le chemin de la vertu, et ne vous laissez jamais rebuter par les contrariétés que les passions, les habitudes et la séduction pourront vous opposer. »

Alors on réclame du luwton la promesse de ne point révéler aux profanes la doctrine

de l'ordre, ni rien de ce qu'il pourra connaître par la suite de ses devoirs qui se réduisent, 1° à l'observation de la promesse et du serment; 2° à aimer ses frères et à leur être utile sous tous les rapports et en tout temps selon ses facultés, à estimer tous les hommes vertueux de quelque nation et croyance qu'ils soient, et à être bienfaisant selon les occasions qu'il aura de pratiquer cette vertu et d'après ses moyens; 3° à être fidèlement attaché à la Maçonnerie, pendant le reste de sa vie, et à suivre la morale qu'elle prescrit; à être bien pénétré du sens moral de ses emblèmes et des allégories qu'elle développe; à contribuer autant que possible au maintien et à la prospérité de l'ordre, et à la propagation des principes et vérités qui tendent au perfectionnement moral des hommes, et enfin à se conformer strictement aux statuts et règlements de la société.

Alors on fait subir au luwton d'autres épreuves, dont le vénérable explique la morale en ces termes :

« Le bruit et le fracas (1) que vous avez en-
» tendu accompagnent ordinairement les pre-

(1) On entend le bruit du tonnerre, précédé d'éclairs; et l'on semble aussi entendre des murs s'écouler avec fracas.

» miers pas de ceux qui commencent à marcher » dans la carrière maçonnique. Ils fuiront la lutte » des passions, la véhémence des effets du vice, » les troubles du préjugé et de l'erreur, et l'ab- » surdité de l'ignorance. »

Un cliquetis d'armes et des détonations d'armes à feu se font entendre de loin au luwton. Le vénérable continue ainsi : « Le bruit d'ar- » mes que vous avez entendu vous indique que » vous devez chercher à acquérir la force mo- » rale qui vous est nécessaire, pour figurer di- » gnement dans le combat que les hommes » vertueux et éclairés ont à livrer pour triom- » pher du vice, du préjugé et de l'ignorance. »

Alors on présente au néophite le vase d'ablution, où il trempe trois fois les mains dans l'eau. Le Vén.·. continue son explication morale : « Puisse le souvenir de cette purification » préserver votre cœur des taches du vice, et » conserver à votre raison et à votre con- » science la pureté que Dieu leur a communi- » quée ! »

Des flammes environnent le néophite ; lorsqu'elles cessent de briller, le vénérable dit : « Puissent les flammes dont vous avez été envi- » ronné éveiller dans votre âme les sentiments » de gratitude et de vénération que vous devez » à l'Être suprême ! Puissent-elles allumer dans

» votre cœur l'amour pour la vertu et pour » vos semblables ! Puissiez-vous toujours conser- » ver dans votre esprit cette morale sublime, » commune à toutes les nations : *Ne fais point* » *à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.* »

Le préparateur fait ensuite marcher le luwton à reculons, pour qu'il apprenne, par là, qu'on n'a rien sans peine, et que ce n'est pas dans sa première marche qu'on arrive au sanctuaire de la vérité.

La suite de la réception et l'application des emblèmes se rapportent entièrement aux trois facultés intégrales de l'homme : au physique, au moral et à l'intellectuel.

CÉRÉMONIES FUNÈBRES OBSERVÉES A LA MORT D'UN MAÇON.

DÉCORATION DE LA LOGE.

Lorsque la loge est instruite du décès d'un de ses membres, on mettra à la place qu'il occupait ordinairement une draperie noire, parsemée de larmes; au milieu un écusson de la couleur du rite, portant les nom et prénoms du frère décédé. Cet écusson sera surmonté d'une tête de mort, appuyée sur deux os croisés en sautoirs. Autour de l'écusson, on mettra le cordon de sa dignité, s'il était officier, puis le cor-

don de son grade, de droite à gauche, ou de gauche à droite, ou enfin en sautoir, selon qu'il devait le porter.

On suspendra, au bas de l'écusson, le bijou de l'atelier, et, derrière ledit écusson, un glaive croisé avec son fourreau, dont la pointe sera dirigée vers la terre.

Ce trophée doit rester pendant le nombre de tenues que la loge aura déterminé pour le deuil. Pendant ce temps, les bijoux des dignitaires seront voilés, ainsi que les poignées des glaives.

Le trône sera tendu en noir, ainsi que l'autel, et les plates-formes, qui sont placées devant les différents dignitaires, ainsi que les siéges des premiers dignitaires.

Les colonnes J. B. seront entourées de crêpes; des draperies noires seront suspendues autour du temple et aux parties supérieures des parois; les deux tiers de la tenture ordinaire au grade d'App.·. devront être en évidence.

Au milieu, entre l'orient et l'occident, sera placé un cénotaphe sur lequel on déposera les attributs et décorations du frère décédé.

Pour le vénérable ou pour les frères qui possédent le grade de S.·. P.·. R.·. †.·., ou un grade plus élevé, le côté de le tête du cénotaphe sera tourné vers l'orient, et les pieds vers l'occident:

le contraire aura lieu pour tous les grades inférieurs au S.·. P.·. R.·. ✝.·..

Les trois candélabres seront noirs et entourés de crêpes; au lieu de cierge, on y placera un lampion à plusieurs mèches allumées.

On peut placer, entre le cénotaphe et l'occident, une pyramide triangulaire, sur la première façade de laquelle sera peint l'œil de la Providence au milieu d'un cercle formé par un serpent tenant sa queue entre les dents; sur la seconde, une tête de mort, surmontée d'un papillon; et sur la troisième, un génie tenant dans la main droite un flambeau renversé et éteint, et dans la main gauche un flambeau élevé et allumé.

Devant l'autel est un trépied antique garni de crêpe et soutenant un vase rempli d'alcool parfumé. Deux corbeilles de fleurs seront placées chacune sur un piédestal, l'une près de l'orateur, l'autre près du secrétaire. Enfin la bannière de la loge aura une cravate de crêpe noir.

DÉCORATION DU CAVEAU SÉPULCRAL OU LIEU OU SE FONT LES CÉRÉMONIES D'ENTERREMENT.

Les parois seront couverts de tapisseries noires. Près du milieu du côté oriental, on placera un tombeau antique de manière à pouvoir en enlever le couvercle : au milieu de la

voûte, sera suspendue une lampe sépulcrale; à quelque distance de là sera un trépied supportant le vase de parfums.

SALLE FUNÉRAIRE.

Il y aura aussi une salle funéraire, n'ayant d'autre meuble qu'un seul siége, couvert d'une housse noire. C'est dans cette salle que l'on reçoit les visiteurs, lorsque le cortége est parti pour se rendre au temple; on peut également se servir de ce local pour en former le caveau sépulcral.

Lorsque les frères sont assemblés et que le vénérable a pris place au fauteuil, le maître des cérémonies, ayant reçu les ordres du vénérable, introduit les F.·. F.·. visiteurs et les députations, et, en leur donnant l'entrée, il dit: « Vénérable, ces respectables frères viennent nous porter des paroles de consolation. » Le vénérable se lève, donne le baiser de paix au visiteur qui doit prendre la parole, et dit : « Très-respectables frères, soyez les bienvenus » et prenez place parmi nous. »

Lorsque les visiteurs sont placés et leur harangue terminée, le vénérable dit :

« Vous tous, mes frères, joignez-vous à moi pour remercier les très-respectables frères visiteurs des paroles de consolation qu'ils viennent

de prononcer, et pour leur témoigner par le signe combien nous sommes sensibles à la faveur qu'ils nous font de partager nos douleurs, *etc.* » A moi, *etc.* On fait le signe seulement, les applaudissements étant prohibés pendant cette cérémonie. Le vénérable charge ensuite le maître des cérémonies d'introduire les députations. Elles entrent selon leur rang d'ancienneté; le chef de la plus ancienne députation a la parole. A leur entrée, le vénérable s'avance, donne le baiser fraternel aux chefs des députations, et dit:

« Très-illustres frères députés, c'est dans la » détresse qu'on reconnaît le mieux quels sont » les véritables amis. Vous nous donnez, dans » cette journée de tristesse, une nouvelle preuve » de votre amitié fraternelle, et nous vous en » consacrons la plus vive gratitude. Soyez les » bienvenus, et venez prendre place à l'orient. »

Après que le chef de la première députation a répondu, le vénérable dit aux frères de s'unir à lui pour remercier les députations de leur visite de deuil et leur exprimer la satisfaction de les voir venir soulager ses douleurs, en l'aidant à rendre les derniers devoirs à un frère qu'on a eu le malheur de perdre.

L'architecte fait donner le signal du départ par trois coups frappés sur une feuille de métal

sonore ou sur un *tamtam*. Le vénérable dit : « Mes frères, ce signal nous appelle au temple ; » partons. » L'harmonie se met en tête du cortége, et exécute une marche funèbre. Les frères porteront la pointe du glaive baissée, et le cortége marchera dans l'ordre suivant :

1° Trois frères du même grade que le défunt ou inférieurs en grade, tenant un glaive de la droite, et de la gauche un flambeau garni de crêpe.

2° Le vénérable et le chef de la plus ancienne députation.

3° Le 1er surveillant, et le chef de la 2e députation.

4° Le 2e surveillant, et le chef de la 3e députation.

5° L'orateur et le secrétaire, et à la suite les frères de l'atelier, selon leurs grades. Le plus grand silence doit régner pendant la marche.

Lorsque les trois frères qui ouvrent la marche sont entrés, ils allument avec leurs flambeaux les lampions des trois candélabres, se rendent à leurs places respectives, et éteignent leurs flambeaux. Les frères entrés dans le temple se placent ; l'harmonie cesse de se faire entendre ; puis le vénérable frappe un coup et dit :

« Mes frères, les couleurs sombres qui ornent » les murs de ce temple, les crêpes qui couvrent

» nos attributs, le morne silence qui règne sur
» nos colonnes, la profonde douleur qui se peint
» dans nos traits, ce deuil général et ce céno-
» taphe placé au milieu de nous nous annon-
» cent la perte d'un F.·.. La mort étale autour
» de nous ses lugubres trophées, et nos regards
» cherchent en vain sur les colonnes de ce tem-
» ple un frère qui naguère partageait avec
» nous les douceurs de l'amitié. *N.·. N.·.*, où
» êtes-vous? (*Un coup est frappé sur la feuille de*
» *métal sonore.*) Hélas, il n'est plus! (*Le vénérable*
» *entre ordiniarement ici dans quelques détails*
» *relatifs au défunt, ensuite il continue:*) Joi-
» gnez-vous donc à moi, vous tous, mes frères;
» entourons ce cénotaphe, et aidez-moi à rem-
» plir un devoir triste mais sacré, en jetant des
» fleurs sur la tombe du frère N.·. N.·.. »

Les frères se lèvent, entourent le cénotaphe; le vénérable s'approche du trépied, met le feu à l'alcool, et prononce l'invocation suivante :

« Souverain arbitre des mondes, ta volonté, toujours d'accord avec ta sagesse, ta justice et ta bonté, a mis un terme à la durée de la vie. La mort a reçu de toi le pouvoir de faire cesser les souffrances du malheureux, de délivrer l'opprimé de son oppresseur, d'inspirer à l'homme vertueux l'espoir consolateur de jouir un jour du bien que tu lui destines, et de faire trembler

le scélérat devant l'avenir qui l'attend. Daigne agréer l'encens que nous brûlons à ta gloire. Inspire-nous toujours la volonté de faire le bien; enflamme nos cœurs de l'amour de la vertu, et fais que ta sagesse, ta justice et ta bonté soient la vraie lumière qui guide nos pas dans cette vie, pour que nous puissions, à la fin de notre carrière, jouir du bonheur que tu nous réserves dans l'orient éternel, et y emporter les regrets de tous les hommes vertueux, comme le frère N.·. N.·., sur la tombe duquel nous allons jeter des fleurs. »

Après cette invocation, trois coups sont frappés sur la feuille de métal sonore : à ce signal le vénérable précédé du maître des cérémonies, suivi des surveillants et des frères, fait trois fois le tour du cénotaphe en partant de l'orient par le midi, l'occident, et le nord, et en jetant à chaque tour une fleur sur le cénotaphe. Les frères reprennent leurs places, et le cortége se met ensuite en marche dans l'ordre décrit ci-dessus pour se rendre au caveau. La marche est fermée par les trois frères, qui l'ont ouverte, et qui avec leurs flambeaux entourent le plus jeune des maîtres de la loge portant sur un coussin les attributs du frère défunt. Pendant cette marche; une musique lugubre se fait constamment entendre. Le cortége arrivé au ca-

veau, le vénérable met le feu au vase qui contient les parfums. Les surveillants lèvent le couvercle du tombeau, et le jeune maître y place les attributs dont il est porteur; les surveillants replacent le couvercle; ensuite le vénérable prononce la seconde invocation en étendant la main droite sur le tombeau. Cette invocation est ainsi concue :

« Être éternel et immuable, dont la présence remplit l'immensité! Ta toute-puissance, en agissant sur toutes les parties de l'univers, opère dans la nature des changements sans nombre, en variant la forme des objets; mais rien ne se perd, aucune chose n'est réellement anéantie, et chaque atôme est conservé pour faire partie du grand tout. Tu as créé tous les hommes pour être heureux; et, à cet effet, tu as communiqué à chaque homme une âme intelligente, dont l'immortalité se manifeste évidemment par les facultés qu'elle possède, et qui, étant bien employées, sont capables de la rendre toujours plus parfaite et toujours plus apte à reconnaître ta grandeur et à jouir de tes bienfaits. Ta sagesse infinie a combiné toute chose de manière à ce que rien ne puisse se perdre dans l'univers; et nos âmes ne sont pas plus sujettes à l'anéantissement que nos corps, dont la nature ne décompose les substances, après la mort,

que pour les remettre dans leur état primitif.

» Grâces te soient rendues, Être infiniment bon, pour les idées consolantes que tu nous inspires au sujet de l'existence future de nos âmes, et par lesquelles tu tempères la douleur que nous éprouvons à l'aspect de ce tombeau!

» Que le cher frère N.·. N.·., que la mort nous a ravi, repose en paix ; que la nature utilise ses restes inanimés; et que son âme immortelle jouisse de toute la félicité que ses vertus lui ont méritée! *Amen*. »

Après cette invocation, les trois frères éteignent leurs flambeaux, et tous retournent en silence à la loge en suivant l'ordre dans lequel ils en étaient partis.

La cérémonie se termine par un discours du frère orateur qui contiendra des détails sur la vie et les vertus du frère défunt : il expose les principes qui prouvent l'immortalité de l'âme et qui assurent à l'homme la récompense des vertus et la punition des vices; mais ces principes doivent uniquement être basés sur la sagesse, la justice, la bonté de l'Être suprême, et être parfaitement d'accord avec la saine raison.

CÉRÉMONIES OBSERVÉES LORS DE LA DEDICACE OU DE LA CONSÉCRATION D'UN TEMPLE MAÇONN.'.

Le jour fixé pour la célébration de la dédicace, le grand maître, avec ses officiers, accompagné des membres de la grande loge, s'assemblent dans un local convenable et à proximité de l'endroit où la cérémonie doit avoir lieu; la grande loge ouvre ses travaux avec toutes les formalités d'usage et selon la hiérarchie maçonnique. Le secrétaire lit l'ordre que l'on doit suivre dans la procession, et il le remet au grand maréchal qui dirige les frères selon ce qu'on lui a prescrit. A cet instant, la grande loge est ajournée, et la procession se met en marche. Arrivé au temple, l'on proclame les officiers de la grande loge avec toutes les formalités usitées.

Les frères de l'harmonie exécutent des morceaux analogues à la solennité; ils suivent leurs travaux pendant que la procession a fait trois fois le tour du temple à consacrer. La loge se constituera au centre où il y a une chaire en velours cramoisi, et sur laquelle le grand maître prend place sous un dais richement orné. Les grands officiers, les vénérables maî-

tres et les surveillants des loges qui assistent, prennent chacun la place qui leur a été indiquée. Les trois candélabres, les vases d'or et d'argent avec le blé, le vin et l'huile, sont placés sur des tables et tout près de l'autel sur lequel est la Bible ouverte, avec l'équerre et le compas; enfin, sur un coussin se trouvent les statuts constitutionnels. Toutes ces choses en place, on chante des couplets en l'honneur de l'institution maçonnique.

Après quoi, l'architecte adresse au grand maître ses remercîments pour l'honneur qu'il lui a fait, et lui remet les objets emblématiques qui lui furent confiés, afin que le grand maître puisse terminer l'œuvre.

Le grand maître ayant exprimé son approbation, une seconde ode est chantée en l'honneur de la maçonnerie, et accompagnée par les frères de l'harmonie. Cela fini, tous les spectateurs qui ne sont pas Maçons se retirent pour prendre des rafraîchissements.

La grande loge étant tuilée (1), les travaux maçonn.·. sont repris.

Le secrétaire avertit le grand maître du désir des frères que le temple soit consacré maçonniquement. Après cette déclaration, il

(1) Terme de convention.

ordonne aux grands officiers de l'assister dans cette cérémonie, pendant laquelle les artistes de l'harmonie exécutent une musique solennelle, qui cesse lors de la consécration, afin que cette partie de la cérémonie soit clairement entendue.

La grande loge étant couverte (1), et la première procession étant faite tout autour du nouveau temple, le grand maître, arrivé à l'Orient, frappe trois coups avec son maillet, et, après un profond silence, il dit : Je te dédie ce temple maçonn.·. « Au nom du grand JÉ- » HOVA, auquel soit toute gloire et honneur. »

Après quoi, le grand chapelain répand du blé dans le temple.

L'harmonie se fait entendre, et la seconde procession a lieu aussi tout autour du temple ; mais, lorsque le grand maître est arrivé à l'Orient et que le silence le plus parfait a succédé à cette marche allégorique, le grand-maître déclare que le temple est dédié comme la première fois et consacré *à la Vertu* et *à la Science*.

Le grand chapelain, après ces paroles, prend du vin et asperge le temple.

(1) Terme de convention qui indique que les spectateurs non Maçons ne peuvent s'y trouver.

Les frères artistes exécutent une musique religieuse, et la troisième procession a lieu.

Lorsque le grand maître est arrivé à l'Orient, le silence règne de nouveau, et la troisième consécration se fait par le grand maître : *A la Charité* et *à la Bienveillance universelle.* » Ces paroles prononcées, le grand chapelain trempe ses doigts dans l'huile et asperge le temple.

A chaque dédicace, les honneurs sont rendus au G.·. A.·. ; ensuite, une invocation solennelle est faite au ciel par le grand chapelain, laquelle est suivie de la réponse de tous les frères ; après on chante une ode et la grande loge est derechef découverte (1), et le grand maître se remet dans sa chaire.

Les spectateurs peuvent alors retourner au temple, et le grand maître ayant ordonné de reprendre la grande procession qui se fait autour du temple, toujours avec la musique, lui, les officiers et frères retournent processionnellement au local où ils étaient d'abord assemblés ; y étant arrivés, les statuts de l'ordre sont récapitulés, et ensuite on ferme la grande loge avec les mêmes formalités que de coutume.

(1) C'est-à-dire que les profanes peuvent y entrer.

CÉRÉMONIAL D'UNION, D'ALLIANCE ET DE FRATERNITÉ ENTRE DEUX LOGES DE DIFFÉRENTS ORIENTS ET NATIONS.

Cette cérémonie fut célébrée entre la R.·. loge des Trinosophes, Or.·. de Paris ; et la Resp.·. L.·. de l'Espérance, à l'Or.·. de Bruxelles, le 30 J.·. du 6e mois 5824 (30 août 1824, E.·. V.·.). Voyez le cahier de la susdite cérémonie publié par la voie de la presse, par J. M. Eberhart, imprimeur du collége royal de France, 5824.

Les journaux avaient annoncé à la France que, le 8 juin 1824, une brillante réunion maçonn.·. avait eu lieu à Bruxelles, et que cette fête avait été présidée par S. A. R. le prince d'Orange, héritier du trône des Pays-Bas.

Cette fête, qui eut lieu à une époque où la Maçonn.·. était persécutée à outrance dans d'autres pays et particulièrement dans les contrées dominées par la superstition et par le despotisme, répandit le baume de l'espoir dans le cœur de tous les Maçons qui l'apprirent.

Ce fut après ce fait que la loge des Trinosophes, O.·. de Paris, qui jadis avait envoyé en Angleterre une couronne pour être déposée sur le tombeau de lord Byron, chargea une dépu-

tation de porter un bouquet à S. A. R., en sa qualité de Vén.·. titulaire de la loge de l'Espérance de Bruxelles, pour exprimer sa gratitude et son amour. Ce fait amena une planche (1) du Vén.·. de l'Espérance, le très-Ill.·. prince, sous la date du 16me jour du 6me mois 1824, adressé à la Res.·. loge des Trinosophes, et qui donna naissance à la présente cérémonie.

CÉRÉMONIE DE L'AFFILIATION DES DEUX LOGES SUSDITES.

Noms des députés de la R.·. loge de l'Espérance : R.·. R.·. F.·. F.·. de Crampagna, 2e Sur.·.; Plaisant, Orat.·.; Stevens, Trés.·.; Ramvet, Hosp.·..

Le Vén.·. de la loge des Trinosophes dit :

« Mes frères, c'est au milieu de si grands ta-
» bleaux (2), de si nobles émotions qu'il nous

(1) Terme de convention pour désigner une lettre ou un écrit.

(2) Les travaux de la loge du jour avaient eu pour objet une initiation au grade d'App.·., plus des commémorations de deuil, la première pour un Maçon octogénaire, la deuxième pour soixante-dix frères, morts ensemble, le 4 juillet 1824, à la défense d'Ipsara, prise par les Turcs. C'est après ces travaux que le président et Vén.·. des Trinosophes porta la parole.

» convient de dresser l'acte solennel qui va nous
» associer à la R.·. ▭ de l'Espérance. Les hom-
» mes meurent, mais la vertu est immortelle :
» nous perdons des F.·. F.·., d'autres se présen-
» tent pour nous consoler. Les *enfants de la*
» *veuve* sont nombreux comme les *épis des*
» *champs*. La Maçonn.·. est une pépinière fé-
» conde d'hommes destinés à honorer, à con-
» soler la terre.

» Ill.·. membres de l'Espérance, le génie des
» lumières, du courage et de la consolation vous
» a députés vers nous. Nous acceptons ses bien-
» faits, nous remplissons son attente, il remplira
» la nôtre. C'est dans ce temple, c'est sur l'autel
» de l'amitié, de la fraternité, en présence de
» tous ces vénérables frères, que nous allons
» contracter l'heureuse alliance qui doit nous
» unir à jamais. »

Le président de la députation se lève et demande la parole : il prononce un discours dans lequel il expose combien la satisfaction de la ▭ de l'Espérance fut grande, lorsqu'elle conçut la possibilité de voir son union se consolider avec la loge des Trinosophes.

Il établit ensuite une comparaison entre les deux loges et les membres d'une même famille, qui, par la similitude des goûts, par la sympathie des caractères, par l'homogénéité du tra-

vail, cimentent leurs liens d'une manière plus étroite et plus sainte ; ainsi, parmi les loges, celles que les mêmes études et qu'un but identique font marcher dans les mêmes voies, s'unissent plus intimement et confondent, pour ainsi dire, et leurs ouvriers et leurs travaux. L'orateur démontre ensuite que les travaux des deux ateliers sont dirigés d'après les mêmes principes ; il peint le besoin irrésistible qu'éprouvent tous les hommes d'honneur de s'aimer, de s'éclairer, de s'entr'aider. Joignons donc nos efforts (s'écrie-t-il), resserrons les liens qui nous unissent, afin de conjurer par nos forces réunies et plus puissantes les maux qu'amènent sans cesse l'ignorance et la perversité.

OBJETS SERVANT A LA CÉRÉMONIE.

Sur l'autel sont du pain et du vin dans des vases d'argent ; une coupe d'argent, et une autre de cristal.

Dans la coupe de cristal, est un anneau d'or portant pour ornement deux mains jointes, symbole de la bonne foi, et pour inscription, en dedans, *alliance des Trinosophes avec la ▭ de l'Espérance.*

Un candélabre à trois branches, garni de bougies ;

Des fleurs;

L'acte double du pacte d'alliance et deux plumes de pélican (1) pour le signer;

Un grand voile de gaze blanche qui couvre cet appareil, excepté le candélabre (2).

Deux maîtres des cérémonies montent à l'Or.·. et vont donner la main aux députés pour les conduire à l'autel.

Un membre du S.·. Orient, est conduit près de l'autel avec la même formalité.

Le Vén.·. y arrive avec un flambeau, il allume une des bougies du candélabre.

Il passe le flambeau au président de la dé-

(1) Nous avons expliqué cette allégorie.

(2) Sur l'autel, il y avait aussi cinq diplômes d'honneur, quatre pour les députés, et le cinquième pour le Vén.·. Adj.·. de la loge de l'Espérance, le R.·. F.·. Honnorez.

La loge de l'Espérance, pour gage d'union et par réciprocité, envoya aussi cinq diplômes d'honneur de membres de la loge de l'Espérance aux frères de la loge des Trinosophes, savoir :

A l'Ill.·. F.·. Des Étangs, homme de lettres, Vén.·. des Trinosophes.

Au R.·. F.·. Lemonnier, avocat, premier Surv.·.

Au R.·. F.·. Bretonne, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, deuxième Surv.·.

Au R.·. F.·. Berville, avocat, Orat.·.

Au R.·. F.·. Dupin le jeune, avocat, Maît.·. des Cérém.·.

putation, qui allume la seconde, celui-ici le passe au député du grand Or.·., qui allume la troisième.

Cet acte emblématique est compris par l'assemblée.

Le Vén.·. dit alors :

« En présence du G.·. Arch.·. de l'Un.·., de
» celui-là qui juge les cœurs, qui donne la joie
» aux bons et les remords aux perfides ;

» De celui-là qui a créé la *lumière* et la *vérité,*
» pour guider les hommes ; la *justice* et *l'amitié,*
» pour les rendre, heureux ;

» A la gloire de la Maçonn.·. ;

» Sous les auspices du G.·. O.·. de France ;

» La loge des Trinosophes déclare solennel-
» lement contracter union et alliance éternelle
» avec la R.·. ▭ de l'Espérance, Or.·. de
» Bruxelles.

» Les motifs de cette alliance sont les hautes
» vertus des membres qui composent la ▭ de
» l'*Espérance;* sont les vertus courageuses et
» consolatrices de son magnanime Vén.·..

» Et pour que nos serments soient stables..... »

(Le président de la députation de l'Espérance demande la permission de parler, il dit :

« Sous les auspices du G.·. O.·. des Pays-Bas,
« au nom de la ▭ de l'Espérance, Or.·. de
» Bruxelles,

» Je déelare solennellement contracter union » et alliance éternelle avec la R.·. ▭ des Tri- » nosophes, Or.·. de Paris.

» Les motifs de cette alliance sont les hautes » vertus des membres qui composent la ▭ de » Trinosophes, et les vives lumières qui éma- » nent sans cesse de son sanctuaire. »

Le Vén.·. des Trino.·. continue :

« Et pour que nos serments soient stables, » nous nous souviendrons toujours des senti- » ments qui nous les ont fait contracter, nous » penserons à la gloire et au bonheur qu'ils nous » promettent.

» Aux temps anciens de la simplicité et de la » bonne foi, on buvait, on mangeait ensemble, » quand on faisait un traité. Voici du pain : pre- » nons, mes FF.·., rompons et mangeons ensemble » le pain de la fraternité. » (Le pain est rompu et mangé par le vénérable, le membre du G.·. O.·. et ceux de la députation de l'Espérance.)

« Voici du vin, prenons et buvons ensemble » à la coupe de l'amitié. » (La coupe passe de main en main.)

Toute la loge applaudit trois fois.

« Que le pain nous manque, que la faim, la » soif, la honte, et le malheur nous poursuivent, » si nous trahissons jamais nos serments ! »

(Le Vén.·. embrasse les députés.)

« Recevez ce baiser au nom des Trinosophes
» pour votre Ill.·. Vén.·., pour vous et pour tous
» les FF.·. de l'Espérance. »

(Le Vén.·. prend l'anneau qui est dans la coupe de cristal, le montre à l'assemblée, puis le présentant aux envoyés, il leur dit :)

« Prenez cet anneau, nous l'offrons à votre
» Vén.·. comme le sceau de notre alliance.
» Priez-le de le porter en mémoire de nous, en
» mémoire de la joie que nous ont causée son
» courage et ses vertus.

» Voici le double contrat de notre union. Je
» le signe le premier au nom des Trinosophes. »
(En signant, le Vén.·. dit aux députés) : « Deux
» plumes vont nous servir, vous garderez l'une
» et nous l'autre; peut-être un jour nos descen-
» dants aimeront à les voir. »

Les députés signent ainsi que tous les frères appelés à remplir cette formalité.

Le F.·. Dupin jeune prononça, dans cette occasion, un discours mémorable dans lequel, après avoir peint en traits de feu les maux causés par l'hypocrisie, la mauvaise foi, la persécution, il décrit les charmes de la tolérance, de l'amitié, de la fraternité.

Il conjure les ennemis de la Maçonn.·. de mettre un terme à leur injustice, à leur aveuglement; il les en conjure au nom de la paix et

de la concorde que Dieu, le père commun des hommes, recommande à tous ses enfants.

« Je voudrais, dit-il, comme le voulait le F.·.
» Berville, qu'aujourd'hui les portes de ce tem-
» ple se fussent ouvertes aux Prof.·., à tous ceux
» qui nous haïssent; je voudrais qu'ils eussent
» pu assister à cette séance: je n'en doute pas,
» ils eussent été touchés, désarmés; ils répan-
» draient avec nous des larmes d'amour et de
» tendresse, car les hommes sont bons: souvent
» ils se fuient, ils se font la guerre parce qu'on
» les trompe, parce qu'on les empêche de se
» connaître et de s'entendre.

» Que veulent nos ennemis? Ils parlent de
» Dieu!... mais nous l'adorons, nous faisons ce
» qu'il commande: nous nous aimons. Ils par-
» lent de vertu!... mais nous la chérissons, nous
» l'adorons; après Dieu, c'est notre Dieu.

» Ils parlent de vérité, d'humanité!... mais
» c'est-là précisément notre loi; c'est-là toute
» la Maçonn.·..

» Ah! gloire éternelle, bonheur éternel, au
» prince généreux qui, comme nous, adore
» *Dieu*, la *vérité, l'humanité;* qui, dans nos mal-
» heurs, nous a nommés ses frères.

» Il ne sera pas trompé, nous serons dignes
» de lui!

» Que le ciel et les hommes le récompen-
» sent! »

Après ce morceau d'Archit.·., l'Orat.·. invite le Vén.·. à une batterie d'honneur, d'amour, de reconnaissance.

La première, A la gloire de Dieu. — La seconde, à celle du Vén.·. de l'Espérance. — La troisième, à l'un des plus Ill.·. et des plus généreux Maç.·. de l'univers.

Le Vén.·. termine les travaux par ces mots:

« Mes FF.·., c'est assez: la fin du jour est venue,
» les trav.·. sont achevés; il est l'heure de con-
» gédier les ouvriers. Cette fois la journée a été
» bonne, et nul ne se plaindra de son salaire.

» Il ne nous reste plus qu'à penser aux mal-
» heureux: faites circuler le tronc de la bien-
» faisance. »



D'UN PROJET DE RÉFORME

UTILE DANS LES ABUS DE LA M.·.

Les religions ont eu leurs abus; elles eurent aussi leurs réformes. Il n'est point ici question d'attaquer la Maçonn.·. dans ses principes : il n'y en pas de meilleurs ; il s'agit seulement de les bien observer.

Ce sont les pratiques et les cérémonies qui ont varié ; le temps, la négligence, l'avarice les ont dénaturées et avilies : il convient de les rendre à leur ancienne dignité.

Les initiations sont prodiguées ; il faut restituer à la Maçonn.·. cette noble simplicité qu'elle perd tous les jours par la multiplicité des rites et grades qui varient à ne pas s'y reconnaître dans les deux hémisphères.

L'auteur de l'*Acta Latomorum* nous donne :

18 différents grades d'App.·.
19 de Comp.·.
64 de Maît.·.
36 d'El.·.
68 d'Écos.·.
11 de R.·. †.·.

27 de Philosophes.
6 de Kadosck.
Huit seuls grades fournissent

249 cahiers différents, qui, pour la plus grande partie, sont inconnus aux Maçons les plus studieux. Remarquons que cet ouvrage fut imprimé en 1815, et nous pourrions ajouter à cette nomenclature bien des grades nouveaux, qu'on a vu paraître depuis sous ces mêmes noms.

L'opinion la plus générale des frères les plus éclairés sur toutes ces productions, c'est que les trois premiers grades d'apprenti, compagnon et maître sont universels, parce qu'ils se rapportent aux mystères égyptiens, et que tous les autres ont été créés par diverses associations et chez différents peuples de la terre, dans la vue de rappeler des faits bibliques, une mort à venger, une résurrection allégorique à commémorer, un prince à rétablir, et une secte ou société à faire triompher: par là, on y voit des commandants militaires, des prêtres et grands prêtres, des rois, des reines, des chefs religieux auxquels tous ont donné une légende basée sur l'histoire, et quelquefois sur la fable: ainsi la Palestine, l'Égypte, l'Écosse, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suède, l'Asie, Rhodes, Malte, l'Amé-

rique, se sont fait des rites et des grades de toute espèce, dont le but, le sens, l'utilité, tiennent à des circonstances que les frères clairvoyants prétendent ne plus exister; ils n'ont plus que des priviléges chimériques, qui, le plus souvent, se bornent à la couleur des rubans. Quelque nombreuse et bizarre que paraisse la longue série des grades maçonn.·., le philosophe ne s'en étonnera pas s'il considère le nombre de religions, associations théosophiques, passées et présentes, de tous les pays, la quantité presque innombrable de sectes, d'ordres, de congrégations, de prêtres, de hiérophantes, talapoins, muphtis et fakirs de toute espèce, qui parlent au nom du ciel et promettent à leurs croyants de leur procurer la paix, le bonheur, et de leur donner des empires aériens pour quelques pièces d'or ou d'argent.

Des savants ont voulu faire de la Maçonn.·. la science universelle; ainsi, aujourd'hui, des écoles scientifiques s'ouvrent aux différents Orients; d'autres, qui ne sont pas savants, mais enthousiastes de la théosophie ancienne, y ont ajouté les erreurs et les préjugés, l'ont fait servir de couverture à quantité d'associations qui ne suivent aucunement les principes maçonn.·., mais s'occupent de matières profanes

et politiques : ce qui a attiré à la vraie Maçonn.·. les persécutions qu'elle n'a jamais méritées.

Sans nous étendre sur un tracé des rites et grades à suivre, et sans examiner si les rites templiers, les rites philosophiques ou écossais sont à préférer, nous les dirons tous bons s'ils s'attachent à la recherche de la vérité, et si leurs efforts tendent à l'amélioration de l'espèce humaine ; ces deux projets sont susceptibles de toute variation, et offrent tant de voies à prendre, que nous ne proposerons, pour modèles, ni les Illuminés, ni les Templiers, car le nom n'y fait rien : l'essentiel, c'est d'atteindre son but.

Nous présentons ici à nos frères un projet, *le véritable lien* des peuples ; c'est-à-dire la Maçonn.·. rendue à ses vrais principes, en y ajoutant les conditions qu'on devrait ajouter pour l'admission aux trois grandes symboliques, qui sont les plus essentiels. C'est le fruit des profondes méditations du F.·. Ragon, ancien vénérable de la Resp.·. loge des Trinosophes de Paris. Il y a joint d'utiles éclaircissements, pour servir de fondement aux grades supérieurs de tous les rites.

Le récipiendaire sera préparé avec soin, suivant son état et son caractère.

Si c'est un prince, un magistrat, un négociant, un guerrier, un prêtre, un homme de lettres, que toutes les convenances soient habillement observées dans les questions, les épreuves et les instructions.

La Maçonn.·., admettant les hommes de tout pays et de toute religion, vous ne ferez jamais de questions qui puissent blesser les croyances ni du néophyte, ni de l'auditoire.

Il faut que le Récip.·. emporte toujours la plus haute opinion du Vén.·. qui l'aura reçu et de la Maçonn.·. en général : c'est le seul moyen d'honorer et de faire aimer l'institution.

ÉPREUVES.

Vous ferez peu d'épreuves physiques, elles ont trop d'inconvénients : le premier est de nuire à la gravité des réceptions ; le second, de ne point faire connaître le mérite du récipiendaire.

Ces épreuves étaient bonnes dans les temps de la barbarie et de la superstition ; aujourd'hui elles ne seraient que des jeux de théâtre.

Mais vous vous en tiendrez autant que vous pourrez aux *épreuves morales*.

Ces épreuves seront prises dans les trois

questions du *Testament*, qui, comme vous le savez, se divisent en trois ordres.

Dieu, *soi* et *les autres*.

1er Ordre.

La première question est entièrement métaphysique ; il sera convenable de suivre dans les demandes la règle suivante.

Subdivisions dans la première question :

Sur le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·. — Sur l'âme.

Sur les Dieux. — Sur les Démons. — Sur la création.

Sur les récompenses. — Sur les peines éternelles (1).

(1) Ces questions doivent être soumises avant le premier voyage. Si le néophyte est un homme instruit, on peut subdiviser les articles, par exemple celui de la création. On lui soumettra comment il se fait qu'il existe tant de races différentes d'hommes, qui forment dans la même espèce tant de familles, qui ne peuvent jamais s'altérer malgré ces mélanges de ces races, ni malgré leur déportation en des climats différents. Ces races peuvent-elles sortir toutes d'une même tige ? Le Lapon, l'Iroquois, le Nègre, le Chinois jaune, peuvent-ils sortir de la même tige que les Arabes Bédouins ?

Ces thèses métaphysiques furent-elles et sont-elles encore enseignées aux peuples de la même manière? Ou y a-t-il eu une différence, d'après leur civilisation, leur climat et leur gouvernement?....

L'homme a-t-il le droit d'examiner si ce qu'on lui enseigne ressemble à ce qu'on enseigne ailleurs; et si ce qu'on enseigne aujourd'hui l'était aussi jadis?

L'exercice de ce droit mène-t-il à la science et à la vérité?

La comparaison des choses donne-t-elle le résultat de juger quelles sont les meilleures?...

IIe ORDRE.

La seconde question est relative à la science de soi-même, elle sera posée ainsi (1) :

Qu'est-ce que l'homme se doit à lui-même? — Doit-il se connaître, s'estimer, s'honorer, se conserver, se garantir du mensonge, se faire aimer, et chercher la vérité?

IIIe ORDRE.

La troisième question précédera le troisième

(1) Il est bien entendu qu'on doit faire les questions avant le deuxième voyage.

voyage; elle est relative à la conduite envers les autres.

Que doit-on à ses semblables?

Doit-on ne point faire ce qu'on ne voudrait pas qu'il fût fait à soi-même?

Doit-on ses lumières, ses talents, de l'amitié, de la fraternité, de l'humanité, de la compassion, de la miséricorde, du pardon, etc?

Voilà la base de l'examen qui doit précéder les trois voyages; l'application doit toujours être appropriée à la capacité du Récip.·..

D'après ces antécédents, il est facile de conclure qu'un homme sans instruction, sans capacité et sans bonnes qualités, ne sera point reçu Maçon.

Les susdites épreuves morales seront terminées par celles de l'eau, du vent et du feu, et accompagnées d'explications courtes et lumineuses, qui démontrent qu'on ne fait rien dans la Maconn.·. qui ne soit conforme aux cérémonies de tous les peuples anciens et modernes.

CONDITIONS A REMPLIR AVANT D'ÊTRE PRÉSENTÉ AUX ÉPREUVES DES TROIS GRADES SYMBOLIQUES.

1. Aucun ne pourra être présenté s'il n'est pas d'un état libre, et s'il n'a pas reçu une éducation honnête.

Le parrain le conduira d'avance chez le Vén.·. ou chez le premier Surv.·., qui lui demanderont s'il veut remplir les conditions suivantes.

CONDITIONS DU 1er GRADE, APP.·..

1. Le néophite devra s'être retiré dans un lieu entièrement solitaire, pour y réfléchir au moins une heure ou deux sur sa démarche, afin de bien examiner les motifs de sa résolution et de peser tranquillement les avantages ou les inconvénients dont elle peut être suivie.

2. Il donnera à un pauvre de quoi vivre pendant un jour.

3. La veille de son examen, il prendra un bain, si sa santé le lui permet.

4. Le jour de sa réception, il mettra du linge blanc.

CONDITIONS DU 2e GRADE, COMP.·..

1. Avant d'être admis, il doit être affirmé devant le Vén.·. qu'il s'est retiré dans un lieu solitaire pour méditer sur la vie humaine et qu'il croit s'être fortifié dans l'amour de la science et de la vertu, par la lecture des philosophes anciens qu'il nommera.

2. Qu'il aura donné à deux pauvres de quoi vivre pendant un jour.

L'expert, avant de le présenter en loge, déclare :

« Vén.·., premier et second Surv.·., et vous,
» mes frères,

» Le néoph.·. qui va se présenter a rempli
» les conditions qui lui étaient imposées.

» Il s'est retiré dans un lieu solitaire pour
» méditer sur la vie humaine.

» Les auteurs qu'il a lus sont...........

» Il est pénétré des sages leçons de ces grands
» philosophes.

» Il a reconnu le prix de la science et de la
» vertu.

» Il a donné à deux infortunés de quoi vivre
» pendant un jour. »

CONDITIONS DU 3me GRADE, MAÎT.·..

1. Nul ne sera admis à ce grade, s'il n'a promis au Vén.·. de se retirer dans un lieu solitaire pendant une heure ou deux, pour y passer en revue sa vie, ses actions, ses pensées; il devra mettre par écrit le résultat de ces examens qu'il conservera après chez lui.

2. Il doit avoir pris ou promis de prendre quelques connaissances de l'histoire générale

des peuples tant anciens que modernes, afin de se former une idée de leurs lois, de leurs mœurs, de leur religion.

3. Il doit avoir lu les principaux livres sacrés, afin de n'être pas étranger aux connaissances que tout Maçon doit posséder, et prouver par là que la Maçonn.·. n'est autre chose que l'amour éclairé de la science et de la vertu.

4. Il doit mettre par écrit le résultat sommaire de cette étude pour le conserver chez lui.

5. Il doit nommer les auteurs qu'il aura lus, sans qu'il soit interrogé sur ce qu'ils contiennent.

6. Il aura pardonné les offenses qui lui auront été faites, et banni de son cœur toute haine contre qui que ce soit.

7. Il aura donné à trois pauvres de quoi vivre pendant un jour.

L'expert, avant de présenter le néophite, fera la déclaration ci-dessus.

Le Vén.·. M.·. dit à la loge : « Puisque le néo-
» phite apporte un cœur ami de la science et
» de la vertu, et qu'il a rempli les conditions
» qui lui étaient imposées, je demande que le
» temple lui soit ouvert; levez-vous en signe
» d'adhésion. »

Les F.·. F.·., s'ils approuvent, se lèvent.

Le Vén.·. Maît.·. : « Il suffit, asseyez-vous mes

» F.·. F.·.. — Vén.·. expert, dites au néophite » qu'il est admis aux travaux. »

Toutes ces choses seront faites comme elles sont commandées et non autrement.

Comme ce sont les Maçons qui pourvoient eux-mêmes à l'entretien de leurs temples et aux frais de leurs cérémonies, vous établirez, ainsi que cela se pratique en Europe, des moyens de fournir à ces dépenses.

Le prix des grades, qui doit être très-modique, sera fixé par des *conseils d'administration*, et pourra être diminué, suivant qu'ils le jugeront à propos à raison du peu de fortune du récipiendaire.

Cherchez l'honnêteté, le talent solide, courageux et modeste.

Dans bien des loges (1) où l'on conserve le livre des institutions, dans les tenues, le Maît.·. des cérémonies le montre à l'Assemblée qui le salue trois fois, et le porte au Vén.·. qui, après une savante instruction, en donne lecture. Le Vén.·. dit en ouvrant le livre :

« Mes frères, voici ce que dit le livre que nous ont laissé nos ancêtres. »

(1) Dans la loge des Trinosophes de Paris, on a toujours conservé cette louable pratique.

« *Dieu et la Vertu.*

» Maçons, honorez *Dieu* comme l'auteur de tout le bien, et la *Vertu* comme destinée à conserver le bien que Dieu a fait.

» Dieu nous a donné la raison pour nous distinguer des vils animaux, pour nous apprendre à distinguer le bien du mal, le vrai du faux.

» Cultivez votre raison, comme le moyen le plus sûr de plaire à la divinité et d'être utile à vos semblables.

» Cultivez la science, comme le plus sûr moyen de rendre la raison profitable, d'établir l'amour de l'humanité, et de vous sauver par conséquent des ravages de l'erreur et du mensonge.

» Maçons, fuyez l'erreur et le mensonge, parce qu'ils sont les sources des plus grands maux qui puissent affliger les hommes; propagez la science et la lumière.

» Vous n'exigerez d'autres conditions, pour être admis parmi nous, que la probité et le savoir.

» Vous admettrez tout homme honnête et instruit, quelques soient sa croyance, son pays et ses lois.

» Les profanes maudissent ceux qui ne sont

point de leur croyance; ne maudissez jamais personne.

» Chaque peuple adore Dieu suivant les formes et les cérémonies qui lui ont été enseignées; ne troublez jamais aucun peuple ni aucun homme dans le culte qu'il rendra à son Dieu.

» Dieu est la vérité, n'enseignez donc que la vérité. »

« Tels sont, mes F.·. F.·., les préceptes que nous avons reçus de nos anciens et vénérables maîtres; ils leur avaient été dictés par l'esprit de sagesse et de vérité; ils sont les seuls qui puissent faire le bonheur des hommes. »



LES FRANCS-MAÇONS

CONDAMNÉS

PAR

LES BULLES DES SOUVERAINS PONTIFES.

BULLE DE SA SAINTETÉ LÉON XII (1).

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la mémoire perpétuelle de la chose.

Plus sont grands les désastres qui menacent le troupeau de Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur, plus doit redoubler, pour les détourner, la sollicitude des pontifes romains, auxquels, dans la personne de saint Pierre, prince des apôtres, ont été conférés le pouvoir et le soin de conduire ce même troupeau. C'est à eux, en effet, comme

(1) Dans l'édition actuelle quelques passages se trouvent en lettres italiques.

étant placés au poste le plus élevé de l'Église, qu'il appartient de découvrir de loin les embûches préparées par les ennemis du nom chrétien pour exterminer l'Église de Jésus-Christ (ce à quoi ils ne parviendront jamais); c'est à eux qu'il appartient, tantôt de signaler aux fidèles ces embûches afin qu'ils s'en gardent, tantôt de les détourner et de les dissiper de leur propre autorité.

Les pontifes romains, nos prédécesseurs, ayant compris qu'ils avaient cette grande tâche à remplir, veillèrent toujours comme de bons pasteurs, et s'efforcèrent par des exhortations, des enseignements, des décrets, et en exposant même leur vie pour le bien de leurs brebis, de réprimer et de détruire entièrement les sectes qui menaçaient l'Église d'une ruine complète. Le souvenir de cette sollicitude pontificale ne se retrouve pas seulement dans les anciennes annales ecclésiastiques, on en trouve d'éclatantes preuves dans ce qui a été fait de nos jours et du temps de nos pères par les pontifes romains, pour s'opposer aux associations secrètes des ennemis de Jésus-Christ; car Clément XII, notre prédécesseur, ayant vu que la secte dite des *Francs-maçons*, ou appelée d'un autre nom, acquérait chaque jour une nouvelle force, et ayant appris avec certitude, par de nombreuses

preuves, que cette secte était non-seulement *suspecte, mais ouvertement ennemie de l'Église catholique*, la condamna par une excellente constitution qui commença par ces mots : *In eminenti*, et qui fut publiée le 28 avril 1738. (*Suit la teneur de la bulle.*)

Cette bulle ne parut pas suffisante à notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Benoît XIV; car le bruit s'était répandu que, Clément XII étant mort, la peine d'excommunion portée, sa bulle était sans effet, puisque cette bulle n'avait pas été expressément confirmée par son successeur. Sans doute il était absurde de prétendre que les bulles des anciens pontifes dussent tomber en désuétude si elles n'étaient pas approuvées expressément par leurs successeurs, et il était évident que Benoît XIV avait ratifié la bulle publiée par Clément XII. Cependant, pour ôter *aux sectaires jusqu'à la moindre chicane*, Benoît XIV publia une nouvelle bulle commençant ainsi : *Providas*, et datée du 18 mars 1751; dans cette bulle, il rapporta et confirma textuellement et de la manière la plus expresse celle de son prédécesseur. (*Suit la teneur de la bulle de Benoît XIV.*)

Plût à Dieu que ceux qui avaient alors le pouvoir en main eussent su apprécier ces décrets autant que l'exigeait le salut de la religion

et de l'État! Plût à Dieu qu'ils eussent été convaincus qu'ils devaient voir dans les pontifes romains, successeurs de saint Pierre, non-seulement les pasteurs et les chefs de l'Église catholique, mais encore *les plus fermes appuis des gouvernements, et les sentinelles les plus vigilantes pour découvrir les périls de la société!* Plût à Dieu qu'ils eussent employé leur puissance à combattre et à détruire les sectes dont le siége apostolique leur avait découvert la perfidie! Ils y auraient réussi dès lors; mais, soit que *ces sectaires aient eu l'adresse de cacher leurs complots,* soit que, par une négligence ou une imprudence coupable, on eût présenté la chose comme peu importante et devant être négligée, les *Francs-maçons* ont donné naissance à des réunions plus dangereuses encore et plus audacieuses.

On doit placer à leur tête celle des *Carbonari,* qui paraîtrait les renfermer toutes dans son sein, et qui est la plus considérable en Italie et dans quelques autres pays. Divisée en différentes branches et sous des noms divers, elle a osé entreprendre de *combattre la religion catholique et de lutter contre l'autorité légitime.* Ce fut pour délivrer l'Italie et spécialement les États du souverain pontife de ce fléau, qui avait été apporté par des étrangers dans le temps où l'autorité pontificale était entravée par l'invasion, que Pie VII,

notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, publia une bulle le 13 septembre 1821, commençant par ces mots : *Ecclesiam à Jesu-Christo*. Elle condamne la secte dite des *Carbonari* sous les peines les plus graves, sous quelque dénomination et dans quelque pays qu'elle existe. (*Suit la teneur de cette bulle*.)

Il y avait peu de temps que cette bulle avait été publiée par Pie VII, lorsque nous avons été appelé, malgré la faiblesse de nos mérites, à lui succéder au saint siége. Nous nous sommes aussitôt appliqué à examiner l'état, le nombre et la force de ces associations secrètes; et nous avons reconnu facilement que leur audace s'était accrue par les nouvelles sectes qui y sont rattachées. Celle que l'on désigne sous le nom d'*Universitaire* a surtout fixé notre attention; elle a établi son siége dans *plusieurs universités, où des jeunes gens sont pervertis au lieu d'être instruits par quelques maîtres, initiés à des mystères qu'on pourrait appeller des mystères d'iniquités, et formés à tous les crimes*.

De là vient que, si longtemps après que le flambeau de la révolte a été allumé pour la première fois en Europe par les sociétés secrètes, et qu'il a été porté au loin par ses agents, après les éclatantes victoires remportées par les plus puissants princes et qui nous faisaient espérer la ré-

pression de ces sociétés, cependant leurs coupables efforts n'ont pas encore cessé; car, dans les mêmes contrées où les anciennes tempêtes paraîssaient apaisées, n'a-t-on pas à craindre de nouveaux troubles et de nouvelles séditions que ces sociétés trament sans cesse? N'y redoute-t-on pas les poignards impies dont ils frappent en secret ceux qu'ils ont désignés à la mort? Combien de luttes terribles l'autorité n'a-t-elle pas eu à soutenir malgré elle, pour maintenir la tranquillité publique!

On doit encore attribuer à ces associations les affreuses calamités qui désolent l'Église, et que nous ne pouvons rappeler sans une profonde douleur : *on attaque avec audace ses dogmes et ses préceptes les plus sacrés, on cherche à avilir son autorité; et la paix dont elle aurait le droit de jouir est non-seulement troublée, mais on pourrait dire qu'elle est détruite.*

On ne doit pas s'imaginer que nous attribuions faussement et par calomnie à ces associations secrètes tous ces maux et d'autres que nous ne signalons pas. Les ouvrages que leurs membres ont osé publier sur la religion et sur la chose publique, leur mépris pour l'autorité, leur haine pour la souveraineté, leurs attaques contre la divinité de J.-C. et l'existence même d'un Dieu, le matérialisme qu'ils professent,

leurs codes et leurs statuts qui démontrent leurs projets et leurs vues, prouvent ce que nous avons rapporté de leurs efforts pour renverser les princes légitimes et pour ébranler les fondements de l'Église ; et, ce qui est également certain, c'est que *ces différentes associations, quoique portant diverses dénominations, sont alliées entre elles par leurs infâmes projets.*

D'après cet exposé, nous pensons qu'il est de notre devoir de condamner de nouveau ces associations secrètes, pour *qu'aucune d'elles ne puisse prétendre qu'elle n'est pas comprise dans notre sentence apostolique, et se servir de ce prétexte pour induire en erreur des hommes faciles à tromper*. Ainsi, après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, de notre propre mouvement, de notre science certaine, et après de mûres réflexions, nous défendons pour toujours et sous les peines infligées dans les bulles de nos prédécesseurs, insérées dans la présente et que nous confirmons; nous défendons, dis-je, toutes associations secrètes, tant celles qui sont formées maintenant, *que celles qui pourront se former à l'avenir,* et celles qui concevraient contre l'Église et toute autorité légitime les projets que nous venons de signaler.

C'est pourquoi nous ordonnons à tous et à

chaque chrétien, quel que soit leur état, leur rang, leur dignité où leur profession, laïcs ou prêtres, réguliers ou séculiers, sans qu'il soit nécessaire de les nommer ici en particulier, et en vertu de la sainte obéissance, de ne jamais se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, d'entrer dans les susdites sociétés, de les propager, de les favoriser ou de les recevoir ou cacher dans sa demeure ou autre part, de se faire initier à ces sociétés dans quelque grade que ce soit, de souffrir qu'elles se rassemblent ou de leur donner des conseils ou des secours ouvertement ou en secret, directement ou indirectement, ou bien d'engager d'autres, de les séduire, de les porter ou de les persuader à se faire recevoir ou initier dans ces sociétés, dans quelque grade que ce soit, ou d'assister à leurs réunions, ou de les aider ou favoriser de quelque manière que ce soit; au contraire, qu'ils se tiennent soigneusement éloignés de ces sociétés, de leurs associations, réunions ou assemblées, sous peine d'excommunication, dans laquelle ceux qui auront contrevenu à cette défense tomberont par le fait même, sans qu'ils puissent jamais en être relevés que par nous ou nos successeurs, si ce n'est en danger de mort.

Nous ordonnons en outre à tous et chacun, sous peine de l'excommunication réservée à

nous et à nos successeurs, de déclarer à l'évêque et aux autres personnes que cela concerne, dès qu'ils en auront connaissance, si quelqu'un appartient à ces sociétés ou s'est rendu coupable de quelques-uns des délits sus-mentionnés.

Nous condamnons surtout et nous déclarons nul le *serment impie et coupable,* par lequel ceux qui entrent dans ces associations s'engagent à ne révéler à personne ce qui regarde ces sectes et à frapper de mort les membres de ces associations qui feraient des révélations à des supérieurs ecclésiastiques ou laïcs. N'est-ce pas, en effet, un crime que de regarder comme un lien obligatoire un serment, c'est-à-dire un acte qui doit se faire en toute justice, et où on s'engage à commettre un assassinat et à mépriser l'autorité de ceux qui, étant chargés du pouvoir ecclésiastique ou civil, doivent connaître tout ce qui est important pour la religion et la société, et ce qui peut porter atteinte à leur tranquillité? N'est-il pas indigne et inique de prendre Dieu à témoin de semblables attentats? Les Pères du concile de Latran ont dit, avec beaucoup de sagesse, « qu'il ne faut pas considérer comme serment, mais plutôt comme parjure, tout ce qui a été promis au détriment de l'Église et contre les règles de sa tradition. » Peut-on tolé-

rer l'audace ou plutôt la démence de ces hommes qui, disant, non-seulement en secret mais hautement, qu'il n'y a point de Dieu et le publiant dans leurs écrits, osent cependant exiger en son nom un serment de ceux qu'ils admettent dans leur secte?

Voilà ce que nous avons arrêté pour réprimer et condamner toutes les sectes odieuses et criminelles. Maintenant, vénérables frères, patriarches, primats, archevêques et évêques, nous demandons, ou, plutôt, nous implorons votre secours; *donnez tous vos soins au troupeau que le Saint-Esprit vous a confié en vous nommant évêques de son Église. Des loups dévorants se précipiteront sur vous et n'épargneront pas vos brebis. Soyez sans crainte et ne regardez pas votre vie comme plus précieuse que vous-même. Soyez convaincus que la constance de vos troupeaux dans la religion et dans le bien dépend surtout de vous;* car, quoique nous vivons dans des jours mauvais et où plusieurs ne supportent pas la saine doctrine, cependant beaucoup de fidèles respectent encore leurs pasteurs et les regardent avec raison comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères. *Servez-vous donc, pour l'avantage de votre troupeau, de cette autorité que Dieu vous a donnée sur leurs âmes par une grâce signalée. Découvrez-leur les ruses*

des sectaires et les moyens qu'ils doivent employer pour s'en préserver. Inspirez-leur de l'horreur pour la doctrine perverse que professent ceux qui tournent en dérision les mystères de notre religion et les préceptes si purs de Jésus-Christ, et qui attaquent la puissance légitime. Enfin, pour nous servir des paroles de notre prédécesseur Clément XIII, dans sa lettre encyclique aux patriarches, primats, archevêques et à tous les évêques de l'Église catholique, en date du 14 septembre 1758 :

» Pénétrons-nous, je vous en conjure, de la force de l'esprit du Seigneur, de l'intelligence et du courage qui en sont le fruit, *afin de ne pas ressembler à ces chiens qui ne peuvent aboyer, laissant nos troupeaux exposés à la rapacité des bêtes des champs. Que rien ne nous arrête dans le devoir où nous sommes de souffrir toutes sortes de combats pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ayons sans cesse devant les yeux celui qui fut aussi, pendant sa vie, en butte à la contradiction des pécheurs ; car, si nous nous laissons ébranler par l'audace des méchants, c'en est fait de la force de l'épiscopat, de l'autorité sublime et divine de l'Église. Il ne faut plus songer à être Chrétiens, si nous en sommes venus au point de trembler devant les*

menaces ou les embûches de nos ennemis (1). »

Princes catholiques, nos très-chers frères en Jésus-Christ, pour qui nous avons une affection particulière, nous vous demandons avec instance de venir à notre secours. Nous vous rappellerons ces paroles que Léon le Grand, notre prédécesseur, et dont nous portons le nom, quoiqu'indigne de lui être comparé, adressait à l'empereur Léon : « Vous devez sans cesse vous rappeler que la puissance royale ne vous a pas seulement été conférée pour gouverner le monde, mais encore et principalement pour prêter main forte à l'Église, en comprimant les méchants avec courage, en protégeant les bonnes lois, en rétablissant l'ordre dans toutes les choses où il a été troublé. » Les circonstances actuelles sont telles que vous avez à réprimer ces sociétés secrètes, non-seulement pour défendre la religion catholique, mais encore pour votre propre sûreté et pour celle de vos sujets. La cause de la religion est aujourd'hui tellement liée à celle de la société, qu'on ne peut plus les séparer; car ceux qui font partie de ces associations ne sont pas moins ennemis de votre puissance que de la religion.

(1) Voyez ci-après la circulaire des archevêque et évêques de la Belgique.

Ils attaquent l'une et l'autre et désirent les voir également renversées; et, s'ils le pouvaient, ils ne laisseraient subsister ni la religion, ni l'autorité royale.

Telle est la perfidie de ces hommes astucieux que, lorsqu'ils forment des vœux secrets pour renverser votre puissance, ils feignent de vouloir l'étendre. Ils essayent de persuader que notre pouvoir et celui des évêques doit être restreint et affaibli par les princes, et qu'il faut transférer à ceux-ci les droits tant de cette chaire apostolique et de cette église principale que des évêques appelés à partager notre sollicitude.

Ce n'est pas la haine seule de la religion qui anime leur zèle, mais l'espoir que les peuples soumis à votre empire, en voyant renverser les bornes posées dans les choses saintes par Jésus-Christ et son Église, seront amenés facilement, par cet exemple, à changer ou détruire aussi la forme du gouvernement.

Vous aussi, fils chéris qui professez la religion catholique, nous vous adressons particulièrement nos exhortations. Évitez avec soin ceux qui appellent la lumière ténèbres, et les ténèbres lumière. En effet, quel avantage auriez-vous à vous lier avec des hommes qui ne tiennent aucun compte ni de Dieu, ni des

puissances; qui leur déclarent la guerre par des intrigues et des assemblées secrètes; et qui, tout en publiant tout haut qu'ils ne veulent que le bien de l'Église et de la société, prouvent par toutes leurs actions qu'ils cherchent à porter le trouble partout et à tout renverser. Ces hommes sont semblables à ceux à qui l'apôtre saint Jean ordonne de ne pas donner l'hospitalité, et qu'il ne veut pas qu'on salue (dans sa seconde épître, chap. 10); ce sont les mêmes que nos pères appelaient *les premiers nés du démon*.

Gardez-vous donc de leurs séductions et des *discours flatteurs* qu'ils emploierons pour vous faire entrer dans les associations dont ils font partie. Soyez convaincus que personne ne peût être lié à ces sociétés sans se rendre coupable d'un *péché très-grave;* fermez l'oreille aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirmeront qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et à la religion, et que l'on n'y voit et n'y entend rien que de pur, de droit et d'honnête. D'abord, ce serment coupable, dont nous avons parlé et qu'on prête même dans les grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester; ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume

de confier ce qu'il y a de plus blamable à ceux qui ne sont pas parvenus à des grades éminents, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent à raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi, ceux qui n'ont pas passé les rangs inférieurs doivent être considérés comme les complices du même crime, et cette sentence de l'apôtre (épître aux Romains, chap. I) tombe sur eux : « Ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais même les protecteurs de ceux qui s'en rendent coupables. »

Enfin, nous nous adressons avec affection à ceux qui, malgré les lumières qu'ils avaient reçues, et quoiqu'ils aient eu part au don céleste et eussent reçu l'Esprit-Saint, ont eu le malheur de se laisser séduire et d'entrer dans ces associations, soit dans des rangs inférieurs, soit dans des degrés plus élevés. Nous, qui tenons la place de celui qui a déclaré qu'il n'était pas venu appeler les justes mais les pécheurs, et qui s'est comparé au pasteur qui, abandonnant le reste de son troupeau, cherche avec inquiétude la brebis qu'il a perdue, nous les pressons et nous les prions de revenir à J.-C. Sans doute ils ont commis un grand crime, cependant ils ne doi-

vent point désespérer de la miséricorde et de la clémence de Dieu et de son fils Jésus-Christ : qu'ils rentrent dans les voies du Seigneur, il ne les repoussera pas; mais, semblable au père de l'enfant prodigue, il ouvrira ses bras pour les recevoir avec tendresse. Pour faire tout ce qui est en notre pouvoir et pour leur rendre plus facile le chemin de la pénitence, nous suspendons, pendant l'espace d'un an, après la publication des lettres apostoliques dans les pays qu'ils habitent, l'obligation de dénoncer leurs frères et l'effet des censures qu'ils ont encourues en entrant dans ces associations, et nous déclarons qu'ils peuvent être relevés de ces censures, même en ne dénonçant pas leurs complices, par tout confesseur approuvé par les ordinaires des lieux qu'ils habitent.

Nous usons également de la même indulgence à l'égard de ceux qui demeurent à Rome. Si quelqu'un, repoussé par le Père des miséricordes, était assez endurci pour ne pas abandonner ces sociétés dans le temps que nous avons prescrit, il sera tenu de dénoncer ses complices, et il séra sous le poids de censures, s'il revient à récipicence après cette époque; et il ne pourra obtenir l'absolution qu'après avoir dénoncé ses complices ou, au moins, juré de les dénoncer à l'avenir. Cette absolution ne pourra être don-

née que par nous, nos successeurs ou ceux qui auront obtenu du saint siége la faculté de relever de ses censures.

Nous voulons que les exemplaires imprimés du présent bref apostolique, lorsqu'ils seront signés de la main d'un notaire public ou munis du sceau d'un dignitaire de l'Église, obtiennent la même foi que l'original.

Que personne ne se permette d'enfreindre ou de contredire notre présente déclaration, condamnation, ordre, défense, etc. Si néanmoins quelqu'un se le permettait, qu'il sache qu'il s'attire par là la colère du Dieu tout-puissant et des saints apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année de l'incarnation de N.-S. 1825 (1), le 3 des ides (13 mars), de notre pontificat l'an 3.

B. (BARTHELEMI PACCÁ), *card. prodataire.*

Visa D. Testa. Pour le cardinal ALBANI,

Lieu du plomb. CAPACCINI, *substitut.*

Enregistré à la secrétairerie des brefs et publié dans la forme accoutumée.

(1) Cette bulle est datée suivant l'ancien usage de la chancellerie romaine, qui commençait les années de l'incarnation du 25 mars; ainsi sa date répond au 13 mars de l'année courante.

CIRCULAIRE

DE

NN. SS. ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE BELGIQUE

SUR LA FRANC-MAÇONNERIE.

LES ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA BELGIQUE A MESSIEURS LES CURÉS DE LEURS DIOCÈSES.

Messieurs,

Nous avons appris avec peine que, parmi les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale, il y en a qui croient qu'ils peuvent, sans blesser leur conscience, se faire recevoir dans les associations des Francs-maçons et en fréquenter les réunions.

Comme il est de notre devoir d'empêcher qu'une erreur aussi nuisible au salut des âmes

ne se propage, nous venons vous prier, messieurs, de porter à la connaissance de vos paroissiens, en publiant notre présente circulaire au prône, que les associations de Francs-maçons, qui existent dans nos diocèses sous quelque dénomination que ce soit, tombent sous les défenses expresses et les condamnations portées par les souverains Pontifes. D'où il résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part, de les favoriser d'une manière quelconque ; et que ceux qui le font sont indignes de recevoir l'absolution, aussi longtemps qu'ils n'y ont pas sincèrement renoncé.

Vous continuerez vous-mêmes, messieurs, à tenir ce principe pour règle invariable de votre conduite dans les fonctions du saint ministère. Vous profiterez avec prudence des occasions que ces fonctions vous offriront, pour exhorter vivement et supplier même en notre nom ceux de vos paroissiens qui ont eu le malheur de prendre part à des associations illicites, de revenir promptement sur leurs pas : vous leur direz que rien ne peut les dispenser d'obéir à la voix de leur pasteur, de leur Évêque, et surtout du souverain Pontife, chef suprême de l'Église de Jésus-Christ, aux décisions duquel on doit se soumettre en tout ce qui regarde le salut, si l'on veut être vrai Chrétien ; car *celui qui*

n'écoute pas l'Église, dit le Sauveur, *doit être regardé comme un païen* et un publicain.

MATTH., XVIII., v. 17.

Recevez, messieurs, l'assurance de notre sincère affection.

Donné en décembre 1837.

† ENGELBERT, Archevêque de Malines.
† CORNEILLE, Évêque de Liége.
† FRANÇOIS, Évêque de Bruges.
† GASPAR-JOS, Évêque de Tournai.
† NICOLAS-JOSEPH, Évêque de Namur.

Pour Monseigneur l'Évêque de Gand.

G. DE SMET, Vic. gén.
L. SONNEVILLE, Vic. gén.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DU TOME DEUXIÈME.

PUBLICATIONS DU MÊME ÉDITEUR.

Le livre rouge, tableau des persécutions exercées contre les Catholiques en Prusse; traduit de l'allemand. — Un volume in-18 : 2 francs.

Le peuple au citoyen Lamennais, par T. Dinocourt. — Un volume in-18 : 1 franc.

Cet ouvrage, dont le moindre mérite est d'offrir au lecteur la réfutation la plus complète et la plus satisfaisante qui ait encore été faite jusqu'à ce jour des doctrines sociales de M. l'abbé de Lamennais, a été honoré des suffrages des hommes les plus éclairés de l'époque. En France, aussi bien qu'en Belgique, les personnages les plus marquants ont témoigné à l'auteur tous le cas qu'ils faisaient d'une œuvre aussi utile et qui a pris place dans les bibliothèques des savants comme dans celles des gens du monde, bien quelle n'ait été faite qu'à l'intention des classes populaires.

Longtemps encore cet ouvrage sera une nécessité pour les personnes qui aiment à s'éclairer sur beaucoup de questions sociales et industrielles fort importantes, que l'auteur a su mettre à la portée des intelligences les plus vulgaires.

L'épigraphe résume avec une admirable justesse la pensée dominante de l'écrivain, répondant au trop célèbre *Livre du Peuple*. S'adressant directement à M. de Lamennais, elle lui dit.

« Ange ou démon, réponds-nous : est-ce la révolte ou » la soumission que tu nous prêches ? »

GUIDE DE LA MÉNAGÈRE, manuel complet de la Maîtresse de Maison, contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour administrer sa fortune et conduire sa maison avec ordre, convenance et économie. Par madame Demarson. — Deux volumes in-18 : cinq francs.

On peut, avec justice, accorder à cet ouvrage cette épigraphe : « La mère en *prescrira* la lecture à sa fille. »; car il enseigne *tout* ce qu'une bonne maîtresse de maison doit connaître. D'abord, comme notions préliminaires, l'Almanach de la ménagère, le Calendrier grégorien pour tout le XIXe siècle, avec ses explications, et enfin les observations sur la connaissance du temps, dans lesquelles le *thermomètre*, le *baromètre*, l'*aréomètre* et leurs *usages* sont expliqués clairement, et qui se terminent par les *pronostics* appuyés sur la saine physique.

Vient ensuite le Guide de la ménagère. — D'abord l'Administration de la maison, puis la comptabilité. Ce chapitre contient le modèle d'un livre complet de comptabilité de ménage. Le Logement, l'Entretien du mobilier, la Buanderie, le Chauffage et l'Éclairage, les Altérations et Falsifications des substances solides et liquides employées dans l'économie domestique, dans lesquelles rentrent le *beurre*, le *chocolat*, etc., jusqu'aux différents *vins*; la Conservation des substances animales, les Légumes, Fruits et Racines, avec la Manière de les conserver et leurs diverses préparations; la Conservation des céréales, des fruits; l'Office, la Cave; enfin, la Toilette et l'art d'enlever les tâches : tous ces articles font le sujet des quinze chapitres dont se compose le premier volume.

Le second volume commence par l'Hygiène domestique. Sous ce titre, l'auteur passe en revue les Habitations, les Aliments et Nourriture ; l'Hygiène spéciale aux femmes, dans laquelle rentrent les règles relatives à la grossesse, aux femmes en couches, à l'allaitement maternel et aux nourrices en général. Viennent ensuite les Soins de la première enfance. Cet article d'hygiène domestique est de M. J. S***, D.-M.-P. — L'auteur traite aussi de la Culture des arts d'agréments. Suit le *Code des femmes*, ou Analyse complète et raisonnée de toutes les dispositions législatives qui règlent les droits et devoirs de la femme dans les différentes positions de la vie. Il serait trop long de détailler le contenu des chapitres de cette partie, qui commence par la *femme non mariée*, traite du *mariage*, du *régime dotal*, de la *séparation de biens*, etc. ; de la *femme héritière de son mari*, etc. ; de la *femmme marchande publique ;* et finit par des Notions sur les différents *actes à faire pour l'administration des biens*, etc., avec *formules d'actes sous seings privés.* L'ouvrage est enfin terminé par des *conseils aux femmes qui doivent s'embarquer.* Cet article est d'un ancien capitaine de vaisseau.

On ne peut trop recommander un ouvrage aussi complet et cependant si court et si bien à la portée des ménagères les plus économes.



